



Assemblée générale

Distr. générale
15 octobre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Point 130 de l'ordre du jour
**Budget-programme de l'exercice
biennal 2012-2013**

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

**Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies,
bureaux d'appui à la consolidation de la paix,
bureaux intégrés et commissions**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les prévisions de dépenses pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 au titre des 11 missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique des bureaux des Nations Unies, des bureaux d'appui à la consolidation de la paix, des bureaux intégrés et des commissions créées en application de décisions du Conseil de sécurité.

Le montant estimatif des crédits nécessaires pour 2013 au titre des missions politiques spéciales relevant de ce groupe s'élève à 168 689 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Compte tenu du montant estimatif des dépenses pour l'exercice 2012, le montant du crédit additionnel demandé au titre de ces missions est de 172 813 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Aperçu de la situation financière	3
II. Missions politiques spéciales	4
A. Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest	4
B. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	15
C. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	33
D. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	47
E. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	70
F. Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	85
G. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	94
H. Bureau des Nations Unies au Burundi	101
I. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	121
J. Bureau régional des Nations Unies pour l’Afrique centrale	131
K. Mission d’appui des Nations Unies en Libye	140

I. Aperçu de la situation financière

Tableau 1

Récapitulatif des prévisions de dépenses, par mission

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2012			Montants nécessaires pour 2013			
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart : solde inutilisé (dépassement) (3) = (1) - (2)	Total (4)	Total net ^a (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	Variation 2012-2013 (7) = (4) - (1)
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest	8 857,5	8 609,1	248,4	9 735,2	9 486,8	21,1	877,7
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	20 531,7	20 530,7	1,0	20 341,3	20 340,3	211,4	(190,4)
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	18 982,1	18 991,7	(9,6)	19 902,5	19 912,1	746,0	920,4
Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	20 400,7	20 325,4	75,3	18 733,8	18 658,5	731,1	(1 666,9)
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	17 711,6	17 748,5	(36,9)	12 435,4	12 472,3	–	(5 276,2)
Appui de l'ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	8 604,6	7 379,7	1 224,9	6 956,8	5 731,9	36,3	(1 647,8)
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	3 112,8	3 110,6	2,2	2 962,4	2 960,2	45,6	(150,4)
Bureau des Nations Unies au Burundi	17 455,8	17 430,9	24,9	15 639,8	15 614,9	–	(1 816,0)
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	9 206,5	9 268,7	(62,2)	9 073,7	9 135,9	97,2	(132,8)
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	4 401,0	5 999,2	(1 598,2)	6 235,4	7 833,6	392,8	1 834,4
Mission d'appui des Nations Unies en Libye	36 039,1	40 032,6	(3 993,5)	46 673,4	50 666,9	877,7	10 634,3
Total (déduction faite des contributions du personnel)	163 303,4	169 427,1	(4 123,7)	168 689,7	172 813,4	3 159,2	3 386,3

^a Compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2012.

II. Missions politiques spéciales

A. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

(9 735 200 dollars)

Historique, mandat et objectif

1. À l'issue d'un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (S/2001/1128 et S/2001/1129), le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) a été créé à Dakar pour une période initiale de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2002. Son mandat a été prorogé pour une période supplémentaire de trois ans à la suite d'un nouvel échange de lettres (S/2004/797 et S/2004/858) et à l'issue d'un bilan à mi-parcours présenté dans l'annexe à la lettre du Secrétaire général (S/2004/797). Un deuxième bilan à mi-parcours a été présenté au Conseil dans l'annexe à la lettre datée du 18 mai 2007 adressée au Président du Conseil par le Secrétaire général (S/2007/294).

2. Dans une lettre datée du 21 décembre 2007 (S/2007/754), le Président du Conseil de sécurité a fait savoir au Secrétaire général que le Conseil avait décidé de proroger le mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest jusqu'au 31 décembre 2010. Dans une lettre datée du 20 décembre 2010 (S/2010/661), le Président du Conseil a informé le Secrétaire général que le Conseil avait approuvé la prorogation du mandat du Bureau jusqu'au 31 décembre 2013, ainsi qu'une révision de ses fonctions et activités, conformément à la recommandation formulée par le Secrétaire général dans sa lettre adressée au Président du Conseil de sécurité le 14 décembre 2010 (S/2010/660), et a prié le Secrétaire général de faire rapport au Conseil tous les six mois sur les activités du Bureau.

Coopération avec d'autres entités

3. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest continue de s'employer à promouvoir la synergie entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, en particulier le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi qu'entre différentes missions, à savoir le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), dont la mission commune est de consolider la paix dans la sous-région.

4. Les réunions tenues en 2012 avec des directeurs régionaux, des coordonnateurs résidents et les chefs de différentes missions et organismes des Nations Unies ont abouti à la mise en place d'initiatives communes portant sur diverses questions transversales, notamment l'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes, la lutte contre le trafic de stupéfiants, les élections, l'impunité des violations des droits de l'homme et la réforme du secteur de la sécurité. Le Bureau a également entrepris des activités concernant la bande sahélienne en collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies au Burkina

Faso, au Mali, au Niger et en Mauritanie. Il a également intensifié sa coopération avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour promouvoir l'adoption d'une approche à long terme de la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest. Le Bureau s'est par ailleurs attaché à renforcer la coordination avec d'autres partenaires, notamment l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Union européenne et la Open Society Initiative for West Africa.

5. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, programme commun auquel participent le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, l'ONUSC et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) dont l'objectif est de renforcer les capacités sous-régionales et nationales dans les domaines du maintien de l'ordre, de la criminalistique, de la gestion des frontières, du blanchiment d'argent et de la justice pénale, le Bureau préside les réunions du Comité politique de haut niveau, auquel il fournit également des services de secrétariat. En outre, il fournit un appui administratif et logistique à la Commission mixte Cameroun-Nigéria.

Résultats obtenus en 2012

6. En 2012, des progrès étaient escomptés dans les domaines suivants : a) intensification des efforts de médiation et de bons offices et renforcement des capacités nationales et sous-régionales de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de maintien de la stabilité en Afrique de l'Ouest; b) renforcement des capacités sous-régionales permettant de faire face aux problèmes transfrontaliers et aux menaces transsectorielles qui pèsent sur la paix, la sécurité et la stabilité, notamment les crises et les violences liées aux élections, les problèmes liés à la réforme du secteur de la sécurité, la criminalité transnationale organisée, le trafic de stupéfiants et le terrorisme; et c) amélioration de la gouvernance et respect de l'état de droit, défense des droits de l'homme et institutionnalisation de la problématique hommes-femmes en Afrique de l'Ouest.

7. Le Bureau a continué de répondre aux demandes que lui présentent la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et ses États membres pour bénéficier des bons offices de l'ONU. En 2012, le Représentant spécial du Secrétaire général a mené, en compagnie de représentants de la CEDEAO et de l'Union africaine, des missions de bons offices au Togo (en janvier), en Guinée (de janvier à juin), en Mauritanie (en juin) et au Mali (de janvier à avril). Il a également participé à plusieurs réunions de haut niveau de la CEDEAO, dans le contexte des crises que traversent le Mali et la Guinée-Bissau. Il a en outre effectué une visite au secrétariat de l'Union du fleuve Mano en mars 2012 afin de promouvoir auprès de hauts responsables la mise en œuvre du cadre stratégique commun de coopération en faveur de la paix et de la sécurité.

8. En ce qui concerne les questions transversales, le Bureau s'est efforcé de mobiliser la volonté politique dans la sous-région et l'appui de la communauté internationale, en vue d'appeler l'attention sur la menace que font peser la criminalité transnationale organisée et le trafic de stupéfiants sur la stabilité de la région. Cette mobilisation a eu pour résultat direct l'extension de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest à la Côte d'Ivoire et à la Guinée. Par ailleurs, suite à l'adoption par le Conseil de sécurité de ses résolutions 2018 (2011) et 2039 (2012) sur les actes de piraterie et les vols à main armée commis dans les eaux du golfe de Guinée, l'UNOWA et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

ont contribué aux préparatifs d'une réunion au sommet organisée par les États du golfe de Guinée en vue d'élaborer une stratégie régionale de lutte contre la piraterie. Pour ce faire, ils ont apporté leur concours à la tenue de réunions d'experts et de hauts responsables organisées par la CEDEAO, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Commission du golfe de Guinée, et à l'élaboration de documents stratégiques. Le Bureau a également donné des conseils à la Mission d'évaluation conjointe au Sahel menée par l'ONU et l'Union africaine et aidé ces deux organisations à définir une stratégie commune pour le Sahel. Le Bureau a par ailleurs entrepris un certain nombre de missions de bons offices dans la sous-région.

9. Dans les domaines de la gouvernance, des droits de l'homme, de l'état de droit et de l'égalité des sexes, le Bureau a collaboré avec l'Union du fleuve Mano, l'Open Society Initiative for West Africa, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'ONUCI pour donner suite aux conférences organisées en 2011, à savoir une conférence régionale sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest, tenue à Praia en mai 2011, et une conférence régionale sur l'impunité, la justice et les droits de l'homme tenue à Bamako en décembre 2011. Cette collaboration a abouti à l'adoption par des groupes de la société civile et des acteurs du secteur privé de mesures concrètes ayant pour but la promotion de la Déclaration de Praia et de la Déclaration de Bamako par des acteurs non étatiques dans les quatre États de l'Union du fleuve Mano, à savoir la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Guinée et la Sierra Leone. De plus, sept pays d'Afrique de l'Ouest ont mis au point des plans d'action nationaux sur les élections et la stabilité. En matière d'égalité des sexes, l'UNOWA a prêté un appui à des acteurs de la société civile, notamment des femmes, dans le cadre d'ateliers de formation, d'une plateforme d'observation des élections par la société civile et de programmes de sensibilisation visant à promouvoir le déroulement pacifique des élections au Sénégal.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2013

10. En 2013, le Bureau s'efforcera en priorité de mener les activités suivantes :

a) Renforcer les capacités nationales et sous-régionales de prévention des conflits, d'alerte rapide, de consolidation de la paix et de maintien de la stabilité; intensifier l'appui apporté aux missions de bons offices et aux activités de médiation menées par la CEDEAO, l'Union africaine et les gouvernements de la région et lancer des initiatives de prévention des conflits conjointement avec la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano et d'autres partenaires régionaux;

b) Renforcer, grâce aux activités ci-après, les capacités sous-régionales de réaction aux problèmes transfrontaliers et aux menaces de nature diverse qui compromettent la paix, la sécurité et la stabilité :

i) Appui à l'action régionale visant à favoriser la paix, le développement et la sécurité dans la bande sahéenne, conformément aux consultations tenues par l'ONU et l'Union africaine en vue d'élaborer une stratégie commune pour le Sahel;

ii) Appui aux activités menées par les États et la CEDEAO aux fins d'adopter et de mettre en œuvre, au niveau sous-régional, un dispositif politique et un plan d'action concernant la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest;

iii) Renforcement des initiatives internationales, régionales et nationales visant à prévenir et à combattre la criminalité transnationale organisée, en particulier l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, qui vise à appuyer la mise en œuvre du Plan d'action régional de la CEDEAO, ainsi que la coopération internationale triangulaire aux fins de la lutte contre le trafic transatlantique de stupéfiants;

iv) Aide à l'organisation par les États du golfe de Guinée d'une réunion au sommet consacrée à l'élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre la piraterie et appui aux préparatifs nécessaires à cette fin, dans le cadre de l'application de la résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité; et

v) Prévention, atténuation et contrôle de l'instabilité liée aux élections et promotion de l'action que mènent les organismes des Nations Unies pour appuyer l'application des recommandations formulées dans la Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest;

c) Améliorer la gouvernance, le respect de l'état de droit et des droits de l'homme et l'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes en Afrique de l'Ouest, en favorisant la synergie entre les organismes des Nations Unies et en coopérant avec les parties intéressées aux niveaux national et sous-régional. L'UNOWA s'emploiera avant tout à promouvoir l'application de la Déclaration de Bamako et la mise en œuvre du cadre stratégique adopté à Bamako le 4 décembre 2011 par les participants à la conférence régionale consacrée à la lutte contre l'impunité, la promotion de la justice et le respect des droits de l'homme, ainsi que la mise en œuvre du plan régional découlant des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité.

11. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont présentés ci-après.

Objectif : Maintenir la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Intensification des activités de bons offices et de médiation et renforcement des capacités nationales et sous-régionales de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de maintien de la stabilité en Afrique de l'Ouest

a) i) Taux de réponse aux demandes faites par la CEDEAO ou ses États membres pour bénéficier des bons offices de l'ONU maintenu

Mesure des résultats

2011 : 100 %

2012 (estimation) : 100 %

2013 (objectif) : 100 %

ii) Création du département de médiation de la CEDEAO

Mesure des résultats

2011 : zéro

2012 (estimation) : zéro

2013 (objectif) : 1

iii) Pourcentage des membres de la Force en attente de la CEDEAO qui sont disponibles, formés et équipés maintenu

Mesure des résultats

2011 : 100 %

2012 (estimation) : 100 %

2013 (objectif) : 100 %

iv) Mise en œuvre par la CEDEAO de la composante de son dispositif de prévention des conflits consacrée à l'autonomisation des jeunes (formation de jeunes médiateurs et tenue d'un registre les concernant)

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : document de réflexion sur les capacités de médiation des jeunes et la sélection de jeunes médiateurs en Afrique de l'Ouest élaboré par l'UNOWA et la CEDEAO

2013 (objectif) : jeunes médiateurs formés par la CEDEAO dans tous ses États membres et en Mauritanie et inscrits dans le registre pertinent

Produits

- Organisation de 1 atelier de renforcement des capacités à l'intention du département de médiation de la CEDEAO
- Tenue de 2 séances de planification stratégique avec l'Union du fleuve Mano et l'Union africaine en vue de l'harmonisation de l'action conjointe de médiation et organisation de 1 atelier conjoint sur les enseignements tirés de l'expérience dans ce domaine
- Prestation à la CEDEAO, dans le cadre de 5 visites de travail, de conseils concernant la mise en œuvre de son dispositif de prévention des conflits, l'accent étant mis sur la sécurité, l'alerte rapide et les élections
- Réalisation de 2 missions techniques destinées à appuyer les missions de bons offices que mène la CEDEAO
- Organisation de quatre ateliers et de 1 conférence en vue d'aider la CEDEAO à évaluer les capacités de sa force en attente et à mener des activités de renforcement des capacités et de formation
- Tenue de quatre réunions stratégiques avec la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, des organismes des Nations Unies et des partenaires extérieurs aux fins de planifier les activités conjointes en matière de paix et de sécurité en Afrique de l'Ouest
- Organisation de 1 réunion de travail avec l'Union du fleuve Mano sur la mise en œuvre du cadre commun de coopération en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest
- Organisation de 2 ateliers visant à renforcer l'aptitude des jeunes à mener des actions de médiation et à prévenir les conflits et création d'un répertoire de jeunes médiateurs
- Production de brochures, d'affiches et de pancartes et mise à jour du site Web dans le cadre d'une campagne visant à promouvoir les initiatives de prévention des conflits en Afrique de l'Ouest
- Organisation, à l'intention des médias internationaux, de points de presse trimestriels sur les initiatives de prévention des conflits en Afrique de l'Ouest

b) Renforcement des capacités sous-régionales permettant de faire face aux problèmes transfrontaliers et aux menaces transsectorielles qui pèsent sur la paix, la sécurité et la stabilité, en particulier les crises et les violences liées aux élections, les obstacles à la réforme du secteur de la sécurité, la criminalité transnationale organisée, les trafics illicites et le terrorisme

b) i) Mise en œuvre à l'échelle sous-régionale, par la CEDEAO, d'un cadre politique et d'un plan d'action sur la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest

Mesure des résultats

2011 : cadre et plan d'action négocié par des experts indépendants

2012 (estimation) : cadre et plan d'action adopté par les chefs d'État et processus de mise en œuvre lancé

2013 (objectif) : activités prévues par le plan d'action pour 2013 intégralement mises en œuvre

ii) Mise en œuvre, à l'échelle sous-régionale par la CEDEAO, d'une stratégie et de mécanismes de lutte contre le trafic de stupéfiants en Afrique de l'Ouest

Mesure des résultats

2011 : 3 cellules de lutte contre la criminalité transnationale établies et pleinement opérationnelles

2012 (estimation) : 4 cellules de lutte contre la criminalité transnationale établies et pleinement opérationnelles

2013 (objectif) : 5 cellules de lutte contre la criminalité transnationale établies et pleinement opérationnelles

iii) Adoption par la CEDEAO d'une initiative sous-régionale en faveur de la paix, de la sécurité et du développement dans la bande sahélienne

Mesure des résultats

2011 : tenue d'une conférence sous-régionale sur la paix, la sécurité et le développement dans la bande sahélienne

2012 (estimation) : plan de mise en œuvre de l'initiative sous-régionale en faveur de la paix, de la sécurité et du développement dans la bande sahélienne élaboré

2013 (objectif) : initiative sous-régionale en faveur de la paix, de la sécurité et du développement dans la bande sahélienne mise en œuvre par la CEDEAO et ses États membres

iv) Application de la Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest par la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano

Mesure des résultats

2011 : Conférence de Praia sur les élections et la stabilité tenue et Déclaration adoptée en mai 2011

2012 (estimation) : processus de mise en œuvre de la Déclaration lancée, notamment en ce qui concerne le fonctionnement des commissions électorales, le rôle des médias et du secteur de la sécurité, les questions liées aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes dans le cadre des processus électoraux

2013 (objectif) : Déclaration mise en œuvre par tous les pays d'Afrique de l'Ouest organisant des élections présidentielle et législatives en 2013

v) Coordination de l'élaboration d'une stratégie de sécurité sous-régionale, conformément à la décision prise le 9 juin 2011 par le Comité des politiques et à la résolution 2000 (2011) du Conseil de sécurité

Mesure des résultats

2011 : grandes lignes d'une stratégie de sécurité sous-régionale élaborées

2012 (estimation) : élaboration d'une stratégie de sécurité sous-régionale concernant le bassin du fleuve Mano coordonnée et facilitée

2013 (objectif) : activités conjointes mises en œuvre par l'Union du fleuve Mano, l'ONUCI et la MINUL au titre de la stratégie de sécurité

vi) Application par la CEDEAO de la résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité sur la piraterie dans le golfe de Guinée

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : préparatifs de la réunion au sommet des États du golfe de Guinée consacrée à l'élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre la piraterie facilités

2013 (objectif) : mise en œuvre de la stratégie régionale de lutte contre la piraterie lancée et faisant l'objet d'un suivi, en coopération avec la CEDEAO

Produits

- Organisation de 4 réunions du Représentant spécial et de 2 réunions des commandants de la force des missions de paix présentes en Afrique de l'Ouest sur les problèmes transsectoriels qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité
- Réalisation de 2 missions consultatives techniques auprès de la CEDEAO et organisation de 2 ateliers sous-régionaux de renforcement des capacités sur la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité
- Tenue de 1 réunion d'experts au niveau sous-régional et réalisation de 2 missions techniques visant à donner au secrétariat de l'Union du fleuve Mano des conseils sur une politique de réforme du secteur de la sécurité
- Organisation de 2 réunions sous-régionales d'experts et réalisation de 4 missions techniques auprès des États aux fins de leur fournir des conseils sur la réforme nationale du secteur de la sécurité

- Organisation de 2 réunions sous-régionales d'experts avec la CEDEAO sur la mise en œuvre de son plan d'action régional visant à lutter contre le trafic de stupéfiants, la criminalité organisée et la toxicomanie, problèmes qui prennent de plus en plus d'ampleur en Afrique de l'Ouest
- Organisation de 1 réunion du comité de haut niveau de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest et de 4 réunions du Comité consultatif sur les programmes de l'Initiative
- Réalisation de 5 missions d'évaluation technique (en Côte d'Ivoire, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone) sur la mise en œuvre des mécanismes et de la stratégie de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest
- Organisation de 4 réunions de directeurs et de représentants régionaux des organismes des Nations Unies présents en Afrique de l'Ouest sur les problèmes transfrontaliers et les menaces transsectorielles qui pèsent sur la paix et la sécurité dans la région
- Organisation de 2 réunions d'experts sur l'application de la Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest
- Réalisation de 3 missions d'évaluation des besoins liés aux processus électoraux en cours et à venir avec la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques et en coopération avec la CEDEAO et l'Union africaine
- Organisation, à l'intention des médias locaux, régionaux, nationaux et internationaux, de points de presse trimestriels sur les progrès accomplis en matière de renforcement des capacités
- Tenue de 6 réunions d'experts consacrées à la mise au point et à l'adoption des grandes lignes de la stratégie sous-régionale de sécurité, à la coordination de son élaboration, et à l'approbation de la stratégie par l'Union du fleuve Mano, la CEDEAO et le Secrétariat de l'ONU
- Tenue de 1 réunion sous-régionale d'experts et réalisation de deux missions techniques ayant pour objectif d'apporter à la CEDEAO un appui et une assistance technique pour l'aider à organiser une réunion au sommet des États du golfe de Guinée consacrée à l'élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre la piraterie
- Réalisation, auprès du secrétariat de l'Union du fleuve Mano, de 4 missions techniques d'appui au renforcement de capacités

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Amélioration de la gouvernance, du respect de l'état de droit et des droits de l'homme et renforcement de l'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes en Afrique de l'Ouest

c) i) Augmentation du nombre de pays d'Afrique de l'Ouest qui ont adopté un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, et de ses résolutions connexes 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009)

Mesure des résultats

2011 : 7

2012 (estimation) : 8

2013 (objectif) : 9

ii) Augmentation du nombre de pays d'Afrique de l'Ouest qui mettent en œuvre des programmes de sensibilisation aux droits de l'homme à l'approche des élections

Mesure des résultats

2011 : 5

2012 (estimation) : 8

2013 (objectif) : 9

Produits

- Publication, sur le site Web de l'UNOWA et sur support papier, de 2 documents de réflexion sur les grands problèmes en matière de droits de l'homme qui pourraient compromettre la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest
- Organisation, conjointement avec la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, ONU-Femmes, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le PNUD, d'une conférence sous-régionale sur la campagne du Secrétaire général visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes en Afrique de l'Ouest
- Tenue de deux conférences sous-régionales sur les nouveaux problèmes concernant les droits de l'homme et l'égalité des sexes en Afrique de l'Ouest, dans les pays du golfe de Guinée et du Sahel, notamment en période électorale
- Organisation, au niveau sous-régional, de 2 ateliers de renforcement des capacités à l'intention des organisations de la société civile, des organismes de défense des droits de l'homme et du monde universitaire dans le cadre des sessions semestrielles de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
- Organisation de 3 séminaires d'appui au Groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest pour l'élaboration et l'application du plan d'action régional de mise en œuvre des résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009) et 1960 (2010)

Facteurs externes

12. L'objectif pourra être atteint si les conditions suivantes sont remplies : a) aucun nouveau conflit ou crise ne vient compromettre la situation économique, politique et sociale des pays ou de la sous-région et bouleverser ainsi l'ordre des priorités; et b) les chefs d'État et de gouvernement d'Afrique de l'Ouest, la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano et l'Union africaine font preuve de la volonté politique nécessaire pour fournir les orientations et les moyens permettant de rendre opérationnels les mécanismes de paix et de sécurité et le dispositif d'alerte rapide de la CEDEAO.

Tableau 2

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2012			Montants nécessaires pour 2013			
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart : solde inutilisé (dépassement) (3) = (1) - (2)	Total (4)	Total net ^a (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	Variation 2012-2013 (7) = (4) - (1)
Militaires et personnel de police	295,9	179,6	116,3	272,8	156,5	-	(23,1)
Personnel civil	4 793,1	4 340,9	452,2	4 791,1	4 338,9	-	(2,0)
Dépenses opérationnelles	3 768,5	4 088,6	(320,1)	4 671,3	4 991,4	21,1	902,8
Total	8 857,5	8 609,1	248,4	9 735,2	9 486,8	21,1	877,7

^a Compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2012.

13. Le montant estimatif des crédits nécessaires pour 2013 s'élève à 9 735 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel), dont 272 800 dollars pour l'indemnité de subsistance (missions), l'indemnité d'habillement et le déplacement pour relève de deux conseillers militaires et d'un conseiller pour les questions de police, 4 791 100 dollars pour les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à 23 postes d'agent recruté sur le plan international (1 SGA, 2 D-1, 3 P-5, 8 P-4, 3 P-3 et 6 agents du Service mobile) et 20 postes d'agent recruté sur le plan national (4 administrateurs et 16 agents locaux) et d'autres dépenses opérationnelles, dont 214 900 dollars au titre des services de consultants, 448 400 dollars au titre des voyages, 164 100 dollars au titre des installations et infrastructures, 40 500 dollars au titre des transports terrestres, 3 275 400 dollars au titre des transports aériens, 338 500 dollars au titre des communications, 86 300 dollars au titre de l'informatique et 103 200 dollars au titre des fournitures, services et matériel divers.

14. Le montant des crédits nécessaires pour 2013 dépasse celui des crédits approuvés pour 2012 parce que l'accord conclu entre le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et la Commission mixte Cameroun-Nigéria concernant la participation aux coûts des opérations aériennes a été modifié et prend désormais en compte l'utilisation réelle des appareils par le Bureau. Alors que le ratio utilisé pour le partage des coûts était de 50 :50 en 2012, il sera, en 2013, de 75 :25 pour le Bureau et la Commission respectivement, le nombre total d'heures de vol étant estimé à 465.

15. L'existence d'un solde inutilisé en 2012 s'explique essentiellement par le retard pris dans la relève des conseillers militaires et du conseiller pour les questions de police et dans le recrutement du spécialiste des questions politiques chargé de suivre les élections, du spécialiste de la problématique hommes-femmes et du Chef de cabinet. Les économies réalisées sont en partie contrebalancées par le fait que le montant des dépenses a dépassé les prévisions dans certaines catégories : les transports terrestres, en raison de l'achat d'un véhicule blindé pour le Représentant spécial du Secrétaire général, qui n'avait pas été prévu mais qu'a recommandé l'équipe de coordination du dispositif de sécurité du Département de la sûreté et de la sécurité; les transports aériens, car il a fallu s'acquitter, en 2012, de l'indemnité de subsistance des équipages et des droits d'atterrissage afférents aux services fournis en 2011; et les fournitures, services et matériel divers, les frais de banque et de transport ayant été plus élevés que ce qui avait été inscrit au budget.

Ressources extrabudgétaires

16. En 2013, des ressources extrabudgétaires devraient permettre de financer deux postes d'administrateur auxiliaire, détachés par les Gouvernements néerlandais et suisse pour apporter un appui en matière d'alerte rapide et de communication.

Tableau 3
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			Total	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Effectif approuvé pour 2012	1	–	–	2	3	8	3	–	17	6	–	23	3	16	–	42
Effectif proposé pour 2013	1	–	–	2	3	8	3	–	17	6	–	23	4	16	–	43
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1

Nouveaux postes

17. L'effectif du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest comprend 43 postes, dont un nouveau poste de fonctionnaire chargé des achats (administrateur recruté sur le plan national). Cette nouvelle recrue sera chargée, en 2013, de répondre aux besoins du Bureau et de la Commission en matière d'achats dans le cadre du Service intégré d'appui aux activités d'achat des missions (COMPASS), le mécanisme d'appui que le Département de l'appui aux missions a mis en place pour les missions politiques spéciales dépourvues – ou presque – de moyens en la matière, de prêter assistance au Centre de services mondial et de travailler en liaison plus étroite avec lui. Le fonctionnaire chargé des achats assurera l'interface avec les services demandeurs sur le terrain, examinera les besoins du Bureau et de la Commission, assumera diverses tâches d'appui en matière d'achats au sein du Bureau et de la Commission et dispensera des formations continues aux services demandeurs.

18. Au paragraphe 29 de son rapport (A/66/7/Add.12), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est félicité de l'initiative mise en place pour offrir aux missions politiques spéciales un appui renforcé dans le domaine des achats et a demandé que des informations soient communiquées sur sa mise en œuvre et sur l'évaluation de son impact dans le projet de budget 2013 du Secrétaire général pour les missions politiques spéciales.

19. Dans le cadre de l'initiative COMPASS, le Centre de services mondial a le pouvoir d'effectuer des achats pour le compte du Bureau et de la Commission, fort de son expérience et de ses compétences de centre de services, et son rôle consiste à examiner avec le Bureau et la Commission les plans d'achat qu'ils lui présentent par vidéoconférence ou audioconférence et à définir avec eux les priorités. Il s'occupe aussi des appels d'offres et des évaluations, signe les contrats et les bons de commande au nom du Bureau et de la Commission et reste en rapport avec les services demandeurs au cas où il faudrait modifier des demandes d'achat. Il les aide également au sein de leur Comité d'ouverture des plis et de leur comité local des marchés. Il convient de noter que bien que la procédure d'appel d'offres soit menée par le Centre de services mondial, l'appel d'offres est international et fait intervenir

les fournisseurs locaux qui remplissent les conditions requises – ceux du Sénégal pour le Bureau, et ceux du Nigéria et du Cameroun pour la Commission.

B. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

(20 341 300 dollars)

Historique, mandat et objectif

20. Depuis l'indépendance de la République centrafricaine, en 1960, il règne dans ce pays un climat d'instabilité politique et les conflits armés se succèdent. Au cours des 10 dernières années, l'ONU et les organisations régionales se sont employées sans relâche à stabiliser le pays, directement, en y déployant la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA), de 1998 à 2000, et en y ouvrant le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), opérationnel de 2000 à 2009.

21. En janvier 2010, en application de la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 7 avril 2009 (S/PRST/2009/5), le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) a succédé au BONUCA. Son mandat a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2011 par la déclaration du Président du Conseil en date du 14 décembre 2010 (S/PRST/2010/26), puis jusqu'au 31 janvier 2013 par la résolution 2031 (2011) du Conseil.

22. À l'issue de l'organisation réussie des élections législatives et présidentielle de janvier et mars 2011, un gouvernement a été formé et des stratégies nationales élaborées, notamment la deuxième stratégie pour la réduction de la pauvreté pour la période 2011-2015. Le nouveau Gouvernement a mis l'accent sur : a) la consolidation de la paix et la sécurité, la bonne gouvernance et l'état de droit; b) le relèvement économique et l'intégration régionale; et c) la mise en valeur du capital humain et l'amélioration des services sociaux, y compris dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida.

23. Néanmoins, la République centrafricaine reste un pays fragile où il y a beaucoup à faire pour consolider la paix et instaurer l'état de droit. Même si les conditions de sécurité se sont améliorées dans de nombreuses parties du pays, deux groupes armés étrangers, le Front populaire pour le redressement (FPR) et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), continuent d'opérer en République centrafricaine et compromettent dangereusement les efforts de stabilisation. Dans le même temps, les réformes entreprises par le Gouvernement contribuent lentement à asseoir l'autorité de l'État dans les régions, à mesure que les conditions de sécurité s'améliorent. Par ailleurs, il faut mener à bien le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) lancé par le Gouvernement mi-2011 et finir de mettre au point la stratégie de réforme du secteur de la sécurité. Ces deux opérations nécessitent un financement. Face aux tensions qui continuent de diviser la population, il faut mettre en place des programmes de cohésion sociale et des services de médiation au niveau local. Enfin, la stabilité politique reste fragile car l'opposition se sent exclue de la vie politique. Il est nécessaire de continuer à aider le Gouvernement et toutes les parties concernées à parvenir à un consensus sur les propositions de réforme électorale.

24. En 2013, le BINUCA continuera de soutenir l'action menée aux niveaux national et local pour donner suite aux conclusions du dialogue, notamment en aidant à mettre en œuvre les réformes sur la gouvernance et les opérations électorales et de contribuer à la bonne exécution du processus de DDR et à la réforme des institutions dans le secteur de la sécurité. Il continuera de soutenir l'action menée pour rétablir l'autorité de l'État dans les provinces et promouvoir l'état de droit et le respect des droits de l'homme. Le BINUCA travaillera aussi en étroite coordination avec la Commission de consolidation de la paix et l'aidera dans ses travaux et dans la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix et des projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix; échangera, avec les missions des Nations Unies présentes dans la région, des informations et des analyses sur les nouveaux dangers qui menacent la paix et la sécurité de la région; et veillera à ce que la protection de l'enfance soit bien prise en compte dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global et le processus de DDR, notamment en soutenant le mécanisme de surveillance et de communication de l'information établi conformément aux résolutions 1539 (2004) et 1612 (2005) du Conseil de sécurité. Dans sa résolution qui proroge le mandat du BINUCA, le Conseil de sécurité renvoie également aux résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1889 (2009) et 1960 (2010) sur les femmes et la paix et la sécurité, et souligne que le Bureau intégré doit continuer à surveiller de près les activités de la LRA dans le pays.

25. Dans sa résolution 2031 (2011), le Conseil a également prescrit au Bureau intégré de surveiller et de rapporter les violations des droits de l'homme perpétrées par des groupes armés comme la LRA, en particulier contre les femmes et les enfants. Il l'a engagé à multiplier les échanges d'information sur la LRA, en particulier avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour l'Armée de résistance du Seigneur qui vient d'être nommé, et à aider le Gouvernement centrafricain à mettre au point une stratégie et soutenir les activités visant à encourager les défections au sein de la LRA, à désarmer et démobiliser les fugitifs et les déserteurs et à contribuer à leur réinstallation ou à leur rapatriement dans leur pays d'origine. Par ailleurs, le Conseil a chargé le BINUCA de continuer d'œuvrer aux côtés du Gouvernement centrafricain et des autres parties concernées, y compris de la Représentante spéciale du Secrétaire générale, pour régler les problèmes de violence sexuelle et sexiste.

26. Le BINUCA a bien pris les dispositions qui s'imposaient en nommant un responsable de la LRA au sein de la mission et en élaborant une stratégie qu'il s'emploie à mettre en œuvre à l'aide des ressources disponibles. Soucieuse de doter la mission de moyens accrus pour déceler et rapporter les problèmes de violence sexuelle et sexiste, la Représentante spéciale a créé, au sein de son équipe de collaborateurs directs, une cellule de protection spécialement chargée de ces questions.

Coopération avec d'autres entités

27. En 2012, le BINUCA a travaillé en étroite liaison avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. S'inspirant du cadre stratégique intégré élaboré par les entités des Nations Unies pour 2011, le Bureau intégré et l'équipe de pays ont mis au point le Plan-cadre des Nations Unies

pour l'aide au développement pour la période 2012-2016, axé sur leur ambition commune de consolidation de la paix. La mission a continué de travailler avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), la MINUSS, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, essentiellement sur les questions transfrontalières et les problèmes de sécurité régionale, comme le partage d'information sur la présence de la LRA.

28. Le BINUCA a continué de coopérer avec des organisations régionales et sous-régionales, dont l'Union africaine, l'OIF, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et la CEEAC, en particulier avec sa Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX).

29. Enfin, le Bureau intégré a coopéré avec les pays partenaires et donateurs, dont l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique.

Résultats obtenus en 2012

30. Conformément au mandat initial du BINUCA (voir S/PRST/2009/5 et S/PRST/2010/26) et à la résolution 2031 (2011) du Conseil de sécurité, le programme de travail du BINUCA adopté pour 2012 était axé sur les six réalisations escomptées suivantes : a) application des dernières recommandations issues du dialogue politique sans exclusive de 2008, notamment les réformes sur la gouvernance et les opérations électorales; b) désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants, réforme des institutions dans le secteur de la sécurité et renforcement de l'état de droit; c) rétablissement de l'autorité de l'État dans les provinces; d) accroissement des moyens de protection et de promotion des droits de l'homme; e) renforcement de la protection des enfants dans les zones de conflit et sensibilisation à leurs droits; et f) renforcement de la participation des femmes au processus de consolidation de la paix, des mesures de protection contre la violence sexuelle et sexiste et de la sensibilisation à ce fléau.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2013

31. En 2013, le BINUCA devrait continuer d'encourager le Gouvernement et l'opposition à poursuivre leurs pourparlers sur les questions qui les intéressent l'un et l'autre; encourager le Gouvernement et les syndicats à engager un dialogue constructif sur les revendications sociales et professionnelles; et aider les autorités nationales à faciliter le règlement pacifique des conflits entre le Gouvernement, les partis politiques et les groupes militaro-politiques, ainsi qu'au sein de la population. La mission devrait continuer de doter le Conseil national de la médiation de moyens accrus pour maîtriser et régler les conflits aux niveaux national et local en créant des conseils de médiation locaux et des mécanismes adaptés d'alerte rapide et de médiation. Le BINUCA devrait aussi continuer d'aider l'État à restaurer et à consolider son autorité en donnant plus de moyens aux autorités locales désormais déployées sur la majeure partie du territoire, et de contribuer activement au processus de décentralisation; et aider à préparer les élections municipales qui doivent se tenir avant les élections législatives et présidentielle de 2016.

32. En 2013, le Bureau intégré devrait s'employer à faciliter le processus de DDR dans le nord-est du pays; faire en sorte qu'un nombre croissant d'ex-combattants

soient désarmés et démobilisés et mettre en œuvre 50 projets destinés à accélérer leur réinsertion. La mission devrait encourager la cohésion sociale et la réconciliation au niveau local en mettant en œuvre 20 projets de remise en état et en remettant sur pied 10 comités locaux de DDR et de représentation équilibrée des hommes et des femmes, chargés de mettre en place des projets de réinsertion des ex-combattants et de remise en état des localités. Le BINUCA devrait continuer de former les Forces armées centrafricaines (FACA) et le personnel de la gendarmerie, de la police et d'autres organismes publics de sécurité dans le cadre d'une réforme nationale du secteur de la sécurité, contribuer à cet égard à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale reposant sur six stratégies sous-sectorielles, et fournir une assistance technique à la police municipale et au comité directeur chargé de la réforme du secteur de la sécurité au niveau national.

33. Par ailleurs, le Bureau intégré devrait continuer à doter les institutions publiques et les organisations de la société civile de moyens accrus au niveau national en leur dispensant des formations sur les normes relatives aux droits de l'homme, et à s'employer, en collaboration avec l'Équipe de coordination des Nations Unies, à améliorer la gouvernance, en organisant des activités dans le domaine de l'état de droit visant à combattre l'impunité et à promouvoir et protéger les droits de l'homme, et à aider la société civile à agir avec plus d'efficacité face aux problèmes que connaît le pays dans le domaine des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes et des enfants.

34. Pour renforcer la présence du BINUCA dans les régions, la priorité serait d'ouvrir des bureaux à Birao et à Obo, en complément des trois bureaux qui existent déjà à Bambari, Bouar et Bossangoa. Par ailleurs, le BINUCA envisage de maintenir des moyens limités à Bangassou pour faciliter la tâche des missions présentes dans le sud-est du pays, en en faisant un point de ravitaillement et une base logistique d'appoint pour les opérations aériennes, à Kaga-Bandoro, site crucial pour suivre l'évolution de la situation dans les régions du centre et du nord-est du pays, et à Paoua, pour aider à poursuivre la mise en œuvre du programme de DDR. Ces extensions de bureaux régionaux surveilleraient, au quotidien, si des violations des droits de l'homme sont commises dans les régions, aideraient activement le Gouvernement centrafricain à rétablir l'autorité de l'État dans les régions par la décentralisation du pouvoir et mèneraient, dans les régions, des activités de consolidation de la paix et de médiation au niveau local. Tous les bureaux régionaux seraient ravitaillés à l'occasion de visites régulières sur le terrain effectuées dans les zones accessibles par la route et par voie aérienne. Il faut noter que les groupes armés nationaux et étrangers, y compris la LRA, ainsi que les bandes criminelles, continuent de menacer la sécurité dans les terres et aux frontières.

35. Pour s'acquitter plus clairement et systématiquement des obligations qui lui incombent en matière de communication au titre des résolutions 1539 (2004), 1639 (2005) et 1882 (2009) du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, ainsi que des résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009) et 1960 (2010) du Conseil sur les femmes et la paix et la sécurité, le BINUCA devrait renforcer la cellule de protection créée au sein du Bureau de la Représentante spéciale.

36. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès de l'action de la mission sont présentés ci-après.

Objectif : Promouvoir la réconciliation nationale, l'état de droit et la stabilité en République centrafricaine

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

a) Mise en œuvre des dernières recommandations issues du Dialogue politique sans exclusive mené en 2008 en République centrafricaine, notamment les réformes sur la gouvernance et les opérations électorales

a) i) Diminution du nombre de violations de l'accord de paix signé entre le Gouvernement et les groupes politico-militaires

Mesure des résultats

2011 : 10
2012 (estimation) : 3
2013 (objectif) : 2

ii) Augmentation du nombre de groupes militaro-politiques signataires de l'Accord de paix global de Libreville

Mesure des résultats

2011 : 5
2012 (estimation) : 5
2013 (objectif) : 6

iii) Augmentation du nombre de réunions entre le Gouvernement, les partis politiques et la société civile destinées à faire progresser le dialogue politique

Mesure des résultats

2011 : zéro
2012 (estimation) : 2
2013 (objectif) : 4

iv) Adoption et mise en œuvre des textes révisés régissant les opérations électorales

Mesure des résultats

2011 : zéro
2012 (estimation) : zéro
2013 (objectif) : 2 (diffusion du code électoral et mise en service de l'organe électoral permanent)

v) Augmentation du nombre de médiations réalisées au niveau local

Mesure des résultats

2011 : 0
2012 (estimation) : 4
2013 (objectif) : 7

Produits

- Présidence du Comité des partenaires extérieurs pour le suivi de la politique et le développement
- Organisation d'une réunion de travail avec des représentants de l'État et des dirigeants militaro-politiques sur la mise en œuvre de l'Accord de paix global de Libreville

- Organisation d'une réunion de travail à l'intention de représentants de l'État, des partis politiques et de la société civile sur le règlement des conflits et la consolidation de la paix
- Participation à 4 réunions de coopération entre missions avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, la MINUSS et la MONUSCO sur des questions de paix et de sécurité régionales, y compris sur la LRA
- Organisation de réunions trimestrielles de représentants et d'envoyés spéciaux de la CEEAC et de la MICOPAX, de l'Union africaine, de l'OIF et de l'ONU en République centrafricaine visant à coordonner les efforts déployés pour appuyer le processus de consolidation de la paix
- Coprésidence du Comité directeur du Fonds pour la consolidation de la paix
- Contribution à un dialogue politique sans exclusive entre le Président et toutes les parties concernées, notamment sur les réformes électorales
- Organisation d'un stage de formation sur la médiation à l'intention du Conseil national de la médiation
- Appui technique et conseils d'experts au Conseil national de la médiation
- Missions effectuées en vue de créer des comités de médiation locaux chapeautés par le Conseil national de la médiation
- Organisation d'une campagne d'information destinée à suivre l'application des dernières recommandations issues du Dialogue politique sans exclusive, et comprenant des points de presse mensuels à l'intention des médias locaux ainsi que 30 minutes d'antenne par semaine à la radio (en sango et en français) et 30 minutes d'antenne par mois à la télévision

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants, réforme des institutions dans le secteur de la sécurité et renforcement de l'état de droit en République centrafricaine

b) i) Nombre d'ex-combattants désarmés et démobilisés

Mesure des résultats

2011 : 4 792

2012 (estimation) : 6 856

2013 (objectif) : 2 500

ii) Augmentation du nombre d'ex-combattants réintégrés

Mesure des résultats

2011 : 0

2012 (estimation) : 4 792

2013 (objectif) : 6 856

iii) Élaboration et diffusion d'une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité fondée sur six stratégies sous-sectorielles

Mesure des résultats

2011 : 1 stratégie sous-sectorielle

2012 (estimation) : 5 stratégies sous-sectorielles

2013 (objectif) : 1 stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité

iv) Augmentation du nombre de membres des forces de défense centrafricaines formés aux questions

techniques de défense et de sécurité dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité

Mesure des résultats

2011 : 1 500

2012 (estimation) : 1 600

2013 (objectif) : 1 700

v) Augmentation du nombre d'officiers et agents de police formés dans le cadre du processus de réforme du secteur de la sécurité

Mesure des résultats

2011 : 900

2012 (estimation) : 1 000

2013 (objectif) : 1 200

vi) Augmentation du nombre de prisons construites

Mesure des résultats

2011 : zéro

2012 (estimation) : zéro

2013 (objectif) : 1

vii) Augmentation du nombre de responsables d'établissements pénitentiaires nationaux formés et déployés

Mesure des résultats

2011 : 25

2012 (estimation) : 46

2013 (objectif) : 75

viii) Adoption, promulgation et diffusion d'une loi sur les principes de l'administration pénitentiaire

Mesure des résultats

2011 : 1 (adoption)

2012 (estimation) : 1 (promulgation)

2013 (objectif) : 1 (diffusion)

ix) Adoption, promulgation et diffusion d'un code de justice et de procédure militaires

Mesure des résultats

2011 : zéro

2012 (estimation) : zéro

2013 (objectif) : 1 (code de justice et de procédure militaires)

x) Adoption, promulgation et diffusion d'une loi sur l'aide juridictionnelle

Mesure des résultats

2011 : zéro

2012 (estimation) : 1 (adoption et promulgation)

2013 (objectif) : 1 (diffusion)

Produits

- Présidence du Comité de pilotage du programme de DDR de la République centrafricaine et prestation de services d'experts en vue de l'adoption d'un guide opérationnel pour le lancement des opérations dans le nord-est du pays
- Prestation de services d'experts sur les questions relatives au processus de DDR dans le cadre de réunions techniques bimensuelles
- Renforcement de la coordination interinstitutions sur le processus de DDR et le relèvement au niveau local, dans le cadre de réunions de coordination mensuelles
- Aide à la réintégration des ex-combattants par la mise en œuvre de 50 projets de réinsertion en étroite coordination avec les parties prenantes au programme de DDR aux niveaux national et international
- Mise en œuvre de 20 projets locaux de remise en état destinés à contribuer à la cohésion sociale et à la réconciliation
- Organisation de deux réunions de travail sur des questions liées au programme de DDR
- Appui aux autorités nationales dans la coordination des mesures prises par les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour réformer le secteur de la sécurité, notamment par la mise au point d'une structure de coordination simple; prestation de conseils techniques sur l'élaboration de 6 stratégies sous-sectorielles de réforme du secteur de la sécurité; participation aux réunions mensuelles du Comité sectoriel sur la réforme du secteur de la sécurité
- Aide aux autorités et partenaires nationaux pour la mobilisation de ressources destinées à la réforme du secteur de la sécurité
- Dans le cadre de la réforme des institutions du secteur de la sécurité, réalisation d'une évaluation des besoins axée sur ceux de la Police nationale
- Dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité, assistance technique aux autorités nationales pour l'élaboration, à l'intention de la police municipale, d'un cadre législatif tenant compte de la violence sexuelle et sexiste
- Assistance technique fournie au Parlement de la République centrafricaine pour améliorer le contrôle du pouvoir civil sur le déroulement du programme de DDR et de la réforme du secteur de la sécurité
- Prestation de conseils techniques au Ministère de la justice sur la coordination de l'aide internationale et du financement du secteur judiciaire par les bailleurs de fonds, dans le cadre de réunions trimestrielles
- Réunions hebdomadaires avec des responsables du Ministère de la justice, des magistrats, des chefs traditionnels, des associations d'avocats et des organisations de la société civile, destinées à leur donner des conseils sur l'accès de la population à la justice
- Conseils et assistance techniques au Ministère de la justice sur l'élaboration d'une réglementation relative à l'application et à la diffusion de la législation pénale
- Réunions mensuelles organisées avec les représentants de la société civile et les partenaires internationaux qui travaillent sur l'état de droit pour coordonner l'aide apportée au Gouvernement
- Prestation de conseils techniques au barreau et aux organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme sur la création et la mise en service d'un bureau d'aide juridictionnelle destiné à faciliter l'accès de la population à la justice
- Conseils et assistance techniques sur la diffusion de la nouvelle législation sur l'aide juridictionnelle
- Publication d'un rapport sur l'accès à la justice en République centrafricaine

- Conseils et assistance techniques sur la formation des surveillants de prison et des greffiers
- Organisation d'un séminaire réunissant des bailleurs de fonds afin d'examiner des plans de modernisation des prisons et la mobilisation de ressources
- Consultations et réunions permettant de donner des conseils aux autorités pénitentiaires nationales sur les procédures financières et budgétaires et les procédures de gestion des fournitures, le traitement des groupes vulnérables, la santé et la nutrition, la sécurité alimentaire, la gestion des médicaments, ainsi que la tenue des comptes et la gestion de l'information
- Visites d'inspection mensuelles, menées conjointement avec les autorités pénitentiaires nationales, permettant d'évaluer les conditions générales dans les 20 centres de détention régionaux (et dans 30 centres de rétention policière) de la République centrafricaine
- Campagne d'information destinée à promouvoir le respect des lois, normes et règles régissant les prisons et les centres de détention de la République centrafricaine, y compris 60 minutes hebdomadaires d'antenne à la radio à Bangui et dans les provinces (en sango et en français)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Rétablissement de l'autorité de l'État dans les provinces de la République centrafricaine

c) i) Augmentation du nombre de représentants des autorités locales formés à la gestion des administrations publiques et à la gouvernance

Mesure des résultats

2011 : 32

2012 (estimation) : 50

2013 (objectif) : 60

ii) Augmentation du nombre d'initiatives de paix des collectivités locales

Mesure des résultats

2011 : 7

2012 (estimation) : 10

2013 (objectif) : 12

iii) Loi sur la décentralisation : adoption, promulgation et publication

Mesure des résultats

2011 : zéro

2012 (estimation) : zéro

2013 (objectif) : 1 (publication de la loi sur la décentralisation)

Produits

- Formation des autorités locales à la gouvernance, aux fonctions de contrôle, à la gestion publique et à la coopération entre le pouvoir civil et l'armée
- Animation de 4 ateliers réunissant les préfets, les sous-préfets et la population locale
- Organisation de réunions, de visites sur le terrain et d'activités de communication à l'échelle locale et communautaire afin d'aider les associations et groupes locaux et la société civile à mettre en place des initiatives de paix, le but étant de promouvoir et de créer une culture des droits de l'homme pour tous

- Organisation de 1 atelier sur la décentralisation et sur la prévention et la gestion des conflits (parlementaires, responsables gouvernementaux, partis politiques et représentants de la société civile)
- Aide à l'application de la loi sur la décentralisation (notamment pour la diffusion de la loi dans les provinces)

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

d) Renforcement des capacités nationales en matière de droits de l'homme en vue de protéger et de promouvoir le respect desdits droits et l'état de droit en République centrafricaine

d) i) Augmentation du nombre de préfectures où des organisations locales ou nationales surveillent la situation en matière de droits de l'homme et en rendent compte

Mesure des résultats

2011 : 13
2012 (estimation) : 15
2013 (objectif) : 16

ii) Réduction du nombre de violations des droits de l'homme signalées

Mesure des résultats

2011 : 30 %
2012 (estimation) : 50 %
2013 (objectif) : 60 %

iii) Augmentation du nombre de cas de violation des droits de l'homme faisant l'objet d'une enquête ou d'un examen de la part des autorités judiciaires

Mesure des résultats

2011 : 48
2012 (estimation) : 60
2013 (objectif) : 75

iv) Constitution d'une commission nationale indépendante chargée des droits de l'homme

Mesure des résultats

2011 : 1 (examen du projet de loi)
2012 (estimation) : 1 (envoi du projet de loi au parlement pour approbation)
2013 (objectif) : 1 (la commission devient opérationnelle)

Produits

- Tenue de 6 ateliers sur le respect des droits de l'homme et l'état de droit à l'intention des organisations non gouvernementales locales, des membres de la société civile, des partis politiques, ainsi que des forces de défense et de sécurité à Bangui et dans 4 préfectures
- Assistance technique au Gouvernement pour le soutien à la nouvelle Commission nationale indépendante des droits de l'homme, en vue de favoriser notamment l'indépendance réelle et la pérennité de cette dernière

-
- Aide à la conception et à la mise en œuvre d'un plan d'action national pour les droits de l'homme devant être exécuté et suivi par le Gouvernement, apportée dans le cadre de la coopération technique aux fonctionnaires travaillant dans les domaines des droits de l'homme et de l'état de droit, avec la collaboration des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales internationales et nationales, ainsi que des entités gouvernementales
 - Activités de renforcement des capacités, notamment organisation de 6 ateliers sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme concernant la protection, le suivi et l'établissement de rapports, à l'intention des membres des forces de maintien de l'ordre et de sécurité, des organismes nationaux de défense des droits de l'homme et des organisations non gouvernementales locales
 - Organisation de 2 ateliers thématiques destinés aux autorités judiciaires nationales et consacrés à la promotion et à la protection des droits de l'homme en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour le réfugiés (HCR)
 - Observation de procès et tenue de réunions mensuelles avec des représentants du système judiciaire et des forces de sécurité en vue de s'attaquer au problème de l'impunité et de procéder à un suivi avec les autorités nationales
 - Activités de contrôle et d'enquête sur les violations des droits de l'homme, moyennant des visites effectuées régulièrement dans tout le pays
 - Rapports mensuels sur le système pénitentiaire à l'intention, selon le cas, des autorités nationales ou locales, assortis de recommandations et de conseils concrets concernant les améliorations ou les changements à apporter et, au besoin, les mesures de suivi à prendre
 - Participation à 4 réunions avec le Centre pour les droits de l'homme et la démocratie du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les sections des droits de l'homme de la MINUSS, de la MINUAD et de la MONUSCO, consacrées à des questions régionales et transfrontières
 - Appui et fourniture d'expertise pour l'organisation, conjointement avec les organismes des Nations Unies et des partenaires nationaux, de campagnes de promotion des droits de l'homme, notamment de la Journée internationale de la femme, des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste et de la Journée des droits de l'homme, qui commémore l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme
 - Tenue de 2 consultations sur la justice transitionnelle réunissant des dirigeants politiques nationaux et locaux, des représentants de la société civile, des membres de groupes communautaires et d'organisations de défense des droits de l'homme, en vue d'encourager la réconciliation, de remédier aux violations des droits de l'homme, de trouver des solutions en matière de protection et de chercher à mettre en commun les efforts déployés pour promouvoir l'état de droit, l'accès effectif à la justice et l'égalité des droits de l'homme
 - Prestation de conseils techniques au Ministère de la justice sur le recrutement et la formation des membres du Comité disciplinaire administratif indépendant et sur la création des mécanismes pour l'examen des plaintes déposées par les prisonniers à propos du traitement qui leur est réservé en prison
 - Campagne d'information sur la promotion et la protection des droits de l'homme et sur la culture de la paix, comprenant des points de presse mensuels, 30 minutes d'antenne par mois à la radio (en sango et en français), ainsi que la création, la reproduction et la distribution de 1 000 tracts (en sango et en français), la reproduction de 200 affiches (en sango et en français) et la formation de journalistes
-

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

e) Renforcement de la protection des enfants dans les zones de conflit et sensibilisation aux droits de l'enfant

e) i) Augmentation du nombre d'enfants soldats et autres enfants associés à des groupes armés en République centrafricaine désarmés, démobilisés et réintégrés

Mesure des résultats

2011 : 1 000

2012 (estimation) : 1 500

2013 (objectif) : 2 000

ii) Nombre de plans d'action signés par des parties figurant sur la liste des groupes qui recrutent et utilisent des enfants

Mesure des résultats

2011 : 2

2012 (estimation) : 2

2013 (objectif) : 2

iii) Augmentation du nombre d'enquêtes menées par l'équipe spéciale de surveillance et d'information

Mesure des résultats

2011 : 10

2012 (estimation) : 15

2013 (objectif) : 20

iv) Augmentation du nombre d'initiatives de sensibilisation aux droits de l'enfant

Mesure des résultats

2011 : 5

2012 (estimation) : 12

2013 (objectif) : 15

Produits

- Appui apporté à l'équipe spéciale de surveillance et d'information sur les graves violations commises contre les enfants touchés par le conflit armé
- 6 séminaires sur le mécanisme de surveillance et d'information organisés à l'intention des partenaires des Nations Unies, du Conseil national de protection de l'enfant et d'organisations non gouvernementales internationales œuvrant dans des zones touchées par le conflit
- 12 missions conjointes de suivi/d'établissement des faits/de vérification effectuées par des membres de l'équipe spéciale de surveillance et d'information
- Rédaction de 6 notes horizontales globales sur des violations graves commises sur la personne d'enfants en République centrafricaine à l'intention du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé
- Fourniture d'une assistance technique aux fins de l'élaboration d'un plan d'action à l'intention des parties considérées comme utilisant et recrutant des enfants et commettant des viols et d'autres formes de violence sexuelle contre eux

- Séminaires sur les droits et la protection de l'enfant organisés à l'intention des autorités nationales et locales, notamment des forces de sécurité et de défense, et au cours desquels seront examinées les violations graves constatées par le mécanisme de surveillance et d'information, y compris le recrutement et l'emploi d'enfants soldats, ainsi que la violence sexuelle
- Continuité de l'assistance technique apportée en matière de protection de l'enfance aux autorités nationales dans le cadre des réunions du Conseil national de protection de l'enfant
- 3 séminaires sur les droits et la protection de l'enfant organisés à l'intention d'ONG et d'instituts d'enseignement nationaux
- 2 séminaires sur la surveillance conjointe du forum national sur l'enregistrement des naissances dans les zones de conflit

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

f) Augmentation de la participation des femmes à la consolidation de la paix et renforcement de la protection contre la violence sexuelle et la violence sexiste et de la sensibilisation à ces questions

f) i) Adoption d'un plan d'action national en vue de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité

Mesure des résultats

2011 : 0

2012 (estimation) : 1 (adoption)

2013 (objectif) : 1 (publication)

ii) Augmentation du nombre de partenaires nationaux formés aux questions visées dans les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité (par exemple, forces de sécurité, ministères, société civile, groupes de femmes et de jeunes)

Mesure des résultats

2011 : zéro

2012 (estimation) : 6

2013 (objectif) : 12

iii) Augmentation du nombre d'initiatives de sensibilisation aux résolutions 1889 (2009) et 1960 (2010) du Conseil de sécurité, notamment aux dispositions relatives aux actes de violence sexuelle dans les conflits armés

Mesure des résultats

2011 : zéro

2012 (estimation) : 2 (ateliers de sensibilisation)

2013 (objectif) : 4

iv) Augmentation du nombre de cas de violences sexuelles liées aux conflits dont il est fait état

Mesure des résultats

2011 : 0

2012 (estimation) : 30

2013 (objectif) : 60

v) Adoption de la loi sur la parité des sexes
(Ministère des affaires sociales)

Mesure des résultats

2011 : zéro

2012 (estimation) : 1 (projet de loi et adoption)

2013 (objectif) : 1 (publication)

vi) Mise en place de cellules de médiation et de
règlement des conflits

Mesure des résultats

2011 : zéro

2012 (estimation) : 2

2013 (objectif) : 4

Produits

- Ateliers, réunions et activités de sensibilisation organisés au niveau local pour aider les responsables locaux communautés, les groupes de femmes et les autorités locales à promouvoir la cohésion sociale en vue de la consolidation de la paix
 - Mise en place de 3 cellules de médiation et de règlement des conflits afin de promouvoir la cohésion sociale
 - Réunions mensuelles du Comité consultatif des femmes leaders où sont examinées et hiérarchisées les questions qui concernent les femmes dans le pays
 - Aide à l'élaboration du projet de loi sur la parité des sexes (soutien technique et financier, adoption et publication)
 - Organisation d'une table ronde avec des groupes de femmes en vue de marquer le douzième anniversaire de la journée portes ouvertes consacrée à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité
 - Missions pour la création de cellules de médiation et de règlement des conflits
 - Organisation, dans les préfectures de Vakaga et de Haute-Kotto (Bria, Ndélé et Birao), de séances de formation à l'intention des autorités locales (ministères), des médiateurs locaux et nationaux, de la société civile (femmes dirigeantes, chefs religieux, responsables locaux, médias et forces de sécurité) et de l'équipe de pays des Nations Unies, sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information relatifs à la lutte contre les actes de violence sexuelle dans les conflits armés
 - Formation d'une sélection de stagiaires qui seront chargés d'animer des formations sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information dans les zones touchées par le conflit
 - 6 ateliers sur la surveillance de la violence sexuelle et sexiste et l'élaboration de rapports à ce sujet, organisés à l'intention des partenaires locaux et des organisations non gouvernementales internationales
 - Ateliers de sensibilisation aux résolutions 1889 (2009) et 1960 (2010) du Conseil de sécurité, notamment aux dispositions relatives aux actes de violence sexuelle dans les conflits, organisés à l'intention des groupes armés, des forces nationales de sécurité et du personnel des Nations Unies
-

Facteurs externes

37. L'objectif devrait être atteint, sous réserve que : a) l'insécurité transfrontière et l'instabilité dans les pays voisins ne compromettent pas le processus de paix : b) les parties au processus de paix et de réconciliation nationale restent attachées à

l'Accord de paix global et au dialogue politique sans exclusive; c) le Gouvernement ait la volonté politique de donner la priorité au programme des droits de l'homme et de le mettre en œuvre; et que d) les donateurs continuent de fournir une assistance et des fonds aux programmes de réintégration des ex-combattants, de réforme du secteur de la sécurité, de promotion de l'état de droit et de défense des droits de l'homme.

Tableau 4
Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2012			Montants nécessaires pour 2013			
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart : solde inutilisé (dépassement) (3) = (1) - (2)	Total (4)	Total net ^a (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	Variation 2012-2013 (7) = (4) - (1)
Militaires et personnel de police	224,4	210,9	13,5	228,7	215,2	–	4,3
Personnel civil	11 712,4	13 820,3	(2 107,9)	12 321,0	14 428,9	–	608,6
Dépenses opérationnelles	8 594,9	6 499,5	2 095,4	7 791,6	5 696,2	211,4	(803,3)
Total	20 531,7	20 530,7	1,0	20 341,3	20 340,3	211,4	(190,4)

^a Compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2012.

38. Le montant estimatif des crédits demandés pour le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, pour une période d'un an se terminant le 31 décembre 2013, sous réserve que le mandat soit prorogé, s'élèvera à 20 341 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et couvrira l'indemnité de subsistance (missions), les frais de voyage, l'indemnité d'habillement et la provision pour demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité (228 700 dollars) pour deux conseillers militaires et deux conseillers pour les questions de police, les traitements et les dépenses communes de personnel (12 321 000 dollars) pour la création de 156 postes, l'indemnité de subsistance (missions) et les frais de voyage (94 600 dollars) afférents aux postes de deux agents fournis par le Gouvernement (conseillers pénitentiaires), les consultants (169 400 dollars), les frais de voyage du personnel (623 600 dollars), les installations et les infrastructures (1 571 600 dollars), les transports terrestres (506 100 dollars), les transports aériens (2 874 700 dollars), les communications (1 123 500 dollars), l'informatique (295 900 dollars), les dépenses médicales, notamment la contribution au dispensaire des Nations Unies et à l'évacuation médicale (67 000 dollars), ainsi que des services, des fournitures et du matériel divers (465 200 dollars).

39. La diminution des crédits demandés pour 2013 est principalement due à une réduction nette du nombre de postes (moins 12) par rapport à l'effectif approuvé pour 2012. Le BINUCA continuera, en collaboration avec les organismes des Nations Unies, de s'occuper des problèmes posés par la situation complexe qui règne en République centrafricaine, en améliorant la portée de son action dans tout le pays. Il prévoit d'ailleurs d'ouvrir de nouvelles antennes à Birao et à Obo, dans la limite de l'effectif proposé.

40. La diminution proposée pour 2013 a été obtenue principalement grâce aux efforts considérables que la mission a faits pour revoir le montant des ressources affectées aux activités d'appui à la mission et à la sécurité, utiliser le matériel existant et tirer parti des gains de productivité obtenus grâce à la mise en place du Centre de services régional d'Entebbe. Ces diminutions ont été obtenues malgré une forte augmentation des taux des prestations dues au personnel civil.

Ressources extrabudgétaires

41. Un total de 2,39 millions de dollars issus du Fonds pour la consolidation de la paix a été alloué à la réinsertion et à la réintégration des ex-combattants démobilisés, pour une période de 18 mois allant du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2013. Un total de 825 340 dollars issus du Fonds a aussi été alloué au BINUCA, afin d'aider les services nationaux chargés de coordonner la réintégration à renforcer leurs capacités de gestion et de suivi de l'application des programmes de réinsertion et de réintégration. Le PNUD gèrera le montant restant (1,6 million de dollars), qui servira à financer des projets de réinsertion. Un total de 50 000 dollars issus du Fonds a aussi été alloué pour financer la formation de 46 greffiers et gardiens de prison pendant l'année en cours.

42. Le Département des affaires politiques aussi a alloué au BINUCA des ressources extrabudgétaires d'un montant de 309 000 dollars, dont 273 000 serviront à appuyer le travail du Conseil national pour la médiation et à créer des antennes chargées de promouvoir la médiation et la réconciliation au niveau local du 1^{er} mars 2012 au 28 février 2013. Il a aussi alloué 155 000 dollars de ressources extrabudgétaires, dont 137 000 au BINUCA, pour soutenir le dialogue politique entre les parties prenantes nationales aux réformes électorales du 1^{er} mars 2012 au 28 février 2013.

43. En outre, les donateurs et partenaires sont sollicités afin : a) de financer deux postes de consultant à Obo, en vue de renforcer la présence du BINUCA dans les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et d'accroître l'échange d'informations avec toutes les parties prenantes travaillant sur cette question; et b) d'aider à mettre la dernière main à la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et à ses six stratégies sous-sectorielles et à organiser une consultation nationale générale sur la stratégie une fois qu'elle aura été définie.

Tableau 5
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé pour 2012	-	1	1	1	5	14	8	2	32	45	-	77	8	78	5	168
Effectif proposé pour 2013	-	1	1	1	5	15	8	2	33	37	-	70	8	72	6	156
Variation	-	-	-	-	-	1	-	-	1	(8)	-	(7)	-	6	1	(12)

Nouveaux postes temporaires

44. Le budget du BINUCA pour 2013 tient compte de la résolution 2031 (2011) du Conseil de sécurité, qui renforce le mandat du Bureau et centre son action sur la consolidation de la paix, la réconciliation nationale, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, le rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national, la réforme du secteur de la sécurité, le respect de l'état de droit, la détection des violations des droits fondamentaux, particulièrement celles commises à l'encontre d'enfants ou de femmes par des groupes armés, comme la LRA, et le renforcement du partage de l'information sur les opérations menées par la LRA en République centrafricaine.

45. Du fait de la nette augmentation des actes de violence faite aux femmes dans les diverses régions de la République centrafricaine et de la nécessité de donner les moyens au Groupe de la problématique hommes-femmes de régler ce problème, il est proposé de créer un poste de spécialiste de la problématique hommes-femmes (protection des femmes) (P-4), qui sera chargé : de coordonner la mise au point et l'application d'arrangements nationaux de suivi, d'analyse et de communication de l'information relatifs aux violences sexuelles liées au conflit; de coordonner les activités des entités des Nations Unies concernées en vue de renforcer le suivi et la communication de l'information, la prévention des violences sexuelles liées au conflit et l'efficacité des interventions, conformément aux résolutions 1820 (2008), 1888 (2009) et 1960 (2010) du Conseil de sécurité; d'établir une base de données sur les violences sexuelles liées au conflit et de mettre au point des outils et une méthode de référence pour la collecte et l'analyse des données; de renforcer la coordination et la coopération de l'action menée avec la communauté des donateurs, les organismes intergouvernementaux et les organisations régionales pour lutter contre les violences sexuelles liées au conflit.

46. Le spécialiste de la problématique hommes-femmes (protection des femmes) devra aussi veiller à ce que les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information relatifs aux violences faites aux femmes en République centrafricaine soient appliqués sans plus de délais et contribuer au renforcement des capacités nationales de lutte systématique contre ce problème. Il

coordonnera la communication, fournira un soutien technique au Gouvernement centrafricain et aidera la société civile à permettre aux victimes de s'exprimer et, partant, à sensibiliser l'opinion aux problèmes de violence sexuelle, à leurs conséquences pour les victimes et la société dans son ensemble, et à faire connaître les recours existants. Il est aussi prévu que le spécialiste travaille en étroite collaboration avec le Gouvernement centrafricain et lui apporte un soutien technique pour la révision ou l'élaboration des lois sur la protection des femmes.

47. Il est aussi proposé de créer un poste de spécialiste de la problématique hommes-femmes à Bangui. Le spécialiste (Volontaire des Nations Unies) aidera à coordonner les activités liées à la prise en compte des questions concernant les femmes; il aidera la cellule de la problématique hommes-femmes et de la protection des femmes à définir les besoins prioritaires des groupes de femmes et à suivre l'application des mesures d'intégration de la problématique hommes-femmes afin d'en renforcer la cohérence; il aidera à coordonner et à programmer les activités concernant les femmes menées dans le cadre des projets de consolidation de la paix, de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et de réforme du secteur de la sécurité, et à établir des rapports à ce sujet, notamment en participant aux groupes thématiques existants (groupe de la protection des femmes et groupe de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes); il sera en charge de l'échange d'informations et de la coordination avec les organismes des Nations Unies et aidera les organisations de femmes à promouvoir la participation des femmes à la consolidation de la paix et à la gouvernance.

Suppression de postes

48. Le tableau d'effectifs proposé pour 2013 prévoit aussi 14 suppressions de postes.

49. Par sa résolution 64/269, l'Assemblée générale a approuvé la création d'un Centre de services régional à la plateforme logistique d'Entebbe en vue de regrouper les fonctions administratives et les fonctions d'appui jusque-là assurées par les missions situées dans un même périmètre géographique dans un centre régional autonome, comme l'a proposé le Secrétaire général dans son rapport sur la stratégie globale d'appui aux missions (A/64/633). Suivant une méthode de gestion de projet bien précise, il a été décidé que, dans un premier temps, quatre projets ou fonctions seraient transférés au Centre de services régional d'Entebbe en 2011/12 : contrôle des arrivées et des départs du personnel des missions; traitement des indemnités pour frais d'études; activités d'un centre régional de formation et de conférence; activités du centre de contrôle intégré des transports et des mouvements. D'autres fonctions dont le transfert au Centre de services régional en 2012/13 permettrait d'améliorer la prestation des services et de réaliser des économies d'échelle ont été retenues, à savoir des fonctions financières, y compris celles qui concernent les états de paie du personnel des missions, les paiements, la caisse et la comptabilité, et des fonctions de gestion des ressources humaines, y compris le recrutement international, la gestion des postes et les états de présence.

50. Compte tenu du soutien que le Centre de services régional apportera, il est proposé de supprimer trois postes relevant du Groupe des finances et du budget, dont un assistant (états de paie) (agent du Service mobile), un assistant financier et budgétaire (agent du Service mobile) et un assistant (gestion des comptes et des dossiers) [agent des services généraux (agent local)]. Il est aussi proposé de

supprimer deux postes d'assistant chargé des ressources humaines (1 agent des services généraux (agent local) et 1 agent du Service mobile) au Groupe des ressources humaines.

51. À l'issue de l'examen de l'effectif autorisé de la Section intégrée de la sûreté et de la sécurité, mené par le Bureau en collaboration avec le Département de la sûreté et de la sécurité, il est aussi proposé de supprimer neuf postes à la Section, étant donné que le BINUCA entre désormais dans la phase qui suit la mise en œuvre, et que les conditions de sécurité continuent de s'améliorer. Les postes en question sont des postes d'agent de sécurité (5 agents du Service mobile et 4 agents locaux des services généraux).

C. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

(19 902 500 dollars)

Historique, mandat et objectif

52. Le Conseil de sécurité a créé le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) par sa résolution 1876 (2009), pour une période initiale de 12 mois à compter de janvier 2010, qu'il a prolongée jusqu'au 31 décembre 2011 par sa résolution 1949 (2010). Par sa résolution 2030 (2011), il a renouvelé le mandat du Bureau pour une période de 14 mois, jusqu'au 28 février 2013. Aux termes de la résolution 1876 (2009) du Conseil de sécurité, le mandat du Bureau est le suivant :

- a) Aider la Commission de consolidation de la paix dans l'action qu'elle mène pour répondre aux besoins vitaux de la Guinée-Bissau en matière de consolidation de la paix;
- b) Renforcer les capacités des institutions nationales pour qu'elles puissent assurer le maintien de l'ordre constitutionnel et la sécurité publique et faire pleinement respecter la légalité;
- c) Aider les autorités nationales à mettre en place un système de police, d'application des lois et de justice pénale qui soit véritablement efficace;
- d) Appuyer un dialogue politique ouvert à tous et un processus de réconciliation nationale;
- e) Fournir un soutien et une assistance stratégiques et techniques au Gouvernement bissau-guinéen en vue de la définition et de l'application coordonnée de la réforme du secteur de la sécurité;
- f) Aider les autorités nationales à lutter contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée ainsi que la traite d'êtres humains, en particulier celle d'enfants;
- g) Soutenir les efforts nationaux déployés pour enrayer la prolifération des armes légères et de petit calibre;
- h) Entreprendre des activités de promotion, de défense et de surveillance des droits de l'homme et aider à institutionnaliser l'état de droit;

i) Intégrer systématiquement le principe de l'égalité des sexes dans l'entreprise de consolidation de la paix, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité;

j) Renforcer la coopération avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), l'Union européenne et les autres partenaires qui s'efforcent de contribuer à la stabilisation de la Guinée-Bissau;

k) Contribuer à mobiliser l'aide internationale.

Coopération avec d'autres entités

53. En 2013, le BINUGBIS continuera de travailler en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix, ainsi qu'avec ses principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux (l'Union africaine, la CPLP, la CEDEAO et l'Union européenne), afin d'appuyer résolument et durablement les efforts de consolidation de la paix et la stabilisation du pays. En outre, il continuera de resserrer ses liens de coopération avec les institutions financières internationales, notamment le FMI, la Banque africaine de développement (BafD) et la Banque mondiale, afin de mobiliser des ressources.

54. La coopération avec l'ONU et d'autres entités prendra notamment les formes suivantes :

a) Collaboration avec des départements du Siège de l'ONU et des équipes spéciales interinstitutions compétentes dans le champ d'action du BINUGBIS;

b) Coopération avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest dans des domaines politiques, administratifs et logistiques, y compris le partage des coûts de l'appui aux opérations aériennes, ainsi que dans des domaines intersectoriels tels que le trafic de drogues et la criminalité organisée;

c) Échange d'informations, y compris sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, dans le domaine de la réforme globale du secteur de la sécurité dans les opérations de maintien de la paix [Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), ONUCI et Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL)], notamment dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest;

d) Collaboration avec la MINUL axée sur l'échange d'informations sur la déontologie et la discipline et, le cas échéant, de personnel spécialisé dans ce domaine;

e) Collaboration avec l'ONUSC et d'autres entités des Nations Unies et partenaires bilatéraux sur le traitement des questions liées au trafic de drogues et à la criminalité organisée en Guinée-Bissau;

f) Collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux en vue de promouvoir et d'assurer la sécurité humaine et alimentaire en Guinée-Bissau;

g) Coopération soutenue avec l'équipe de pays des Nations Unies en matière d'utilisation de services communs, tels que les installations médicales et la sécurité, ainsi que de réforme globale du secteur de la sécurité;

h) Intégration de la problématique hommes-femmes en coopération avec ONU-Femmes, des missions des Nations Unies et des équipes de pays des Nations Unies en Afrique de l'Ouest.

Résultats obtenus en 2012

55. En 2012, l'action menée par le BINUGBIS pour soutenir la consolidation de la paix en Guinée-Bissau a été entravée par l'instabilité militaire et politique du pays, en particulier les tensions découlant des événements militaires du 26 décembre 2011, de la crise électorale consécutive au premier tour des élections présidentielles, tenu le 18 mars 2012 à la suite du décès du Président Malam Bacai Sanhá, et du coup d'État militaire du 12 avril 2012, qui a empêché que les résultats escomptés soient pleinement atteints et contraint le Bureau à reporter certaines de ses activités.

56. Dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, le BINUGBIS a contribué à ce qui suit : a) allocation de 3 millions de dollars provenant du Fonds pour la consolidation de la paix à la suite de la signature d'un accord entre le Gouvernement bissau-guinéen et l'ONU, afin de financer le fonctionnement de la caisse de retraite spéciale créée en vue de restructurer les forces armées et les institutions chargées de la sécurité au moyen, notamment, de la réinsertion dans la vie civile et du départ à la retraite progressifs de certains membres du personnel de défense et de sécurité bissau-guinéen. Il a néanmoins fallu reporter à 2013 l'application de la première phase de démobilisation de quelques 280 membres du personnel militaire et de sécurité sur les 500 prévus initialement; b) travaux préparatoires à la construction et à l'aménagement de 12 commissariats de police modèles, y compris la procédure d'appel d'offres concernant les travaux de construction; c) participation de 3 590 membres de la police et des institutions chargées de la sécurité intérieure à la procédure d'agrément et de certification; d) rationalisation des institutions chargées de la police et de la sécurité, leur nombre passant de neuf en 2011 à quatre en 2012, conformément à la législation en vigueur; e) destruction de 2 500 armes légères et de petit calibre. Quatre baraquements militaires ont été démantelés en 2012 comme prévu et il n'est pas prévu d'en démanteler d'autres en 2013.

57. L'action menée par le Bureau a contribué à l'obtention de résultats déterminants dans les domaines de la promotion et de la protection des droits de l'homme, de la prise en compte de la problématique hommes-femmes, du dialogue politique, de la réconciliation nationale et de la bonne gouvernance. En particulier, le pourcentage d'infractions signalées à la police et aux services de maintien de l'ordre est passé de 20 % en 2011 à 35 % en 2012. En février 2012, le Gouvernement bissau-guinéen et les organisations de la société civile ont défini la politique nationale en matière d'égalité hommes-femmes. Toutefois, le coup d'État a interrompu la procédure de son adoption par le Conseil des ministres. La défense de l'égalité hommes-femmes par le Bureau a abouti à la création d'un département des services de police spécialisé dans la problématique hommes-femmes chargé de mieux coordonner la prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans les institutions du pays chargées de la sécurité. En outre, le BINUGBIS a tenu une série de consultations avec les parties prenantes internationales, régionales et nationales en vue de coordonner efficacement les efforts internationaux et de renforcer le dialogue national visant à rétablir l'ordre constitutionnel dans le pays.

58. La situation politique et socioéconomique et l'état de la sécurité au lendemain du coup d'État ont empêché le BINUGBIS d'atteindre certains de ses objectifs de 2012, comme la construction de 12 commissariats de police modèles et la démobilisation de 280 membres des forces armées et de sécurité sur les 500 initialement prévus. La décision prise par le Gouvernement bissau-guinéen de transition d'adopter de nouvelles priorités dans le cadre du Pacte politique de transition et de l'Accord de transition signés en mai 2012 a aussi retardé la mise en œuvre des engagements pris par le gouvernement déchu : la ratification d'un certain nombre de traités sur les droits de l'homme; la création et la mise en service d'un mécanisme de suivi permanent de la conférence nationale programmée en vue d'entretenir le dialogue national et de promouvoir la réconciliation; un programme de formation des parlementaires, des responsables de parti et des agents de sécurité et de défense aux compétences nécessaires à la négociation et au règlement des conflits, financé par le Fonds pour la consolidation de la paix; la mise en place de plateformes visant à renforcer les compétences des parlementaires, des responsables de partis et des organisations de la société civile dans les domaines de la consolidation de la paix, de la médiation, de la prévention des conflits et de la gouvernance. En outre, les autorités de transition ont prévu de tenir des élections législatives en 2013, au lieu de novembre 2012 comme cela était initialement prévu, ainsi que des élections présidentielles, étant donné que celles de mars 2012 avaient tourné court.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2013

59. L'hypothèse est que le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), tel que défini par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1876 (2009), 1949 (2010) et 2030 (2011) sera prorogé pour une année supplémentaire jusqu'à février 2014 et que les priorités de la mission seront réexaminées à la lumière du coup d'État du 12 avril 2012 perpétré par les forces armées de la Guinée-Bissau. Le BINUGBIS s'adaptera à l'évolution de la situation politique, sécuritaire et économique et aux défis qui restent à relever en matière de consolidation de la paix en Guinée-Bissau, notamment les élections présidentielle et législatives de 2013, la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité, les violations graves des droits de l'homme, la lutte contre l'impunité, la campagne contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue, ainsi que le dialogue national et la réconciliation, et la coordination des efforts internationaux à l'appui des priorités du pays.

60. Le BINUGBIS renforcera en particulier l'assistance stratégique et technique qu'il apporte au Gouvernement pour donner la priorité aux éléments ci-après : a) la mise en application rapide du programme de réforme du secteur de la sécurité, qui comprend le renouvellement du personnel et la professionnalisation des forces armées et des forces de sécurité interne, la réintégration socioéconomique du personnel démobilisé et la construction de 12 commissariats de police modèles; b) la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités pour accroître l'indépendance du secteur judiciaire dans le cadre de la réforme de la justice et contribuer à la lutte contre l'impunité et à l'amélioration de l'accès aux services de justice; c) l'élaboration d'une politique nationale des droits de l'homme et la mise en application du mécanisme d'examen périodique universel et de la politique imposant un devoir de diligence en matière de droits de l'homme; d) la campagne contre le trafic de drogue et la criminalité organisée, y compris la mise en

application du plan opérationnel national pour 2011-2014 visant à lutter contre le trafic des drogues et la criminalité organisée et de l'Initiative Côtes de l'Afrique de l'Ouest. À cette fin, le BINUGBIS travaillera en étroite collaboration avec le Bureau de l'appui à la consolidation de la paix, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau des affaires juridiques, ainsi que l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union européenne et d'autres acteurs internationaux concernés.

61. En réponse à une demande d'assistance électorale de la part des autorités nationales ou en application d'un mandat du Conseil de sécurité, l'ONU pourrait fournir un appui en vue des élections présidentielle et législatives. Le BINUGBIS continuera à fournir un appui technique au processus de dialogue et de réconciliation nationale, en particulier dans la perspective de ces élections. La mission continuera également à fournir une assistance aux autorités nationales pour promouvoir le respect des droits de l'homme et superviser le système juridique afin d'aider à institutionnaliser le respect de l'état de droit. Conformément aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009) et 1960 (2010), concernant la prise en compte de la problématique hommes-femmes, le Bureau veillera à ce que le principe de l'égalité des sexes soit respecté dans les activités de consolidation de la paix et s'emploiera à promouvoir l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les plans et programmes nationaux de la Guinée-Bissau. La mission veillera également à ce que le plan d'action en sept points concernant la participation des femmes aux activités de consolidation de la paix soit mis en œuvre au niveau du pays. Le Bureau renforcera la mobilisation de partenaires extérieurs et la coordination de l'assistance internationale à l'appui des réformes dans les secteurs de la défense, de la sécurité et de la justice. Enfin, la mission continuera à promouvoir l'intégration des divers acteurs des Nations Unies sur le terrain et l'efficacité de leur action à l'appui des priorités nationales, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles nationales.

62. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont présentés ci-après.

Objectif : Un environnement politique sécuritaire, social et économique stable en Guinée-Bissau

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Systèmes renforcés de défense, de police et de maintien de l'ordre en Guinée-Bissau

a) i) Intégration des services de police et de sécurité intérieure existants afin de réduire le nombre d'institutions selon le cadre juridique approuvé

Mesure des résultats

2011 : 9 services de police et de sécurité intérieure
2012 (estimation) : 9 services de police et de sécurité intérieure

2013 (objectif) : 4 services de police et de sécurité intérieure

ii) Augmentation du nombre de commissariats de police modèles à Bissau

Mesure des résultats

2011 : 1

2012 (estimation) : 1

2013 (objectif) : 13

iii) Augmentation du nombre d'armes légères et de petit calibre détruites sur un total de 10 000

Mesure des résultats

2011 : 7 000

2012 (estimation) : 9 500

2013 (objectif) : 10 000

iv) Augmentation du nombre total de soldats des forces armées démobilisés sur un total de 2 500

Mesures des résultats

2011 : zéro

2012 (estimation) : zéro

2013 (objectif) : 280

v) Augmentation du nombre total de vérifications des antécédents des membres de la police et des institutions de sécurité intérieure sur un total recherché de 4 100 membres

Mesure des résultats

2011 : 3 024

2012 (estimation) : 3 590

2013 (objectif) : 4 100

Produits

- Assistance quotidienne aux autorités nationales, en particulier les Ministères de la défense, de l'intérieur et de la justice, en vue de la coordination des contributions internationales à la mise en œuvre des plans nationaux de réforme du secteur de la sécurité, dans le cadre de la feuille de route de la CEDEAO et de la CPLP, au moyen de détachements et de la participation aux structures de coordination existantes
- Conseils et assistance sur une base quotidienne aux partenaires internationaux qui aident à mettre en œuvre la feuille de route de la CEDEAO et de la CPLP sur la réforme du secteur de la sécurité à l'appui des stratégies nationales
- Conseils et assistance aux autorités nationales sur une base quotidienne pour la mise en œuvre de la stratégie nationale intégrée pour la réforme du secteur de la sécurité et du plan d'action national au moyen du renforcement des capacités, de programmes de formation des cadres et de surveillance policière de proximité, de cours de justice pénale, de séminaires et d'ateliers de formation ciblant les structures de coordination de la réforme du secteur de la sécurité, les institutions parlementaires, judiciaires, policières et de sécurité, les forces armées et la société civile, la Commission parlementaire de la défense et de la sécurité, la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, y compris pour le relèvement de l'académie militaire de Cumeré, le contrôle de la réforme du secteur de la sécurité, la lutte contre le trafic des stupéfiants et la criminalité organisée et la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre
- Assistance aux autorités nationales pour la mise en place de la Commission de suivi du Fonds de pension spécial et la surveillance des mécanismes de paiements et de réintégration, grâce à des réunions mensuelles, des entrevues avec les institutions de l'État et les bénéficiaires, des rapports mensuels et la fourniture de conseils

- Appui mensuel en ce qui concerne la formation en cours d'emploi, le parrainage, le mentorat et l'appui logistique administratif au moyen du détachement de 12 spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité – à Bissau et dans tout le pays – auprès des Ministères de l'intérieur, de la justice et de la défense, du Secrétariat permanent du Comité directeur national de la réforme du secteur de la sécurité, des bureaux des chefs des administrations de police, des mécanismes de coordination de la police, y compris de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale, du Bureau central national de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), du centre de formation informatisé, des 6 centres régionaux de police et 6 postes frontière, de l'Académie nationale de police, et de l'Institut national de la défense et du centre de formation militaire
- Appui aux comités de femmes au sein des institutions de défense et de sécurité pour faire en sorte que leurs préoccupations soient prises en compte à tous les niveaux, du niveau politique au niveau opérationnel, au moyen de cours de formation trimestriels et de conseils quotidiens visant la création de mécanismes de promotion de l'égalité des sexes
- Formation et conseils quotidiens concernant l'enregistrement, la vérification des antécédents et la certification des agents de la police de Guinée-Bissau et du personnel militaire des Ministères de l'intérieur et de la défense, dans le cadre de la décision ministérielle du 21 janvier 2011 s'y rapportant, publiée par le Président du Comité directeur de la réforme du secteur de la sécurité, et supervision du processus par l'intermédiaire de mécanismes de suivi et d'évaluation et de rapports mensuels
- Conseils aux autorités nationales concernant l'établissement de modalités pour améliorer la capacité des administrations de police et autres services garants de la légalité de lutter contre les crimes graves et le trafic de stupéfiants, notamment le fonctionnement d'un mécanisme de coordination de la police et de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale, et pour exécuter un plan opérationnel national révisé de lutte contre les stupéfiants et les crimes graves, pour la période 2011 à 2014, par le biais de la participation à des groupes de travail communs, de réunions hebdomadaires et du détachement quotidien de 3 membres de la Police des Nations Unies auprès des Ministères de la justice et de l'intérieur
- Mise au point d'un programme complet de formation, distribué en modules à 650 membres de la police de 12 commissariats de police modèles, notamment des modules sur la police de proximité, les techniques de gestion de la criminalité, les investigations spécialisées dans les domaines de la criminalité organisée mettant l'accent sur le trafic de drogue, ainsi que sur l'égalité des sexes et les droits de l'homme
- Conseils et assistance à la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, pour lancer un programme de contrôle des armes et réviser la législation concernant les armes dans les institutions de défense et de sécurité intérieure, ainsi qu'au sein de la population, dans le cadre de réunions mensuelles et du détachement auprès du Ministère de la défense d'un fonctionnaire de l'ONU spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité
- Assistance à la Commission nationale pour l'organisation de la campagne sur la réforme du secteur de la sécurité aux fins de la sensibilisation aux questions de défense, de sécurité et de justice dans le cadre de programmes d'information régionaux, de 6 débats publics visant les membres des institutions concernées, de 20 réunions de groupes thématiques et du détachement auprès des institutions touchées par la réforme de 6 agents de l'ONU spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité
- Conseils aux autorités nationales, notamment en ce qui concerne le fonctionnement d'une autorité chargée de la protection civile, pour régler les questions de risques résiduels dans la lutte antimines, la fourniture d'un appui et la coordination de l'action relative à l'entreposage des stocks et la destruction des stocks de munitions déclassées ou excédentaires, dans le cadre de 6 réunions et de visites conjointes sur le terrain 4 fois par an

- Assistance aux autorités nationales par le biais de conseils et d'orientations, dans le cadre de réunions mensuelles, en vue de mettre au point des mécanismes visant à renforcer l'état de droit et l'accès à la justice et à garantir le droit à un procès équitable dans le système judiciaire, à la fois pour les suspects et les victimes, y compris par l'intégration et la mise en œuvre de réformes institutionnelles et juridiques dans le système judiciaire, l'amélioration des services rendus aux citoyens et l'accroissement de la participation des citoyens au processus judiciaire

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Renforcement de l'état de droit et des capacités nationales pour protéger les droits de l'homme et le principe de l'égalité des sexes en Guinée-Bissau et les y faire respecter

b) i) Augmentation du nombre de cas de violations des droits de l'homme, y compris de cas de violence sexuelle et sexiste, faisant l'objet d'enquêtes ou d'examen de la part des autorités judiciaires

Mesure des résultats

2011 : 40
2012 (estimation) : 60
2013 (objectif) : 70

ii) Augmentation du nombre de textes législatifs nouveaux et d'amendements adoptés pour améliorer l'efficacité et l'utilité du système de justice pénale et promouvoir le respect de l'état de droit

Mesure des résultats

2011 : 2
2012 (estimation) : 3
2013 (objectif) : 3

iii) Augmentation du nombre d'infractions, y compris de crimes sexuels et sexistes, signalées aux services de police et de contrôle de l'ordre public faisant l'objet d'une enquête ou d'une procédure

Mesure des résultats

2011 : 80
2012 (estimation) : 140
2013 (objectif) : 200

iv) Augmentation du nombre de législations clefs et de politiques relatives à la protection des droits de l'homme révisées et adoptées pour abolir les différences entre les réglementations internationales et le droit interne

Mesure des résultats

2011 : zéro
2012 (estimation) : 2
2013 (objectif) : 4

v) Augmentation du nombre de traités relatifs aux droits de l'homme ratifiés par le Parlement bissau-guinéen

Mesure des résultats

2011 : zéro

2012 (estimation) : zéro

2013 (objectif) : 3

Produits

- Organisation d'un atelier de formation à l'intention de 72 gardiens de prison et conseils quotidiens aux structures de gestion pour assurer le bon fonctionnement du système pénitentiaire
- Organisation, en collaboration avec les Ministères de la justice et de l'intérieur, la Commission nationale des droits de l'homme et l'équipe de pays des Nations Unies, de 4 ateliers de formation et de 4 cours de formation aux fonctions de direction, à l'intention des membres de la Commission nationale des droits de l'homme et de la société civile, concernant les droits de l'homme, y compris les droits des femmes, le contrôle, la promotion, et l'établissement de rapports relatifs aux droits de l'homme, l'état de droit, les Principes de Paris, et les organes créés en vertu de traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et les normes relatives à ces droits, en vue d'assurer la prise en compte d'une approche axée sur les droits de l'homme et de la problématique hommes-femmes dans la réforme du secteur de la sécurité
- Facilitation et soutien d'une conférence sur la justice et l'impunité, avec la collaboration des parties prenantes nationales, notamment la société civile et les autorités de l'administration judiciaire, afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience du système national de justice, en tant qu'élément fondamental de la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
- Conseils et assistance concernant la planification et la mise au point de stratégies relatives à la promotion et à la protection des droits de l'homme, dans le cadre de réunions hebdomadaires avec le Ministère de la justice, la Commission nationale des droits de l'homme et le Comité parlementaire sur les questions constitutionnelles et les droits de l'homme, et d'avis techniques en vue de l'élaboration d'une politique nationale des droits de l'homme, notamment grâce à un plan d'action qui préconise l'intégration continue du respect des droits de l'homme dans les plans gouvernementaux
- Conseils et assistance au dispositif national de promotion de la femme au moyen de réunions mensuelles sur la mise en œuvre de la politique nationale relative à l'égalité des sexes et à l'équité, notamment grâce à un plan d'action national visant à promouvoir l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les plans gouvernementaux
- Conseils et assistance par le biais d'un atelier de formation à l'intention de 5 organisations de femmes de la société civile sur les moyens de défendre et de protéger les droits de la femme
- Assistance sous la forme de campagnes d'information destinées à promouvoir la ratification d'instruments relatifs aux droits de l'homme et à veiller à la mise en application du mécanisme d'examen périodique universel par le Ministère des affaires étrangères et le Comité interministériel en vue de la constitution d'une base nationale de données sur les traités internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme et leurs protocoles facultatifs, dans le cadre de 2 stages de formation sur la collecte d'informations, conformément aux normes internationales
- 2 campagnes d'information destinées à sensibiliser l'opinion aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, aux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et à la législation nationale pertinente, y compris la diffusion de 48 émissions radiophoniques et la production et la distribution de 4 000 opuscules et brochures sur les droits de l'homme dans différentes langues nationales
- Conseils aux organisations gouvernementales et judiciaires et à celles de la société civile en ce qui concerne la planification et la définition d'une stratégie de mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique universel, y compris le renforcement des mécanismes de protection des droits de l'homme, la promotion des normes internationales en la matière, l'instauration d'un réseau de surveillance des droits de

l'homme et la publication de 2 rapports publics sur les progrès accomplis dans le domaine des droits de l'homme, et appui à la sensibilisation de l'opinion à cet égard

- Avis techniques sur la lutte contre l'impunité, en renforçant l'application de la loi sur la protection des témoins et des victimes, dans le cadre de réunions mensuelles avec les responsables de l'application des lois (Bureau du Procureur général, police judiciaire et tribunaux)
- Facilitation et soutien d'une conférence avec les dirigeants traditionnels et religieux dans le contexte du suivi de l'application de la loi contre les pratiques néfastes (mutilation génitale féminine et traite des êtres humains)
- 2 missions conjointes de suivi du respect des droits de l'homme dans les régions, avec la participation de l'équipe de pays des Nations Unies, d'institutions de la société civile, de la Commission nationale des droits de l'homme et de partenaires internationaux et nationaux
- 2 rapports publics sur les droits économiques et sociaux, publiés en partenariat avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme
- Visites bimensuelles dans des prisons et des centres de détention à Bissau et dans les régions, observation de procès et contrôle du respect des droits de l'homme au cours des élections, dans le contexte de la surveillance du système juridique et de l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
- 1 atelier de formation sur la surveillance du respect des droits de l'homme et l'établissement de rapports à l'intention de la société civile et des groupes de jeunes et de femmes
- Avis hebdomadaires et orientations au Ministère de la justice et au Bureau du Procureur général sur le fonctionnement d'une instance nationale de la justice pénale, l'organisation d'un atelier sur les mécanismes de justice traditionnelle en Guinée-Bissau et d'un atelier sur les procédures pénales militaires par opposition aux procédures civiles, et la réforme du système pénitentiaire en Guinée-Bissau dans le but de mettre au point une culture correctionnelle, notamment des projets de réinsertion sociale au terme des peines de prison

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

c) Promotion d'un véritable dialogue politique ouvert à tous et de la réconciliation nationale en Guinée-Bissau

c) i) Le nouveau mécanisme de suivi permanent de la conférence nationale assurant la continuité de la concertation et de la réconciliation est opérationnel.

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : sans objet

2013 (objectif) : 1

ii) Nouveaux projets approuvés par le Comité directeur national du Fonds de consolidation de la paix et exécutés conformément au Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, en vue de promouvoir la démocratie et de renforcer la participation des femmes et des jeunes

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : 1

2013 (objectif) : 1

iii) Augmentation du nombre de femmes au Parlement

Mesure des résultats

2011 : 10

2012 (estimation) : 10

2013 (objectif) : 20

iv) Création de plateformes destinées à renforcer les compétences des parlementaires, des chefs de parti et des organisations de la société civile en matière de consolidation de la paix, de médiation, de prévention des conflits et de gouvernance

Mesure des résultats

2011 : zéro

2012 (estimation) : 1

2013 (objectif) : 1

Produits

- Conseils à l'Assemblée nationale sur un dialogue national dans le cadre de réunions bihebdomadaires
- 3 ateliers de formation à la direction, à la négociation et au règlement des conflits, à l'intention de 14 parlementaires, chefs de partis et hauts fonctionnaires de la défense et de la sécurité
- Programmes de formation en matière de médiation et de facilitation à l'intention du Comité de médiation interconfessionnel
- Conseils au groupe national d'action féministe pour accroître la participation des femmes aux processus électoraux, dans le cadre de réunions mensuelles de 2 programmes de formation et de 2 séminaires
- 1 séminaire sur la façon de diffuser des informations sur les conflits et les élections sans exacerber les tensions, à l'intention de journalistes nationaux afin d'accroître leur participation à la consolidation de la paix
- 6 programmes de sensibilisation sur un dialogue national sans exclusive et le processus de réconciliation, y compris 2 émissions radiophoniques sur la participation des femmes au processus politique national et à la consolidation de la paix, 2 débats et 4 ateliers de formation destinés aux organisations de la société civile dans 9 régions sur les stratégies de communication et le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme, et 1 conférence préparatoire à l'intention des femmes déléguées participant au dialogue national
- 9 activités de formation à la médiation, la prévention des conflits et le règlement des conflits à Bissau et dans les régions, à l'intention d'organisations de femmes de la société civile et de dirigeantes

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

d) Renforcement des institutions nationales du maintien de l'ordre constitutionnel et de la gouvernance, et mobilisation et coordination effectives de l'appui international fourni au Gouvernement bissau-guinéen

d) i) Participation accrue des parlementaires, des militaires, de la société civile, des médias, du secteur privé, des femmes et des jeunes aux mécanismes de gouvernance locale pour renforcer les institutions démocratiques

Mesure des résultats

2011 : 8 représentants

2012 (estimation) : 12 représentants

2013 (objectif) : 17 représentants

ii) Augmentation du nombre de consultations régionales sur la révision de la Constitution tenues ailleurs qu'à Bissau

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : 4 consultations régionales

2013 (objectif) : 5 consultations régionales

iii) Tenue d'élections présidentielle et législatives sans exclusive permettant de renforcer la stabilité

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : 1 élection présidentielle

2013 (objectif) : 1 élection présidentielle
et 1 élection législative

Produits

- 1 forum national de 5 jours à l'intention des parlementaires, des militaires, de la société civile, des médias, des femmes et des jeunes sur les aspects juridiques et politiques du processus électoral démocratique
 - 1 programme de formation à l'intention de la plateforme politique féminine sur les processus électoraux et la participation des femmes
 - 5 ateliers à l'intention des militaires, de la société civile, des médias, des femmes et des jeunes dans 5 régions sur les questions liées à la Constitution
 - 1 atelier à l'intention des organisations de femmes de la société civile et des dirigeantes sur les questions relatives à la problématique hommes-femmes et à la Constitution
 - 2 séminaires à l'intention des parlementaires sur des problèmes critiques concernant les réformes politiques qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions de contrôle et de surveillance
 - Conseils et soutien au Comité directeur national lié à la Commission de consolidation de la paix en vue de faciliter l'application du cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, y compris des projets mis en œuvre à l'aide du Fonds pour la consolidation de la paix, en consultation avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix, dans le cadre de réunions à présidence partagée
 - 4 réunions-débats régionales avec diverses parties intéressées, notamment des parlementaires, pour examiner les questions de gouvernance locale
-

Facteurs externes

63. Le Bureau devrait atteindre ses objectifs si les conditions ci-après sont remplies : a) les forces armées restent subordonnées aux autorités civiles et toutes les parties sont résolues à respecter l'état de droit; b) les parties prenantes nationales ou locales restent attachées à la consolidation de la paix et à la conduite d'élections (présidentielle et législatives) crédibles et pacifiques, et acceptent les résultats du scrutin; et c) les partenaires et donateurs internationaux fournissent un appui aux activités de consolidation de la paix, y compris au moyen de fonds extrabudgétaires.

Tableau 6
Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2012			Montants nécessaires pour 2013			Variation 2012-2013 (7) = (4) - (1)
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart : solde inutilisé (dépassement) (3) = (1) - (2)	Total (4)	Total net ^a (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	
Militaires et personnel de police	719,2	714,3	4,9	716,0	711,1	–	(3,2)
Personnel civil	12 905,0	12 655,9	249,1	13 734,3	13 485,2	–	829,3
Dépenses opérationnelles	5 357,9	5 621,5	(263,6)	5 452,2	5 715,8	746,0	94,3
Total	18 982,1	18 991,7	(9,6)	19 902,5	19 912,1	746,0	920,4

^a Compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2012.

64. Le montant total des ressources prévues pour le BINUGBIS pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, qui s'élève à 19 902 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel), permettra de couvrir les dépenses ci-après : indemnité de subsistance (missions), frais de voyage, indemnité d'habillement et indemnisation en cas de décès ou d'invalidité pour 2 conseillers militaires (119 000 dollars) et 16 membres de la police (597 000 dollars), traitements et dépenses communes de personnel pour le personnel recruté sur le plan international (11 870 500 dollars) et national (1 495 800 dollars), indemnités de subsistance pour les Volontaires des Nations Unies (389 800 dollars) et les consultants (100 000 dollars), frais de voyage (682 200 dollars) et autres dépenses opérationnelles pour les installations et infrastructures (1 563 500 dollars), les transports terrestres (343 600 dollars), les transports aériens (446 700 dollars), les transports maritimes et fluviaux (22 200 dollars), les communications (788 900 dollars), l'informatique (345 800 dollars), les services médicaux (519 400 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (639 900 dollars).

65. L'augmentation proposée pour 2013 s'explique essentiellement par une hausse des dépenses au titre des traitements du personnel recruté sur le plan international et des dépenses communes de personnel correspondantes, du fait que le taux de vacance de postes appliqué pour 2013 (10 %) est inférieur à celui de 2012 (15 %), de l'augmentation des coûts salariaux standard pour 2013, et d'un coefficient d'ajustement plus élevé en 2013 (54,4, contre 52,6 en 2012); à la rubrique Installations et infrastructures, du fait de l'acquisition d'usines de traitement des eaux usées et des blocs sanitaires et de l'augmentation de la consommation de carburant; à la rubrique Transports aériens, du fait du montant plus élevé des droits d'atterrissage et de la manutention au sol. L'augmentation est en partie compensée par des réductions des ressources nécessaires au titre des transports terrestres et des communications et de l'informatique, du fait de l'existence d'un stock suffisant de véhicules et de matériel, qui se traduit par une réduction des achats en 2013, et par des réductions au titre des voyages résultant du fait que le nombre de fonctionnaires participant à des stages de formation en 2013 sera moins élevé qu'en 2012, tandis que le nombre de consultations et de réunions tenues à l'intérieur de la zone de la Mission et dans les régions du pays sera plus élevé, ce qui réduira les frais de voyage en dehors de la zone de la Mission et de la région de l'Afrique de l'Ouest.

66. Le dépassement prévu en 2012 s'explique par les voyages imprévus effectués par le Représentant spécial du Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires pour des consultations politiques et des réunions à la suite du coup d'État militaire d'avril 2012, par l'augmentation de la consommation de carburant pour groupes électrogènes et par le coût des services de nettoyage et d'entretien. L'augmentation est en partie compensée par la baisse des dépenses prévues pour les remboursements au titre des mesures de sécurité pour les résidences.

Ressources extrabudgétaires

67. Dans le plan prioritaire de consolidation de la paix en Guinée-Bissau pour la période 2011-2013 qui a été approuvé en février 2011, un montant de 16,8 millions de dollars est alloué au processus de consolidation de la paix dans le pays. Le BINUGBIS a reçu 3 millions de dollars en vue du renforcement du processus de réforme de la sécurité interne et de la justice nationale grâce à la mise en place de 12 commissariats de police modèles, à l'achat de matériel et à la sélection et la formation de personnel de police dont les antécédents ont été vérifiés. En outre, un autre montant de 3 millions de dollars provenant du Fonds pour la consolidation de la paix a été accordé à titre de contribution à la caisse des pensions des membres de services de défense et de sécurité. En outre, la Mission a reçu 271 887 dollars pour appuyer la réconciliation nationale, le dialogue politique, la bonne gouvernance et la cohésion, éléments essentiels au rétablissement de l'autorité de l'État et de la stabilité à travers le pays. En ce qui concerne les efforts déployés dans le domaine des droits de l'homme, le BINUGBIS a également mobilisé 101 000 dollars auprès du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, ce qui porte le montant total des ressources extrabudgétaires à 6 372 887 dollars en 2012.

Tableau 7
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé pour 2012	–	1	1	2	6	14	10	–	34	30	–	64	14	40	7	125
Effectif proposé pour 2013	–	1	1	2	6	14	10	–	34	30	–	64	14	40	7	125
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Postes nouveaux

68. L'effectif prévu pour 2013 demeure inchangé.

D. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie

(18 733 800 dollars)

Historique, mandat et objectif

69. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) a été créé en avril 1995 pour faire avancer la cause de la paix et de la réconciliation en Somalie. À l'origine, son mandat était de promouvoir la réconciliation grâce à un dialogue entre les parties somaliennes, de coordonner l'appui fourni au processus de paix par les pays voisins de la Somalie et d'autres partenaires internationaux, et de jouer un rôle politique de premier plan dans la consolidation de la paix. Plus récemment, le Bureau s'est employé à obtenir, par la médiation, des accords avec les institutions fédérales de transition et avec les factions qui s'y opposaient auparavant et à renforcer la gouvernance de ces institutions dans différents domaines.

70. De 2002 à 2004, le Bureau a fourni un appui à la Conférence nationale somalienne de réconciliation qui s'est tenue à Eldoret-Mbagathi sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et a abouti à la formation de l'actuel Gouvernement fédéral de transition, qui a été réinstallé en Somalie au milieu de l'année 2005.

71. En 2007, le Bureau a entrepris de faciliter le dialogue entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie, qui a débouché sur l'Accord de Djibouti de 2008. En s'appuyant sur les accords de transition existants, le processus de Djibouti a permis de mettre en place en Somalie un système politique à plus large assise avec l'appui de la majorité de la communauté internationale.

72. Après la signature de l'Accord de Kampala, le 9 juin 2011, et de la feuille de route pour achever la transition, le 6 septembre 2011, la période de transition, qui devait prendre fin en août 2011, a été prolongée jusqu'au 20 août 2012. Le Bureau a activement appuyé les efforts faits par le Gouvernement fédéral de transition pour atteindre les objectifs de la feuille de route dans les domaines de la réconciliation, de la constitution, de la gouvernance et de la sécurité.

73. Par ailleurs, les progrès sensibles réalisés dans le domaine de la sécurité ont ouvert de nouvelles et importantes possibilités de stabiliser la situation en Somalie. En 2011, les forces du Gouvernement fédéral de transition ont réussi, avec l'appui de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), à reprendre Mogadiscio aux insurgés d'Al-Chabab, ce qui a permis au Secrétaire général de se rendre dans la capitale et au Bureau de s'y réinstaller en janvier 2012. Grâce à l'appui fourni par les forces éthiopiennes et kenyanes et au renforcement de l'AMISOM en 2012, d'autres territoires ont été repris aux insurgés d'Al-Chabab, y compris Afgoye près de la capitale, et Beledweyne, Baidoa, Afmadow, Marka et Kismayo dans le centre-sud du pays. Ces progrès ont ouvert de nouvelles possibilités de participation au processus politique, bien qu'ils aient été entravés par des problèmes d'accès et de l'instabilité chronique.

74. La période de transition a officiellement pris fin le 20 août 2012 avec l'adoption d'une constitution provisoire et la formation d'un nouveau parlement composé de représentants de toutes les régions de la Somalie. Plusieurs tâches prévues dans la feuille de route restent cependant inachevées. Suite au dialogue facilité par le Bureau conformément à la feuille de route, une période intérimaire de

quatre ans (2012-2016) permettra d'avancer dans la consolidation de la paix, de rédiger et adopter une constitution par voie de référendum populaire, et de préparer le pays pour des élections démocratiques en bonne et due forme.

75. Le mandat actuel du Bureau, tel que défini dans les résolutions 1814 (2008), 1863 (2009), 1872 (2009), 1910 (2010), 1976 (2011) et 2010 (2012) du Conseil de sécurité, ainsi que dans les rapports du Secrétaire général et les directives du Comité de politique de haut niveau de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest à ce sujet, a été récemment prorogé par un échange de lettres le 3 janvier 2012 entre le Secrétaire général (S/2012/802) et le Président du Conseil de sécurité (S/2011/803). Il consiste à : a) prêter ses bons offices et un appui politique aux efforts visant à établir une paix et une stabilité durables en Somalie; b) apporter un soutien à la mise en œuvre du processus de Djibouti et concourir à la réconciliation entre tous les Somaliens, et notamment, selon qu'il conviendra, appuyer les initiatives de réconciliation et de paix au niveau local; c) aider, en coopération avec les parties intéressées, à la reconstitution, la formation et la rétention des forces somaliennes de sécurité – armée et police – sans exclusive; aider le Gouvernement fédéral de transition à élaborer une stratégie de sécurité nationale qui tienne compte de l'impératif de respect de l'état de droit et des droits de l'homme et qui prévoie des plans de lutte contre le trafic d'armes, des plans de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de renforcement des capacités juridiques et pénitentiaires, ainsi que le cadre juridique et politique qui gouvernera le fonctionnement de ses forces de sécurité, y compris les mécanismes de gouvernance, de surveillance et de contrôle; d) servir d'organe de coordination des Nations Unies pour les initiatives visant à lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes, y compris le processus de Kampala; e) créer une capacité efficace au sein du Bureau en vue de contrôler et renforcer la protection des droits de l'homme en Somalie, en coordination avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et l'Expert indépendant du Conseil des droits de l'homme; renforcer la capacité du Gouvernement fédéral de transition pour ce qui est de traiter les questions relatives aux droits de l'homme et aider le Groupe de travail sur la justice et la réconciliation à lutter contre l'impunité; f) assurer le respect et la promotion de l'égalité entre les sexes, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et au Plan d'action en sept points du Secrétaire général pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix; g) continuer à surveiller la situation des enfants en Somalie et à établir des rapports y relatifs, conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité; h) coordonner toutes les activités des organismes des Nations Unies en Somalie, selon une approche cohérente et intégrée, et mobiliser des ressources tant pour le relèvement immédiat que pour le développement économique à long terme de la Somalie, en coordination avec d'autres bureaux et organismes des Nations Unies; et i) établir une présence plus permanente en Somalie, en particulier à Mogadiscio, en fonction des conditions de sécurité.

Coopération avec d'autres entités

76. Conformément à son mandat, le Bureau continue à nouer des partenariats avec les principaux acteurs bilatéraux et multilatéraux pour assurer l'unité d'action de la communauté internationale en Somalie. Pour pratiquement tous les volets de son mandat, la Mission fournit des orientations stratégiques et politiques et joue un rôle de coordonnateur auprès des autorités nationales, tout en collaborant étroitement

avec les acteurs de plus longue date qui ont les compétences, le mandat et les ressources nécessaires pour exécuter les activités opérationnelles.

77. Le Groupe de haut niveau chargé des politiques relatives à la Somalie qui est présidé par le Représentant spécial, se compose du Directeur du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA), du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, de représentants de l'équipe de pays des Nations Unies et des responsables concernés de l'AMISOM. Il formule des orientations stratégiques pour les activités menées par l'ONU en Somalie dans les domaines politique, humanitaire, de la sécurité et du développement. Le Bureau organise également des réunions du Groupe de planification commune pour suivre et faciliter la mise en œuvre du cadre stratégique intégré des Nations Unies. La Mission participe aux travaux du Conseil chargé de la stratégie des Nations Unies pour l'aide à la Somalie du Comité exécutif somalien pour la coordination de l'aide internationale à la Somalie et du Groupe des donateurs de la Somalie, qui supervisent tous la mise en œuvre de la stratégie d'aide au pays. Le Bureau prend une part active aux réunions hebdomadaires de l'équipe de pays des Nations Unies et de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité.

78. Pour optimiser l'appui de l'ONU au processus constitutionnel, l'équipe de pays des Nations Unies et le Bureau ont établi un Groupe conjoint des affaires constitutionnelles dans les locaux du Bureau, qu'il partage avec le personnel du PNUD. Le Bureau a poursuivi ses activités depuis la fin de la période de transition. Suite à la demande du Conseil de sécurité concernant l'élaboration d'une approche intégrée, le Bureau étudie la possibilité de resserrer la coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies en créant d'autres groupes conjoints ou installés dans les mêmes locaux, par exemple, sur la lutte contre la piraterie et l'état de droit, entre autres questions.

79. Suite à l'intégration de toutes les fonctions administratives et d'appui du Bureau au sein de l'UNSOA en 2010-2011, les deux bureaux ont continué de resserrer leur coopération, grâce à la colocalisation du personnel de la Section d'appui à la gestion de l'information et du Bureau de l'information, ainsi que de leurs sections de la sûreté et de la sécurité à Nairobi. Début 2012, l'UNSOA a créé une cellule de planification et d'appui aux opérations qui concentre ses activités sur le Bureau. D'autres possibilités de collaboration sont à l'étude pour resserrer les échanges et la coordination entre les objectifs politiques et les objectifs militaires et de sécurité dans le cadre des efforts de paix et de stabilisation.

80. Dans le cadre de la stratégie régionale conjointe adoptée par le Bureau, l'IGAD et l'AMISOM, les trois organisations ont resserré leur collaboration dans plusieurs domaines, notamment l'appui au Gouvernement fédéral de transition, la mise en œuvre du Plan national de sécurité et de stabilisation de la Somalie, la mobilisation de ressources et l'appui au Bureau du Haut Représentant de l'Union africaine. Les responsables des trois organisations se réunissent régulièrement pour suivre la mise en œuvre de la stratégie conjointe et de la feuille de route.

81. Le Comité mixte de sécurité dont le Bureau assure le secrétariat continue de coordonner toutes les activités des secteurs de la sécurité et de la justice entre les autorités somaliennes, les organismes des Nations Unies, l'AMISOM, l'IGAD, les organisations internationales et les pays donateurs. Depuis octobre 2011, le Comité se réunit à Mogadiscio. Il est secondé par trois principaux groupes de travail techniques : a) le Groupe de travail technique sur l'armée, qui coordonne l'appui

aux forces nationales de sécurité, y compris la formation, dont s'occupe un sous-comité établi à cette fin; b) le Groupe de travail technique sur la police, qui comprend l'AMISOM, la Force de police somalienne et l'UNPOS, ainsi que des partenaires internationaux; et c) le Groupe de travail technique sur les questions judiciaires et pénitentiaires, qui a été créé en février 2012 sous la direction du Groupe des droits de l'homme de l'UNPOS. Les organismes des Nations Unies (principalement le PNUD, l'ONUDC et l'UNICEF) coordonnent la programmation avec la Mission. Le Groupe de travail technique sur les questions judiciaires et pénitentiaires fonctionne sur la base des normes nationales et internationales en matière de droits de l'homme. Bien qu'il participe aux initiatives dans le secteur de la sécurité, il maintient une distinction avec ce secteur de façon à préserver l'indépendance de la magistrature et la séparation des pouvoirs.

82. Le Bureau fournit des orientations politiques par l'intermédiaire du Groupe de Nairobi pour la coordination de la lutte contre la piraterie, qu'il dirige, et coordonne l'action des organismes des Nations Unies, de la communauté internationale et des acteurs régionaux. Le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes est le principal interlocuteur de la communauté internationale. Cette collaboration est étroitement coordonnée avec le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU et le processus SHADE (Shared Awareness and Deconfliction), qui fonctionne sous l'égide du Royaume-Uni et de l'Union européenne. Le Bureau préside également un Groupe de travail technique spécial sur la lutte contre la piraterie, qui coordonne depuis Nairobi les échanges d'informations entre les États Membres. La collaboration au niveau régional s'effectue essentiellement par le biais de la Commission de l'océan Indien et de l'IGAD et dans le cadre des programmes d'appui financés par l'Union européenne. Le Bureau coordonne également les messages d'une campagne de lutte contre la piraterie menée au niveau national et au sein de la diaspora somalienne au Kenya.

83. Le Groupe des droits de l'homme collabore étroitement avec les autorités somaliennes à Mogadiscio et dans les régions, ainsi qu'avec l'AMISOM, le HCR, l'UNICEF, le PNUD et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à des questions telles que la protection des civils, la détention, la violence à l'égard des femmes et l'état de droit. Cette collaboration comprend des activités conjointes relatives aux programmes, la sensibilisation, le partage de l'information et la participation aux réunions du Groupe sur la protection et de ses groupes de travail, qui sont considérés comme les instances compétentes pour assurer la coordination et la complémentarité. Le Groupe a collaboré étroitement avec la Police de l'Union africaine et l'AMISOM à l'élaboration d'une procédure normalisée régissant le fonctionnement d'un système de plaintes.

84. Le Bureau participe aux réunions mensuelles du Groupe thématique sur l'égalité des sexes de l'équipe de pays des Nations Unies sous l'égide d'ONU-Femmes. Ces réunions facilitent le partage de l'information sur la situation des femmes somaliennes et servent de cadre d'action commune en faveur de l'égalité des sexes en Somalie.

85. S'agissant de la protection des enfants, le Bureau coordonne l'appui fourni à l'équipe spéciale chargée de la surveillance des violations graves des droits de l'enfant et de l'information à ce sujet, en collaboration étroite avec l'UNICEF, les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies et l'AMISOM, et dirige avec l'UNICEF les réunions mensuelles de coordination du Groupe de travail technique

sur la surveillance et la communication de l'information. La Mission communique également des informations sur les violations graves contre des enfants au Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée.

86. Le Bureau copréside les réunions de coordination des activités du Groupe d'appui aux médias en Somalie, qui réunit des représentants de la communauté internationale, l'UNSOA et d'autres acteurs. En collaboration avec un groupe de partenaires, le Groupe a élaboré une stratégie d'appui aux médias somaliens qui sera mise en œuvre en 2012-2013. Le Bureau préside également le Groupe de travail sur la Constitution pour la sensibilisation et la participation du public et coordonne la campagne d'information sur la Constitution provisoire avec les principaux donateurs et les organisations non gouvernementales qui sont ses partenaires. Il participe en outre aux réunions régulières du Groupe de l'information des Nations Unies, constitué de fonctionnaires de l'information de l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi qu'à des réunions hebdomadaires avec l'AMISOM et l'UNSOA.

87. Le Bureau continuera de présider le Groupe de contact international sur la Somalie, qui réunit plus de 40 pays et organisations régionales dont l'IGAD, l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique et l'Union européenne, pour réfléchir aux moyens d'aller de l'avant en Somalie.

Résultats obtenus en 2012

88. L'engagement accru de la plupart des acteurs a permis d'achever la transition en Somalie en 2012. Des réunions de haut niveau ont été organisées avec les principaux signataires de la feuille de route (le Président du Gouvernement fédéral de transition, le Président du Parlement, les Présidents du « Puntland » et du « Galmaduge », et Ahlu Sunna Wal Jama) pour mener à terme la transition. La première Conférence nationale consultative sur la Constitution s'est tenue à Garowe, dans le « Puntland », en décembre 2011 (Garowe I). Les participants ont adopté les Principes de Garowe qui régissent l'élaboration du texte définitif du projet de constitution et définissent la structure du nouveau Parlement fédéral. La deuxième Conférence de Garowe (Garowe II), tenue en février 2012, a confirmé et mis en œuvre les principes adoptés à Garowe I. Les participants sont parvenus à un consensus sur les modalités d'adoption de la Constitution provisoire et la formation du nouveau Parlement fédéral bicaméral; la structure fédérale de la Somalie, y compris le statut de Mogadiscio; la structure de l'exécutif fédéral; et les éléments d'un système électoral. Ils sont également convenus que la représentation des femmes au Parlement et dans les autres institutions serait au minimum de 30 %.

89. Les Somaliens membres de la Commission fédérale indépendante pour la Constitution et du Comité d'experts ont apporté une précieuse contribution à l'élaboration du projet de constitution, qui a été présenté aux dirigeants en avril 2012. La Constitution provisoire a été adoptée par l'Assemblée nationale constituante, le 1^{er} août 2012, à la grande majorité des 825 membres de l'Assemblée.

90. Les progrès se sont poursuivis. Le 20 août 2012, les 275 membres du nouveau Parlement fédéral ont été élus et 215 d'entre eux (soit 78 %) ont prêté serment. Le nouveau Président (Mohamed Sheikh Osman Jawaari) et les deux Vice-Présidents du Parlement ont été élus le 28 août 2012. Près de 230 membres du Parlement ont

participé au vote à Mogadiscio. Début septembre 2012, les 275 membres de la Chambre basse du Parlement étaient en place.

91. Le 10 septembre 2012, le nouveau Président somalien, Hassan Sheikh Mohamud, ancien professeur et spécialiste du développement, a été élu par le nouveau Parlement fédéral et a prêté serment pour un mandat de quatre ans. Le 6 octobre 2012, il a nommé le nouveau Premier Ministre de la Somalie, Abdi Farah Shirdon.

92. Les derniers mois de la transition ont cependant été entachés par la paralysie du Parlement fédéral de transition au début de 2012. En décembre 2011, un groupe de parlementaires a tenté de démettre de ses fonctions le Président du Parlement, Sharif Hassan Sheikh Adan, a rejeté le processus consultatif national de Garowe sur la Constitution et a exigé d'avancer au 30 avril la date des élections au poste de président, qui devaient avoir lieu en août 2012. Le Président du Gouvernement fédéral de transition, le Conseil des ministres et le Comité national de sécurité ont déclaré la procédure illégale, et ont été soutenus par l'IGAD et d'autres acteurs régionaux. Les efforts de médiation déployés par le Bureau, l'IGAD et l'Union africaine pour sortir de cette crise parlementaire ont produit des résultats limités. Au début du mois de mai 2012, le Bureau, l'IGAD et l'AMISOM ont adressé une lettre commune avertissant tous ceux qui tenteraient de saboter le processus de paix qu'ils feraient l'objet de mesures sévères. La paralysie du Parlement fédéral de transition a fortement entravé la promulgation de lois et d'autres éléments essentiels pour la mise en œuvre de la feuille de route. L'adoption du Plan national de sécurité et de stabilisation et de la loi permettant de modifier la Charte fédérale de transition pour achever la transition en août 2012 a été bloquée pendant des mois.

93. Malgré l'impasse parlementaire, les efforts se sont poursuivis pour achever le processus de transition. Les principaux signataires somaliens de la feuille de route ont tenu d'autres réunions à Galkacyo (« Puntland ») en mars 2012 et à Addis-Abeba en mai 2012, où ils sont parvenus à trouver un terrain d'entente sur un certain nombre de questions en suspens, concernant notamment le projet de constitution provisoire. Un calendrier révisé pour la mise en œuvre des principales mesures prévues par la feuille de route a été arrêté, tout en maintenant l'échéance du 20 août 2012 pour l'achèvement de la transition. Autre point d'accord important, les principaux signataires réunis à Nairobi les 4 et 5 août ont approuvé la promulgation de décrets présidentiels pour sortir de l'impasse parlementaire.

94. Parallèlement, l'ONU et la communauté internationale ont continué de réaffirmer leur attachement à la cause somalienne. En février 2012, le Groupe de contact international a tenu sa vingt et unième réunion à Djibouti, au cours de laquelle tous les partenaires ont réitéré que la transition devait s'achever le 20 août 2012. Le Groupe a également examiné diverses propositions tendant à revoir ses méthodes de travail pour gagner en efficacité. Le 23 février 2012, la Conférence de Londres sur la Somalie, tenue au niveau des chefs d'État, a été l'occasion de réaffirmer l'appui au processus de paix. Les 31 mai et 1^{er} juin 2012, le Gouvernement turc a organisé la seconde conférence de haut niveau sur la Somalie à Istanbul afin de réfléchir aux modalités de sortie de la transition et d'établissement d'un nouvel ordre politique. Ces réunions ont insufflé un nouvel élan au processus de paix, notamment en réaffirmant la solidarité de la communauté internationale avec le peuple somalien. La Mission a également établi des rapports trimestriels sur

les progrès accomplis dans l'exécution des tâches prévues dans la feuille de route et les mesures correctives à prendre en cas de blocage.

95. Par sa résolution 2036 (2012), le Conseil de sécurité a autorisé l'Union africaine à porter l'effectif de l'AMISOM de 12 000 à 17 731 agents en tenue et renforcé le dispositif d'appui logistique des Nations Unies à l'AMISOM, ce qui a permis à la Mission de stabiliser la situation sur le plan de la sécurité à Mogadiscio et de faire passer de nouveaux territoires sous le contrôle du Gouvernement. Le Bureau et ses partenaires se sont employés à faire avancer le processus politique parallèlement aux progrès militaires enregistrés sur le terrain grâce à des consultations régulières avec les parties prenantes régionales et somaliennes, y compris dans les territoires repris.

96. En mars 2012, les organisations de la société civile réunies à Entebbe ont réaffirmé leur attachement à l'Accord de Kampala ainsi qu'aux Principes de Garowe I et II, et leur détermination à travailler avec toutes les parties pour mener à terme la transition. Des délégués ont formé la Coalition de la société civile somalienne, pour qu'elle serve d'interlocuteur principal pour la mise en œuvre de la feuille de route.

97. Dans le cadre du Plan de réconciliation et de stabilisation du Gouvernement fédéral de transition, le Bureau a collaboré avec le Gouvernement afin d'élargir le processus de paix politique grâce à diverses initiatives de réconciliation. Travaillant d'arrache-pied avec les entités régionales, notamment le « Somaliland », le « Puntland », le « Galmudug » et le Himan-Heeb, le Bureau a fourni des conseils au Gouvernement sur les moyens de renforcer l'appui à ces nouvelles administrations et d'étendre le processus de réconciliation aux territoires nouvellement repris. Le rôle des femmes, des chefs religieux et des jeunes dans ce processus est également examiné.

98. Une campagne d'information multimédia sur le caractère participatif, légitime, inclusif, transparent et authentiquement somalien de la Constitution provisoire a été lancée en mai 2012, sous la forme de programmes télévisés, radiophoniques ou diffusés sur le Web, d'affiches et de brochures. La télévision nationale somalienne, Universal TV, les stations FM somaliennes et les stations de radio publique aux États-Unis et au Canada ont participé à la campagne, ainsi que la diaspora somalienne dans les camps et les communautés de réfugiés au Kenya. Outre la diffusion de messages d'intérêt public, la campagne a également comporté une série dramatique radiophonique sur les questions constitutionnelles, des entretiens avec les parties concernées par le processus de consultation et d'approbation de la Constitution provisoire et un documentaire sur la Constitution.

99. En ce qui concerne le développement du secteur de la sécurité et l'amélioration de la situation dans ce domaine, le Bureau, en 2012, a aidé à effectuer une évaluation complète des capacités et des lacunes dans différentes régions du pays. La Mission a également élaboré le Plan national de sécurité et de stabilisation et aidé à le mettre en œuvre, ainsi qu'à mettre sur pied un programme harmonisé de formation du personnel militaire et de police. En collaboration avec les organismes des Nations Unies et leurs partenaires, le Bureau a aidé à reconstruire l'infrastructure de sécurité dans le pays; des centaines de militaires et plus de 6 000 policiers ont été formés, équipés, déployés et payés; plusieurs commissariats de police aux alentours de Mogadiscio ont été remis en état; la création de comités de coordination de la sécurité au niveau régional et des districts a été encouragée pour améliorer la sécurité des populations locales; et la sécurité et l'accès à la justice se

sont nettement améliorés. En outre, le Comité mixte de sécurité et ses groupes de travail ont été redynamisés grâce à la mobilisation de plus de 10,5 millions de dollars par le Fonds d'affectation spéciale pour les institutions du secteur de la sécurité en Somalie afin de financer des projets à effet rapide. Les premières mesures ont été prises pour mettre en œuvre la politique de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme qui s'applique au soutien que l'ONU apporte aux forces de sécurité ne relevant pas d'elle, et il est prévu de les renforcer en 2013.

100. Les effectifs de la Force nationale de sécurité ont augmenté et leur nombre est passé à environ 11 000 hommes en 2012. Malgré des problèmes persistants sur le plan de la sécurité, notamment pour ce qui est d'établir une solide chaîne de commandement et un contrôle rigoureux, le renforcement de la Force s'est poursuivi. L'Union européenne et les États-Unis ont continué à financer la formation des membres de la Force et les États-Unis et l'Italie ont continué à leur verser leur solde. Le Bureau a collaboré étroitement avec les acteurs internationaux et régionaux pour coordonner la formation, aidé à mettre en place un mécanisme de gestion interne et encouragé la restructuration de la Force à Mogadiscio. Il a également aidé à élaborer un concept des opérations qui permettrait de placer toutes les forces armées sous commandement national. L'action menée par le Bureau a permis à la Force nationale de sécurité de mieux collaborer avec l'AMISOM, comme en témoignent les opérations militaires conjointes qui ont abouti à la prise d'Afgoye en mai 2012.

101. Le Bureau a apporté un appui et des conseils précieux à l'Union africaine et à l'AMISOM dans le cadre de la Mission d'évaluation technique conjointe Union africaine-ONU et de l'élaboration du concept stratégique Union africaine-ONU qui a conduit à l'adoption de la résolution 2036 (2012) du Conseil de sécurité et à l'accroissement des effectifs de l'AMISOM.

102. Il demeure essentiel de reconstituer, de réorganiser et d'entretenir la Force de police somalienne, de former ses membres et de les retenir, dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité. Les conseillers du Bureau pour les questions de police ont continué à travailler en étroite coopération avec les donateurs et les principaux partenaires pour aider les autorités somaliennes à renforcer les capacités de la police somalienne. Pour améliorer la transparence et le contrôle du système de paie des policiers, le Bureau a lancé, en collaboration avec le PNUD, le Service de la lutte antimines, la Force de police somalienne et l'AMISOM, un projet visant à établir une base de données biométriques pour l'enregistrement de 6 000 policiers somaliens. Il a également évalué le coût de la remise en état des commissariats de police dans les zones contrôlées par le Gouvernement fédéral de transition. Par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour les institutions du secteur de la sécurité, le Bureau a fourni des véhicules et du matériel logistique et de transmission à la police somalienne, ce qui a permis d'améliorer sa capacité opérationnelle.

103. S'agissant du problème des anciens combattants (« déserteurs »), le Bureau a organisé à Mogadiscio, en mars 2012, deux journées de consultations avec le Gouvernement fédéral de transition, l'AMISOM, l'IGAD, le PNUD, l'UNICEF, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation maritime internationale (OMI), les donateurs et la société civile afin de trouver un moyen de régler le problème, en définissant le rôle de chacun et les procédures à suivre. Un Comité technique interministériel du Gouvernement fédéral de transition chargé de

collaborer avec la communauté internationale a été reconstitué et le Bureau s'emploie à lui fournir un matériel technique.

104. S'agissant de la coordination de la lutte contre la piraterie, le Bureau a défini en 2011 une approche plus globale pour coordonner et guider les activités du Gouvernement somalien, des entités régionales et des organismes des Nations Unies, ainsi que les activités bilatérales de la communauté régionale et de la communauté internationale en matière de lutte contre la piraterie, notamment l'élaboration de messages visant à prévenir le recrutement de pirates. En 2012, la campagne antipiraterie a été étendue à de nouvelles zones du centre-sud du pays ainsi qu'aux camps de réfugiés de Dadaab. Le Bureau a créé le Groupe de Nairobi et un Groupe de travail technique sur la piraterie qui ont élaboré un document d'orientation générale sur la lutte contre la piraterie en collaboration avec les organismes des Nations Unies. Le Groupe de Nairobi se réunit régulièrement et a réussi dans une grande mesure à harmoniser les activités dans ce domaine. Le Bureau s'est également employé à relancer le Processus de Kampala, qui est le principal mécanisme de coordination de l'action menée contre la piraterie par le Gouvernement fédéral de transition et les autorités du « Puntland », du « Somaliland » et du « Galmadug ».

105. En ce qui concerne la surveillance du respect des droits de l'homme et l'établissement de rapports et le renforcement des capacités dans ce domaine, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, l'UNPOS et le Gouvernement fédéral de transition ont signé en mai 2012 un mémorandum d'accord sur la coopération technique en matière de droits de l'homme. La Mission a essentiellement aidé les autorités nationales à élaborer un plan et un dispositif de mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel, et à participer aux autres mécanismes de protection des droits de l'homme, s'agissant notamment des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Les dispositifs nationaux de protection des droits de l'homme ont été consolidés grâce au renforcement des capacités des institutions somaliennes compétentes, notamment dans le « Somaliland » et le « Puntland », et à la mise en place des mesures nécessaires pour créer une institution nationale à Mogadiscio. Un certain nombre d'obstacles au respect des droits fondamentaux, comme le droit à un recours, le droit d'accès à la justice, le droit à un procès équitable, le droit à la liberté et le droit à des conditions de détention humaines ayant été recensés, le Bureau a dispensé une formation aux responsables du Ministère de la justice et du système pénitentiaire, aux juristes, aux juges militaires, aux juristes de l'AMISOM et aux organisations de la société civile. Il a également encouragé un débat sur la documentation des violations des droits de l'homme commises dans le passé et l'administration de la justice pendant la période de transition afin de sensibiliser aux approches et modèles possibles, et s'est employé à sensibiliser la société civile aux aspects de la Constitution provisoire ayant trait aux droits de l'homme. Il a aussi dispensé une formation aux droits de l'homme dans les pays qui fournissent des contingents à l'AMISOM et facilité deux missions de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Somalie.

106. Le dialogue et la mise en œuvre de plans d'action contre les violations des droits de l'enfant se sont poursuivis. Le Bureau a collaboré avec le Gouvernement fédéral de transition sur les questions relatives à la protection de l'enfance, ce qui a conduit à la nomination de deux interlocuteurs de haut niveau. Les efforts communs du Gouvernement et de l'ONU ont permis d'élaborer un plan d'action pour mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants soldats, ainsi qu'aux meurtres et

mutilations dont sont victimes les enfants dans les conflits armés. Conjointement avec l'UNICEF et en coordination avec les organismes des Nations Unies, le Bureau a renforcé le mécanisme global de surveillance et de communication de l'information, notamment grâce à la présentation de rapports bimensuels sur le pays au Conseil de sécurité et à son groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, conformément aux résolutions 1612 (2005), 1882 (2009) et 1998 (2011) du Conseil.

107. En ce qui concerne le rôle des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité, le Bureau veille constamment à intégrer cette question aux activités prévues dans la feuille de route. Il a facilité deux ateliers sur le partage de l'information concernant la mise en œuvre de la feuille de route à l'intention des représentantes d'organisations féminines somaliennes. Pour coordonner et accélérer la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité au niveau régional, 40 femmes de la région de la Corne de l'Afrique ont été invitées à participer concrètement au processus de consolidation de la paix et de stabilisation durant une réunion de haut niveau tenue à Hargeisa, du 10 au 14 février 2012, sur le thème « Les femmes architectes de la paix ». La mobilisation des ambassadrices de l'Union africaine a permis de mieux faire entendre la voix des femmes somaliennes à la Conférence de Londres et d'attirer l'attention sur leurs besoins. Également en février 2012, grâce aux efforts concertés déployés par le Bureau et le Siège de l'ONU, les participants à la deuxième Conférence consultative sur la Constitution (Garowe II) sont parvenus à s'entendre sur le principe d'une représentation féminine d'au moins 30 % dans les principales institutions de transition, à l'Assemblée nationale constituante et au nouveau Parlement fédéral. En mars 2012, des conseils techniques ont été fournis pour préciser le rôle des femmes dans l'achèvement de la transition et une note d'orientation sur l'application du quota de 30 % a été présentée durant la conférence des organisations de la société civile tenue à Entebbe, ce qui a abouti à la publication par la Coalition de la société civile somalienne d'un communiqué définissant clairement le rôle des femmes et le principe d'une représentation minimale de 30 %, et à la formulation de principes de la société civile favorisant l'égalité entre les sexes, qui doivent présider à la sélection des membres de l'Assemblée nationale constituante et du Parlement national fédéral et à la création d'un groupe de femmes parlementaires. Au premier semestre 2012, les officiers burundais, ougandais et sierra-léonais de l'AMISOM ont enfin suivi une formation sur la question de l'égalité entre les sexes et la prévention de l'exploitation et des violences sexuelles dans les opérations de maintien de la paix, dans le cadre de la formation obligatoire de l'ONU avant le déploiement.

108. En ce qui concerne les médias et le renforcement de la paix, de la sécurité et de la réconciliation nationale, outre l'appui apporté aux médias pour le processus constitutionnel, le Bureau a fourni au Ministère de l'information du matériel pour une salle de presse afin de faciliter les conférences de presse et les relations avec les médias. En collaboration avec un groupe de partenaires du Groupe d'appui aux médias en Somalie, le Bureau a élaboré une stratégie d'appui aux médias somaliens qui sera mise en œuvre en 2012-2013 afin de promouvoir la liberté d'expression. Il a également renforcé sa présence numérique en ligne, notamment grâce à la publication d'un blogue sur le leadership et d'un mini-blogue (twitter), afin de suivre les débats sur la Somalie, d'expliquer le travail de la mission et de lutter contre la désinformation. Lancée au milieu de l'année 2012, cette campagne a permis au Représentant spécial et aux hauts responsables de l'UNPOS de

transmettre directement les messages du Bureau à une plus large audience et d'entretenir un dialogue dynamique sur les grands problèmes et changements politiques.

109. Après la mise en place du Cadre stratégique intégré en 2011, le Bureau a élaboré des rapports de suivi semestriels sur les activités intégrées. Conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies, il a entrepris de regrouper le Cadre et la Stratégie des Nations Unies pour l'aide à la Somalie dans un seul cadre d'assistance intégré qui permettra de suivre une approche plus cohérente, plus rigoureuse et plus attentive aux situations de conflit pour toutes les interventions de l'ONU sur le terrain. Suite à la nomination du nouveau Président somalien, un plan intérimaire de 250 jours a été élaboré pour l'aider à mettre en œuvre les six volets de sa politique concernant le secteur de la sécurité, la bonne gouvernance et l'état de droit, le développement économique et les moyens de subsistance, le rétablissement des services, et l'unité et l'intégrité territoriale de la Somalie.

110. La Mission a également facilité les discussions entre les différentes sections du Bureau et les divers organismes œuvrant au sein de l'équipe de pays des Nations Unies afin de recenser les domaines possibles de collaboration tels que l'appui parlementaire, la réforme du secteur de la sécurité, l'état de droit, la sécurité maritime et les études dans ces domaines.

111. Le Bureau a aidé l'équipe de pays des Nations Unies à intensifier ses activités de mobilisation en faveur de la procédure d'appel global pour combler le déficit de financement des opérations humanitaires et a organisé comme auparavant des réunions trimestrielles entre le Représentant spécial et les organisations non gouvernementales, qui ont ainsi pu exprimer leurs préoccupations politiques, humanitaires et autres. À l'appui du plan national de réconciliation et de stabilisation, il a organisé de nombreuses réunions consultatives avec les donateurs et les organisations non gouvernementales et mené des discussions avec l'AMISOM et l'IGAD sur les moyens de démultiplier les efforts de stabilisation et de relèvement dans les territoires du centre-sud nouvellement repris.

112. En 2012, le Bureau a engagé des consultations avec tous ses partenaires, dont l'équipe de pays des Nations Unies, l'AMISOM, l'UNSOA et de nombreux États Membres, afin de déterminer ses points forts, ses avantages relatifs et les améliorations à apporter. Il en est ressorti que le Bureau devait renforcer ses capacités d'analyse de la situation politique et du secteur de la sécurité, ainsi que sa présence sur le terrain afin de pouvoir collaborer plus étroitement avec les nouvelles autorités locales dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des ex-combattants, et qu'il fallait insister davantage sur l'accès à la justice et l'état de droit dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité. Parallèlement, le Bureau a organisé une retraite à l'intention de son personnel de direction sur les capacités nécessaires à l'exécution de son mandat en 2013, de façon à assurer une meilleure adéquation entre les deux. Il a immédiatement pris des mesures pour régler ces questions dans la limite des ressources dont il dispose, tout en notant qu'il faudrait poursuivre le réaligement dans le cadre de l'examen stratégique.

113. Face à l'évolution sensible de la situation politique et de la sécurité en Somalie, le Secrétaire général a entrepris en août 2012 un examen stratégique de la présence des Nations Unies dans le pays afin de soutenir efficacement la consolidation de la paix pendant la période de transition allant jusqu'en 2016, à

l'issue duquel il recommandera divers moyens d'adopter une approche stratégique et une configuration cohérentes et intégrées en Somalie, notamment en vue de prolonger la présence des Nations Unies en Somalie et de resserrer la collaboration entre les organismes des Nations Unies et avec l'Union africaine. Dans sa résolution 2067 (2012), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui présenter les résultats de l'examen et ses recommandations au plus tard le 31 décembre 2012.

114. En janvier 2012, le Bureau a transféré à Mogadiscio le quartier général de la Mission, y compris le Bureau du Représentant spécial et le personnel de base, ce qui a porté à 38 personnes (38 %) l'effectif total déployé en Somalie : 12 fonctionnaires à Mogadiscio, 14 à Garowe (« Puntland ») et 12 à Hargeisa (« Somaliland »). Treize autres fonctionnaires doivent être affectés à Mogadiscio avant novembre 2012, ce qui portera l'effectif total à 51 %. Si les conditions de sécurité et les moyens logistiques le permettent, le Bureau continuera à déplacer progressivement son centre d'activités de Nairobi à Mogadiscio en procédant à d'autres transferts de personnel. Les fonctionnaires toujours en poste à Nairobi continueront d'assurer la coordination avec la communauté internationale, notamment les organismes des Nations Unies, et seront déployés en Somalie à tour de rôle. Le personnel du Bureau à Nairobi, Mogadiscio, Garowe et Hargeisa continuera de fournir des conseils aux autorités somaliennes.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2013

Composante 1 : exercice de bons offices et réconciliation nationale

115. Alors qu'une nouvelle période de transition débute dans le processus de consolidation de la paix, la situation politique reste tendue et complexe. De nouveaux acteurs et de nouvelles dynamiques du pouvoir vont continuer de voir le jour, tandis que les acteurs politiques somaliens se repositionnent dans l'intention de jouer un rôle politique de premier plan pendant la phase qui suivra la transition. Par ses bons offices, la mission continuera à inciter tous les protagonistes à résoudre leurs dissensions ou tout au moins à les réfréner suffisamment pour qu'elles ne nuisent pas à la consolidation de la paix.

116. Dans le cadre d'une approche intégrée du système des Nations Unies, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie continuera à fournir son assistance à la Somalie pour l'aider à établir ses institutions étatiques et à les faire fonctionner dans la durée. Il appuiera le processus politique en prêtant son concours au Parlement et en apportant une assistance en vue de la mise en œuvre de la Constitution provisoire et de la création des nouvelles administrations locales et régionales ainsi que de la négociation des relations entre les entités régionales et le pouvoir central. Comme cela a été le cas pendant le processus de transition, l'UNPOS et ses partenaires régionaux continueront d'être appelés fréquemment à exercer une médiation entre les parties, et notamment à contribuer au règlement de multiples litiges simultanément.

117. À l'aide de ses spécialistes des affaires civiles, l'UNPOS redoublera d'efforts pour fournir un appui à la réconciliation nationale et à la communication, au moyen d'initiatives faisant intervenir des acteurs de la société civile, notamment dans les zones récemment reprises. La mission continuera de mobiliser le milieu des affaires en 2013, compte tenu de l'effet de levier que ce secteur peut exercer pour aider à établir une économie de paix dans le pays. Le groupe Ahlu Sunna Wal Jama, qui est l'un des principaux signataires de la feuille de route et qui fait l'objet de divisions

internes, a demandé à l'UNPOS d'organiser des réunions pour l'aider à unifier ses factions.

118. Sachant que toute modification du mandat ou de la capacité de la mission doit faire l'objet de recommandations à l'issue de l'examen stratégique en cours, l'UNPOS s'emploiera à réaménager la répartition des moyens existants afin d'optimiser l'impact de ses actions dans les domaines civil et politique et d'améliorer son contrôle et sa compréhension du contexte somalien. Ce réaménagement se traduira par un regroupement des fonctions juridiques et des fonctions politiques, la restructuration des fonctions liées aux affaires civiles pour mieux tenir compte de l'accroissement de la coopération avec les communautés locales et le transfert en Somalie d'un plus grand nombre de spécialistes des affaires civiles et politiques. Le renforcement de la capacité d'analyse au sein du groupe de planification de la mission permettra d'intensifier les activités de supervision de l'action politique et de médiation.

119. En 2013, la mission concentrera son action sur la fourniture d'une assistance technique aux activités menées dans le domaine constitutionnel, notamment les activités législatives aux niveaux de l'État fédéral et des états fédérés et l'appui aux parlements fédéral et régionaux dans l'exercice de leur pouvoir législatif, sur le processus d'examen et de révision de la Constitution, sur la mise en place du cadre juridique régissant les élections et sur l'appui au cycle électoral. Parallèlement, l'UNPOS coordonnera et harmonisera l'information et la communication, et lancera une campagne d'éducation civique destinée à dissiper les craintes, à favoriser la compréhension et à susciter l'enthousiasme pour la nouvelle Constitution provisoire.

120. En 2013, la mission continuera à encourager les autorités somaliennes et les responsables des organisations féminines à mettre en œuvre les résolutions 1325 (2000), 1820 (2009), 1889 (2009) et 1960 (2010) du Conseil de sécurité et le plan d'action en sept points du Secrétaire général pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix. Les efforts déployés pour officialiser la participation des femmes au processus de réconciliation nationale et de consolidation de la paix seront intensifiés au moyen d'actions de sensibilisation et de renforcement des capacités, notamment dans le cadre d'un partenariat avec ONU-Femmes résultant du mémorandum d'accord conclu entre les deux entités en mai 2012.

Composante 2 : renforcement des institutions somaliennes chargées de la sécurité

121. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie continuera à aider le Gouvernement somalien à mettre en place les institutions chargées d'administrer la sécurité et la justice. La stratégie du Bureau de développement du secteur de la sécurité de l'UNPOS pour 2013 sera axée sur les tâches suivantes : a) la coordination de l'assistance internationale dans les cadres établis par le Comité mixte de sécurité et le Plan national de sécurité et de stabilisation; b) la prestation d'une assistance au Gouvernement somalien, y compris aux administrations régionales, sous forme d'analyses et de conseils portant sur le développement des institutions chargées de la sécurité, notamment en vue de la mise en œuvre du Plan national de sécurité et de stabilisation; c) la fourniture d'une assistance, en collaboration étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux, à la mise en place des institutions nationales conformément au

principe de l'état de droit et aux droits de l'homme; d) l'intensification des efforts de mobilisation des ressources en faveur du Fonds d'affectation spéciale pour les institutions de sécurité transitoires; et e) le suivi et le contrôle des résultats et de l'impact de l'appui fourni par la communauté internationale aux institutions somaliennes chargées de la sécurité.

122. Poursuivant ses efforts pour augmenter l'efficacité opérationnelle de la force de police somalienne, notamment au « Puntland » et dans le « Somaliland », l'UNPOS continuera à définir des lignes d'action en vue de renforcer les capacités du Ministère somalien de l'intérieur et de la sûreté nationale. Les plans de déploiement de la force de police somalienne dans les zones récemment reprises seront élaborés en étroite coopération avec les autorités somaliennes, dans le cadre de plans plus larges relatifs aux comités de sécurité au niveau des régions et des districts. En partenariat avec d'autres acteurs, la mission travaillera avec la force de police somalienne pour former et encadrer les policiers en insistant particulièrement sur l'égalité des sexes, les droits de l'homme, la protection de l'enfance, l'état de droit et la bonne gouvernance. En outre, l'UNPOS rappellera aux donateurs combien il est important qu'ils continuent d'apporter des contributions permettant de verser leur solde aux membres de la Force de sécurité et de police nationale somaliennes afin de réduire les risques de défection au profit des groupes armés d'opposition.

123. Suite à la demande que le Gouvernement somalien lui a adressée pour qu'il l'aide à résoudre le problème du nombre croissant d'ex-combattants qui désertent les groupes d'opposition armés, l'UNOPS travaillera à l'élaboration d'une approche globale dans le cadre de l'Équipe spéciale interorganisations sur les ex-combattants dont font partie l'IGAD, l'AMISOM, l'UNSOA, l'UNICEF, le PNUD, l'OIT, le Bureau du coordonnateur résident et les donateurs bilatéraux. Cette équipe continuera d'aider le Gouvernement somalien à mettre au point les cadres juridique et politique de l'action à moyen et long terme, et notamment à mobiliser des ressources. L'UNPOS continuera de diriger l'élaboration d'une approche commune faisant partie d'une stratégie intégrée d'appui aux objectifs de sécurité collective. Il assurera la mise en place d'un système commun, harmonisé et cohérent de gestion des données préalablement à la phase de désarmement, démobilisation et réintégration, à l'appui des processus de médiation et de négociation en cours et il continuera, avec les partenaires concernés, à faciliter l'établissement et le renforcement des capacités de la commission du Gouvernement chargée du programme de désarmement, démobilisation et réintégration.

124. L'UNPOS continuera à jouer son rôle de centre de coordination des Nations Unies dans la lutte menée par la communauté internationale contre la piraterie, dans le but de réduire le nombre des incidents de piraterie, renforcer la capacité de lutte contre la piraterie de la Somalie et coordonner les efforts pour s'attaquer aux causes de ce fléau, notamment en reconstituant les moyens de subsistance. Ses principales priorités sont les suivantes : coordonner le travail des organismes de l'ONU dans la région et l'harmoniser avec celui des organisations régionales et internationales concernées, mettre en œuvre le Processus de Kampala qui constitue le mécanisme essentiel de coordination et de partage des informations relatives aux activités menées pour lutter contre la piraterie dont disposent les autorités somaliennes aux niveaux fédéral et régional. L'UNPOS utilisera des fonds extrabudgétaires pour mettre en place un bureau pilote destiné à servir de centre de liaison régional pour la question de la piraterie et il continuera à mener une campagne de sensibilisation

contre la piraterie et à diffuser des messages en ce sens. Il fournira un appui politique aux activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et du PNUD touchant aux aspects juridiques du programme de lutte contre la piraterie ainsi qu'aux poursuites engagées dans la région et aux accords relatifs au transfert et à la détention des personnes condamnées pour piraterie.

125. Comme pour toutes les activités de l'UNPOS, l'appui aux institutions somaliennes chargées de la sécurité sera renforcé au moyen d'une stratégie de communication et d'une campagne d'information vigoureuse et de grande ampleur, comportant des aspects relatifs aux relations avec les médias, à la sensibilisation, à la production de documents d'information et aux communications stratégiques.

Composante 3 : amélioration du respect et de la promotion des droits de l'homme et de la protection de l'enfance

126. Conforté par un mémorandum d'accord officiel sur la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme, l'UNPOS continuera à fournir au Gouvernement somalien un appui au renforcement des capacités en matière de droits de l'homme, portant notamment sur le développement des secteurs de la sécurité et de la justice et la protection civile. Il prêtera son concours à l'élaboration de différents éléments de la nouvelle législation afférente aux droits de l'homme, notamment la ratification des traités internationaux et la mise en place de commissions des droits de l'homme, et veillera à ce que la partie de la nouvelle Constitution provisoire traitant des droits de l'homme soit suffisamment étoffée et qu'elle établisse le cadre de la défense des droits de l'homme. La mission fournira un appui à la mise en œuvre des recommandations de l'examen périodique universel mené en 2011, au nombre desquelles figure l'élaboration de différents éléments de la nouvelle législation afférente aux droits de l'homme. La surveillance du respect des droits de l'homme et l'établissement de rapports sur les violations de ces droits se poursuivront.

127. Avec le concours de l'équipe de pays des Nations Unies, l'UNPOS fournira son appui au développement du secteur de la justice et à l'instauration de l'état de droit, notamment en encourageant un retour rapide aux systèmes de justice et de police civils, conformément au droit international des droits de l'homme, y compris dans les zones reprises au mouvement Al-Chabab. Avec les partenaires humanitaires, il appuiera l'exécution d'une série d'activités visant à intégrer les droits de l'homme dans l'action humanitaire et à réduire l'impact du conflit sur les populations civiles, en exerçant une surveillance indépendante et impartiale, en favorisant les enquêtes, en établissant des rapports et en menant des activités de sensibilisation.

128. L'UNPOS continuera à jouer le rôle de centre de liaison pour la protection des droits de l'enfant dans le processus de paix en soutenant la mise en œuvre du Plan d'action sur la libération et la réintégration des enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés et les efforts visant à mettre fin aux meurtres d'enfants et aux atteintes à l'intégrité physique d'enfants ainsi qu'aux autres violations graves des droits de l'enfant. En partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, la mission étudiera des moyens de mobiliser les groupes armés en faveur de la protection des enfants. L'UNPOS prêtera aussi son concours au Gouvernement somalien pour renforcer les politiques, les institutions et les mécanismes nationaux de protection de l'enfance.

129. Toutes ces activités seront soutenues par une campagne d'information du public et une stratégie de communication vigoureuses comportant des aspects relatifs aux relations avec les médias, à la sensibilisation, à la production de documents d'information et aux communications stratégiques.

Composante 4 : renforcement de la coordination de l'aide internationale

130. L'UNPOS poursuivra ses efforts pour assurer la coordination efficace de l'aide internationale fournie à la Somalie, notamment en ce qui concerne la mobilisation des ressources. En 2013, la mission se concentrera sur le renforcement de la planification stratégique, la prestation de conseils et la coordination des différents secteurs. Les mécanismes qui facilitent l'établissement d'une politique internationale pour la Somalie seront aussi renforcés grâce à l'accord conclu entre l'AMISOM, l'IGAD et l'UNPOS, la réactivation du Comité mixte de sécurité et du Groupe de contact international. En outre, la mission veillera à ce que la Somalie s'approprie toutes les instances de concertation en 2013, tout en intensifiant son appui technique et stratégique selon que de besoin.

131. À l'appui de la démarche intégrée adoptée par l'ONU en Somalie, le cadre stratégique intégré et la Stratégie des Nations Unies pour l'aide à la Somalie seront fusionnés pour constituer un cadre unique d'aide d'ici à juillet 2013. Cela garantira la cohérence de la démarche qui guide toutes les interventions de l'ONU, qui prend en compte la situation de conflit et est fondée sur le respect d'un certain nombre de principes. À titre temporaire et sur la base de la nouvelle politique à six piliers définie par le Président somalien, l'ONU réexamine le cadre stratégique intégré pour le transformer en un plan provisoire d'une durée de 250 jours, d'octobre 2012 à juin 2013.

132. Les activités de sensibilisation à l'action humanitaire, au relèvement, à la stabilisation et au développement doivent se poursuivre en 2013. Les réunions entre les organisations non gouvernementales partenaires et le Représentant spécial seront facilitées afin d'assurer à l'aide humanitaire le soutien de la mission. L'UNPOS facilitera le soutien aux efforts de stabilisation du Gouvernement en organisant des réunions de coordination et des consultations avec les organismes de l'ONU, l'IGAD, l'AMISOM, les donateurs et les organisations non gouvernementales.

133. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès de l'UNPOS sont présentés ci-après.

Objectif : Promouvoir la paix, la sécurité et la réconciliation nationale en Somalie

Réalisations escomptées

a) Renforcement des institutions représentatives et à large participation en Somalie

Indicateurs de succès

a) i) Augmentation du nombre des entités régionales mobilisées au côté du Gouvernement et du Parlement somaliens dans le cadre d'initiatives de sensibilisation et de réconciliation

Mesure des résultats

2011 : mobilisation de 3 entités régionales
2012 (estimation) : mobilisation de 7 entités régionales

2013 (objectif) : mobilisation de 9 entités régionales, y compris dans les zones récemment reprises

ii) Adoption/approbation de la Constitution provisoire révisée

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : 1

2013 (objectif) : 1

iii) Élaboration/adoption du projet de loi électorale qui sera soumis aux institutions fédérales en vue de son adoption

Mesure des résultats

2011 : zéro

2012 (estimation) : zéro

2013 (objectif) : 1

iv) Augmentation du nombre des institutions ayant bénéficié d'activités de formation

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : 3 ministères d'exécution/institutions et Parlement

2013 (objectif) : 6 ministères d'exécution/institutions et Parlement

Produits

- 3 réunions destinées à promouvoir la coopération politique entre le Gouvernement fédéral et les groupes d'opposition non intégrés au processus de paix, en vue de renforcer la paix, la sécurité et la réconciliation
- 4 comités de paix réactivés ou créés dans les zones récemment reprises
- 6 ateliers à l'intention de la Commission parlementaire somalienne chargée des élections
- 4 réunions AMISOM-IGAD-UNPOS au titre du mémorandum d'accord existant et définition d'une stratégie commune
- Campagne d'information du public sur le thème de la paix et de la réconciliation, la Constitution provisoire et les processus de transition, les droits de l'homme, l'égalité des sexes et le secteur de la sécurité, incluant au moins 15 heures de programmes télévisés, 30 heures de programmes radiodiffusés, une action de sensibilisation de la diaspora somalienne, 10 000 tracts et brochures en anglais et en somali et une plateforme de médias numériques comprenant un blog destiné aux responsables, un microblog et une présence sur Internet
- 1 enquête d'opinion publique permettant de mesurer et d'analyser l'évolution de l'opinion des Somaliens
- 4 ateliers de formation portant sur les mécanismes de contrôle et de responsabilité à l'intention des commissions techniques, notamment celles qui sont chargées des questions concernant la paix et la réconciliation, la défense et la sécurité, ainsi que la constitution et les élections
- Conseils techniques sur les femmes et leur participation à la vie politique dispensés au Ministère de la promotion de la femme, en vue de renforcer le rôle des femmes dans la vie politique. Coordination de la stratégie commune du Département des affaires politiques et d'ONU-Femmes sur les femmes et la médiation dans les processus officiels de paix

- 1 réunion de consultation avec les organisations féminines visant à obtenir leur soutien au processus de réconciliation
- Lancement d'un processus de planification stratégique en vue des élections

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Renforcement du secteur de la sécurité en Somalie	b) i) Révision du Plan national de sécurité et de stabilisation <i>Mesure des résultats</i> 2011 : 1 2012 (estimation) : 1 2013 (objectif) : 1 ii) Augmentation du nombre de commissions de sécurité régionales et de district établies <i>Mesure des résultats</i> 2011 : sans objet 2012 (estimation) : 3 2013 (objectif) : 10 iii) Cadres de coordination politique élaborés et établis à l'appui de la prise en charge, de la réadaptation et de la réintégration des ex-combattants (« les déserteurs ») qui ont quitté des groupes armés insurgés <i>Mesure des résultats</i> 2011 : sans objet 2012 (estimation) : 1 instruction permanente 2013 (objectif) : 50 % des procédures mises en œuvre iv) Élaboration d'une stratégie de lutte contre la piraterie en Somalie et dans la sous-région <i>Mesure des résultats</i> 2011 : sans objet 2012 (estimation) : sans objet 2013 (objectif) : 1 stratégie
--	--

Produits

- 6 réunions du Comité mixte de sécurité
- 2 ateliers en vue de réviser le Plan national de sécurité et de stabilisation mis en œuvre afin d'y intégrer les actions à mettre en œuvre en priorité en 2013
- 4 séminaires destinés aux dirigeants de haut niveau sur la planification stratégique et la prise de décisions afin de s'assurer que ceux-ci et les organes de décision sont capables de fonctionner efficacement (par exemple, le Comité mixte de sécurité)
- 2 ateliers destinés à appuyer la révision du plan de développement stratégique de la force de police somalienne pour 2013

- 4 séminaires/colloques sur l'élaboration d'une stratégie ou d'un cadre de politique générale pour l'intégration et la restructuration de la force nationale de sécurité somalienne, incluant les milices alliées, sous un commandement unique unifié
- 12 réunions mensuelles des mécanismes de l'ONU chargés de coordonner la lutte contre la piraterie avec les groupes de travail techniques
- 1 étude sur le niveau des relations et le degré de collaboration et de coopération entre les acteurs du secteur de sécurité officiels et non officiels et les institutions pour lutter contre les menaces de piraterie, d'insurrection et de terrorisme dans les zones récemment reprises
- 5 ateliers sur le dialogue et l'évaluation du secteur de la sécurité au niveau régional
- 6 ateliers ou séminaires de formation sur la gestion et la coordination des ex-combattants démobilisés dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme ou de projets portant sur tous les aspects de la question avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'AMISOM et les partenaires bilatéraux concernés

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Renforcement du respect des droits de l'homme et de l'état de droit en Somalie

c) i) Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pour la protection de la population civile

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : sans objet

2013 (objectif) : 1 stratégie

ii) Élaboration d'une stratégie commune pour la justice et l'administration pénitentiaire

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : sans objet

2013 (objectif) : 1 stratégie

iii) Renforcement des capacités des autorités somaliennes en matière de protection des droits de l'homme

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : sans objet

2013 (objectif) : adoption d'un plan d'action

iv) Mise en œuvre de plans d'action relatifs à l'élimination et la prévention des meurtres d'enfants ou des atteintes à leur intégrité physique et à la réintégration des enfants libérés par les forces armées

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : signature de 2 plans d'action

2013 (objectif) : 30 % de mise en œuvre des plans

Produits

- Création d'une base de données sur les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international
- 2 activités de formation destinées aux autorités à l'appui de la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme
- 5 activités de formation à l'intention de la Force nationale de sécurité somalienne et à l'AMISOM sur les droits de l'homme, les enfants dans les conflits armés, et les femmes, la paix et la sécurité
- Évaluation complète du secteur de la justice, y compris dans les zones récemment reprises
- Conseils techniques et services de secrétariat pour l'établissement du Ministère de la justice et de l'état de droit
- Conseils techniques et politiques aux autorités somaliennes pour l'élaboration d'une stratégie et d'un plan sur l'organisation de la justice transitionnelle
- Conseils techniques aux autorités somaliennes sur la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de l'examen périodique universel
- Élaboration d'instructions permanentes à l'intention des autorités somaliennes sur la protection des enfants pendant les opérations militaires
- 4 visites de camps militaires dans lesquels des enfants sont présents

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

d) Cohérence de l'approche internationale et de l'ONU vis-à-vis de la Somalie

d) i) Analyses des principales opérations réalisées et partagées avec les partenaires les plus importants

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : sans objet

2013 (objectif) : 4 rapports

ii) Fusion du Cadre stratégique intégré et de la Stratégie des Nations Unies pour l'aide à la Somalie

Mesure des résultats

2011 : 2 cadres des Nations Unies

2012 (estimation) : 2 cadres des Nations Unies

2013 (objectif) : 1 cadre des Nations Unies

iii) Nombre de groupes et de programmes communs à l'UNPOS et à l'équipe de pays des Nations Unies

Mesure des résultats

2011 : 1

2012 (estimation) : 1

2013 (objectif) : 2

Produits

- Appui du Secrétariat pour la fusion du Cadre stratégique intégré et de la Stratégie des Nations Unies pour l'aide à la Somalie
- 8 réunions du Groupe de haut niveau chargé des politiques relatives à la Somalie et mise en œuvre des décisions

- 2 retraites visant à faciliter la programmation commune avec l'équipe de pays des Nations Unies
- 4 réunions Union africaine-Nations Unies-IGAD dans le cadre de la stratégie commune relative à la Somalie
- 3 réunions entre le Représentant spécial et les organisations non gouvernementales spécialisées dans l'aide humanitaire ou l'aide au développement, à l'appui des campagnes de sensibilisation du public en Somalie
- Conseils sur les politiques à suivre et services de secrétariat aux autorités somaliennes en vue de la mise en œuvre de la stratégie du Gouvernement pour la réconciliation et la stabilisation

Facteurs externes

134. L'UNPOS pourra atteindre son objectif si : a) la situation en matière de sécurité continue de s'améliorer dans le centre-sud de la Somalie; b) les relations entre le Parlement et le Gouvernement somaliens sont bonnes; c) les gouvernements et les organisations de la région continuent d'appuyer la Somalie; et d) la communauté internationale continue d'apporter son soutien politique et financier pendant la phase qui suivra la transition en Somalie.

Tableau 8
Prévisions de dépenses

(En dollars des États-Unis)

Catégorie	1 ^{er} janvier-31 décembre 2012			Montants nécessaires pour 2013			
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart : solde inutilisé (dépassement) (3) = (1) - (2)	Total (4)	Total net ^a (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	Variation 2012-2013 (7) = (4) - (1)
Personnel civil	9 121,5	10 604,7	(1 483,2)	10 747,0	12 230,2	–	1 625,5
Dépenses opérationnelles	11 279,2	9 720,7	1 558,5	7 986,8	6 428,3	731,1	(3 292,4)
Total	20 400,7	20 325,4	75,3	18 733,8	18 658,5	731,1	(1 666,9)

^a Compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2012.

135. Le montant des ressources prévues, estimé à 18 733 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel) permettrait de financer les dépenses afférentes au personnel, à hauteur de 10 747 000 dollars, et les dépenses opérationnelles, à hauteur de 7 986 800 dollars. Le montant proposé représente une réduction de 1 666 900 dollars, portant principalement sur les dépenses opérationnelles.

136. Le montant de 10 747 000 dollars permettra de payer les traitements et les dépenses communes de personnel concernant un tableau d'effectifs de 99 postes temporaires, ce qui représente une augmentation de 1 625 500 dollars par rapport à 2012. Cette augmentation s'explique principalement par la baisse du taux de vacance de postes prévue en 2013 (soit 5 % au titre du personnel recruté sur le plan international et 10 % au titre du personnel recruté sur le plan national (contre 15 % et 20 % respectivement en 2012) et l'application d'un coefficient d'ajustement plus élevé à Nairobi, (43,2 % au lieu de 32,5 %).

137. Les dépenses opérationnelles, d'un montant de 7 986 800 dollars, incluent les dépenses relatives aux consultants (261 800 dollars); les frais de voyage (90 700

dollars); les installations et infrastructures (1 027 900 dollars); les frais de transport terrestre (217 900 dollars); les frais de transport aérien (1 751 900 dollars); les communications (1 921 600 dollars); l'informatique (424 800 dollars); les services médicaux (106 300 dollars) et, les fournitures, services et matériels divers (1 092 200 dollars).

138. L'écart entre les montants inscrits au budget de 2012 et les prévisions de dépenses pour 2013 reflète une diminution de 3 292 400 dollars des coût opérationnels, qui s'explique principalement par le non-renouvellement des dépenses liées à la mise en œuvre de la Feuille de route et à la cessation du versement de loyers à Nairobi, la mission n'étant plus astreinte au paiement d'un loyer. Cette diminution est toutefois partiellement contrebalancée par l'augmentation des dépenses de personnel qui s'explique principalement par le taux plus élevé d'occupation de postes de temporaires et le déploiement plus large de la mission à l'intérieur de la Somalie.

Fonds extrabudgétaires

139. L'UNPOS gère actuellement deux fonds d'affectation spéciale, le Fonds d'affectation spéciale pour les institutions de sécurité transitoires somaliennes et le Fonds d'affectation spéciale pour les activités de consolidation de la paix en Somalie. Suite à un appel lancé conjointement par l'UNPOS et le PNUD pour soutenir la Feuille de route, de nouvelles contributions ont été annoncées au Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix. En 2012, il devrait recevoir au total 8 470 600 dollars qui permettront d'appuyer les tâches restantes liées à la mise en œuvre de la Feuille de route. Le Fonds d'affectation spéciale pour les institutions de sécurité transitoires somaliennes espère recevoir en 2012 un montant de 9 649 000 dollars au titre des contributions volontaires. Cette somme contribuera au financement du Plan national de sécurité et de stabilisation et d'autres actions liées à la sécurité inscrites dans la Feuille de route.

140. Le financement pour 2013 n'est pas encore bouclé et dépend en grande partie de l'aide fournie par la communauté internationale. Toutefois, on ne s'attend pas à un changement significatif du niveau de financement.

Tableau 9
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			Total	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Effectif approuvé pour 2012	1	–	1	3	9	16	10	1	41	19	–	60	12	27	–	99
Effectif proposé pour 2013 (1 ^{er} janvier 2013)	1	–	1	3	10	15	10	–	40	19	–	59	16	24	–	99
Variation	–	–	–	–	1	(1)	–	(1)	(1)	–	–	(1)	4	(3)	–	–

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>		Total (personnel international)	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
										<i>de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>			<i>Agents locaux</i>	<i>Unies</i>	
Effectif proposé pour 2013 (1 ^{er} juillet 2013)	1	-	1	3	10	15	8	-	38	10	-	48	16	15	-	79
Variation De janvier à juillet 2013	-	-	-	-	-	-	(2)	-	(2)	(9)	-	(11)	-	(9)	-	(20)
Variation (cumulative)	-	-	-	-	1	(1)	(2)	(1)	(3)	(9)	-	(12)	4	(12)	-	(20)

141. L'effectif total proposé pour l'UNPOS au début de 2013 se composera de 99 fonctionnaires. Le tableau d'effectifs proposé reflète l'évolution de la situation en Somalie dans les domaines de la politique et de la sécurité, alors que la période de transition politique a pris fin et qu'un nouvel ordre politique est inauguré dans le pays. Il tient compte également du transfert de l'UNPOS à l'UNSOA de 20 emplois de temporaires, dont 13 dans les services de sécurité (2 P-3, 7 agents du Service mobile, 4 agents locaux) et 7 dans les services d'appui technique (2 agents du Service mobile, 5 agents locaux) et fait apparaître l'ajustement du nombre d'emplois de temporaires qui passera de 99 en janvier 2013 à 79 au mois de juillet.

142. Le nouveau Gouvernement somalien a présenté à la communauté internationale les six piliers de sa nouvelle politique qui jette les bases du renouveau politique et il a souligné les tâches prioritaires dans l'immédiat, à savoir le maintien de la stabilité, l'instauration de l'état de droit et le respect des droits de l'homme, la réalisation de l'unité et de l'intégrité du pays, en vue de parvenir à l'objectif final de réconciliation nationale. À cet égard, l'UNPOS propose de renforcer les dotations en personnel dans des domaines comme les affaires politiques, les droits de l'homme, les affaires civiles et la réforme du secteur de la sécurité.

143. A la lumière de ce qui précède, il est proposé : a) de reclasser un poste de juriste (P-4) en poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) et un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-2) en poste de spécialiste des droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national); b) de créer 3 nouveaux emplois d'administrateur recruté sur le plan local (1 spécialiste des droits de l'homme, 1 spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité, et 1 spécialiste des affaires civiles); et c) au lieu de créer de nouveaux emplois de temporaire, il est proposé de supprimer 3 postes d'agent local (2 postes de chauffeur et 1 poste d'assistant administratif).

144. Il faut également noter que pour répondre à la nécessité de disposer à Mogadiscio d'une représentation à un niveau hiérarchique plus élevé, l'UNPOS propose de transférer le Bureau du Représentant spécial de Nairobi à Mogadiscio et, inversement, transférer le Bureau du Représentant spécial adjoint de Mogadiscio à Nairobi.

E. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

(12 435 400 dollars)

Historique, mandat et objectif

145. Créé par la résolution 1829 (2008) du Conseil de sécurité, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) a commencé ses activités le 1^{er} octobre 2008. Par sa résolution 2065 (2012), le Conseil a prorogé son mandat jusqu'au 31 mars 2013. Le Bureau est chargé de fournir un appui au Gouvernement sierra-léonais dans les domaines suivants :

a) Aider le Gouvernement et ses institutions chargées des élections, de la promotion de la démocratie et de la sécurité, à leur demande, à organiser et tenir les élections de 2012, et continuer à fournir des conseils et une assistance à toutes les parties concernées pour leur permettre de concourir au bon déroulement du processus électoral;

b) Fournir une assistance en matière de prévention et d'atténuation des conflits et promouvoir le dialogue entre les partis politiques, le Gouvernement et toutes les parties intéressées;

c) Fournir un appui intégré à la Sierra Leone pour l'aider à atteindre ses objectifs prioritaires en matière de consolidation de la paix et de développement, tels qu'ils résultent du Programme pour le changement, notamment en renforçant les moyens des institutions politiques, des institutions de sécurité, des institutions de défense des droits de l'homme et des institutions garantes de l'état de droit, en œuvrant à asseoir la bonne gouvernance et le respect du principe de responsabilité, en promouvant l'égalité des sexes et l'égalité sociale, en renforçant la protection des droits de l'homme, en accompagnant les mesures d'autonomisation des jeunes et en intensifiant la lutte contre la criminalité transnationale organisée, y compris les activités illicites telles que le blanchiment d'argent et le trafic de drogues;

d) Continuer de collaborer de façon constructive avec les autorités sierra-léonaises pour leur permettre de formuler le Programme pour la prospérité et de coordonner l'action intégrée des acteurs internationaux;

e) Continuer à préparer la relève du BINUCSIL.

146. En 2013, le BINUCSIL continuera d'exécuter les tâches susmentionnées en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre de la vision commune des Nations Unies pour la transition (2013-2014), en mettant un accent particulier sur la phase postélectorale, la promotion du dialogue politique et de la réconciliation, la bonne gouvernance et la consolidation des institutions démocratiques, pour faire en sorte que les avantages tirés de la consolidation de la paix soient maintenus et renforcés.

147. Les programmes du BINUCSIL seront axés sur les activités postélectorales et consisteront notamment à appuyer les dispositions transitoires prises au lendemain des élections et à en assurer le suivi, à renforcer les avantages tirés de la consolidation de la paix et à apporter une aide dans les domaines de la consolidation des processus démocratiques, de la prévention des conflits et de la promotion du dialogue politique. Le Bureau mettra également l'accent sur la planification de la transition et travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations

Unies pour exécuter la stratégie de Vision commune des Nations Unies, ainsi qu'avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux, le Gouvernement et toutes les parties concernées pour procéder au transfert des activités pendant la transition. La planification portera également sur la prestation de services communs, dont des services médicaux, la mise à disposition de bureaux et des services de transport, ce qui nécessitera une étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies.

Coopération avec d'autres entités

148. Dans le cadre de la stratégie de Vision commune des Nations Unies pour la transition, le BINUCSIL continuera de coopérer étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies afin de réaliser les objectifs qui y sont énoncés en veillant à créer des synergies et à apporter de la cohésion dans les domaines de l'aide aux médias, du renforcement des institutions démocratiques et de la promotion des droits de l'homme. Le BINUCSIL collabore étroitement avec l'ONUSD ainsi qu'avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux pour appliquer des accords régionaux comme l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, et avec les cellules de lutte contre la criminalité transnationale organisée pour aider la police nationale à lutter contre le trafic de drogues et la criminalité organisée.

149. Le détachement de membres du personnel du BINUCSIL auprès de divers organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour renforcer les domaines d'activité qui recourent le mandat de la mission est efficace et empêche les doublons au sein du système des Nations Unies. Un membre du personnel du BINUCSIL a été détaché auprès du PNUD dans le cadre de l'appui de l'ONU au programme national en faveur de l'emploi des jeunes et du développement des jeunes entreprises en Sierra Leone, et un autre auprès du projet du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur la coopération écologique aux fins de la consolidation de la paix, et il a été décidé d'affecter un spécialiste de la planification au Groupe commun de la planification stratégique afin que le Bureau du coordonnateur résident dispose du personnel nécessaire pour préparer la transition.

150. Parallèlement, divers organismes, fonds et programmes des Nations Unies contribuent également au travail du BINUCSIL, notamment en y détachant du personnel. Certains postes du Groupe commun de la planification stratégique, qui assure le suivi de la mise en œuvre de la Vision commune du système des Nations Unies, sont financés par le Bureau de la coordination des activités de développement du Groupe des Nations Unies pour le développement du Secrétariat de l'ONU. De même, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme finance 12 postes d'agent recruté sur le plan national. En outre, des initiatives visant à promouvoir les pratiques exemplaires et à augmenter l'efficacité ont porté sur la mise en place d'activités et de services communs par le BINUCSIL et l'équipe de pays des Nations Unies, notamment des services médicaux, des services de sécurité et des bureaux locaux. Le Groupe commun de la planification stratégique collabore étroitement avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour assister la Commission de consolidation de la paix.

Résultats obtenus en 2012

151. En 2012, la mission a axé ses efforts sur la préparation des élections présidentielle, législatives et locales, qui doivent se tenir le 17 novembre 2012, pour

faire en sorte qu'elles se déroulent dans le calme et soient libres et régulières. Le BINUCSIL continue de jouer un rôle important en matière de prévention et de règlement des conflits politiques et d'atténuation des tensions entre les divers partis. Au cours de la période considérée, avec l'aide du BINUCSIL et du Fonds pour la consolidation de la paix, la Commission d'enregistrement des partis politiques, la Commission nationale pour la démocratie, la Commission indépendante des médias et des organisations de la société civile ont continué à mettre en œuvre des projets visant à promouvoir la participation politique, la tolérance politique, la non-violence et la cohésion nationale entre les acteurs non étatiques. Un exemple important à cet égard est la conférence nationale sur le thème de la tolérance politique nécessaire et du déroulement pacifique des élections de novembre 2012, que la Commission d'enregistrement des partis politiques a organisée conjointement avec le BINUCSIL, le 18 mai 2012, avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix.

152. Au titre de la lutte contre la criminalité transnationale organisée, y compris les activités illicites telles que le blanchiment d'argent et le trafic de drogues, au cours de la période considérée, la mission a collaboré avec l'ONUSD pour réaliser une évaluation du système de justice pénale, y compris le système carcéral, dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. Les principaux objectifs consistent à évaluer les besoins et à aider la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale organisée à engager des poursuites pénales et à mettre en place une coopération internationale en matière pénale. Plusieurs recommandations ont été formulées à cet égard, visant notamment à engager la Sierra Leone à ratifier la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, à promulguer des lois érigeant le crime organisé en infraction pénale, conformément à la Convention, ainsi qu'à améliorer la gestion des prisons et à remédier au surpeuplement carcéral. Le 26 juin, en collaboration avec l'ONUSD, le BINUCSIL a célébré la Journée internationale de la lutte contre l'abus et le trafic de drogues en préconisant l'arrêt de la violence liée à la drogue, en particulier durant les élections de 2012.

153. Le BINUCSIL a également continué d'aider la Sierra Leone Broadcasting Corporation (Société de radiodiffusion sierra-léonaise) à renforcer ses capacités sur le plan technique et en matière de gestion et à promouvoir le respect des meilleures pratiques médiatiques dans la sous-région dans le cadre d'une approche Sud-Sud. Au cours de la période considérée, avec le soutien financier du Fonds pour la consolidation de la paix et les conseils techniques fournis par le BINUCSIL, la Société a publié un projet de directives relatives aux élections que les partis politiques ont officiellement adopté le 9 août 2012. Le PNUD et le BINUCSIL ont entamé avec la Société un dialogue sur la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe spéciale présidentielle et sur les audits externes concernant l'amélioration de son administration. La collecte de recettes et la gestion financière de la Société se sont améliorées, de même que la production et la gestion des programmes d'information. La Société a aussi remis en service ses stations régionales. Des difficultés demeurent toutefois quant à la formulation et à l'exécution d'une stratégie commerciale bien pensée propre à garantir un revenu régulier à la Société et à assurer ainsi son indépendance.

154. Sachant qu'elle a été chargée de renforcer les capacités nationales nécessaires à la protection et à la promotion des droits de l'homme, la mission a entrepris plusieurs activités pendant la période considérée. Elle a notamment aidé le Gouvernement à mettre en œuvre les recommandations de la Commission Vérité et réconciliation et celles issues du processus d'examen périodique universel. En outre,

le BINUCSIL a aidé le Gouvernement à présenter son premier rapport concernant l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Les projets de rapports relatifs au respect des dispositions de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sont actuellement examinés par le Procureur général. Le BINUCSIL a également contribué à la tenue, à Kenema, de la troisième Conférence consultative nationale des comités de district pour les droits de l'homme, qui a porté sur l'observation des élections. Il a en outre contribué à la diffusion, dans le nord et l'est du pays, d'émissions radiophoniques visant à faire mieux connaître les droits des personnes handicapées. De plus, il a conduit plusieurs programmes de formation aux droits de l'homme à l'intention du personnel pénitentiaire et des policiers, des organisations de la société civile et des chefs traditionnels, portant en particulier sur l'administration de la justice et l'état de droit, les droits économiques, sociaux et culturels, la participation des personnes handicapées à la vie politique et les violences sexuelles et sexistes.

155. Pour ce qui est de la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'égalité sociale, pendant la période considérée, l'Organisation des Nations Unies a continué de coopérer avec le Gouvernement et d'autres parties prenantes pour renforcer l'autonomisation des femmes et atteindre le quota de 30 % de femmes dans les structures de gouvernance. L'Organisation s'est également attachée à mettre en œuvre le Plan stratégique national pour l'égalité des sexes et le Plan d'action de la Sierra Leone, qui font suite aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité.

156. La mission s'est également attachée à suivre les questions régionales et sous-régionales et a secondé le Gouvernement sierra-léonais dans les efforts qu'il déploie pour résoudre les problèmes transfrontières. En 2012, avec le concours du Fonds pour la consolidation de la paix, le BINUCSIL et l'Union du fleuve Mano ont commencé à examiner les éventuels projets et activités qui pourraient être entrepris dans les zones frontalières de la Guinée, de la Sierra Leone et du Libéria. Ces projets auront pour principaux objectifs de resserrer les liens entre les populations frontalières, de renforcer la coexistence pacifique et de résoudre les problèmes transfrontaliers communs.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2013

157. En 2013, la mission axera en priorité ses activités sur la phase postélectorale et la transition entre le BINUCSIL et l'équipe de pays des Nations Unies, pour faire en sorte que les bénéfices engrangés jusque-là en matière de consolidation de la paix et la mobilisation de la mission dans différents domaines perdurent. Les domaines d'activité comme le renforcement des institutions démocratiques, le soutien à apporter aux médias (la Commission indépendante des médias, la Société de radiodiffusion sierra-léonaise), la promotion des droits de l'homme ou encore les industries extractives, l'environnement et le chômage des jeunes seront transférés à l'équipe de pays des Nations Unies au titre de la stratégie de Vision commune des Nations Unies. En revanche, les domaines d'activité tels que la réforme du secteur de la sécurité et l'appui à la police nationale ou la campagne de lutte contre la corruption, le trafic de drogues et la criminalité organisée seront transférés aux services gouvernementaux compétents et aux partenaires bilatéraux et multilatéraux.

158. Compte tenu des priorités du BINUCSIL telles qu'elles ont été décrites ci-dessus, les effectifs et la structure de la mission sont adaptés aux besoins, l'accent étant mis sur les activités postélectorales telles que la promotion du dialogue politique, le règlement des conflits et le renforcement des institutions démocratiques, la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit ainsi que l'aide à apporter à la police nationale. Cette structure et ces effectifs tiennent compte de la transition et des objectifs de référence pour le retrait progressif de la mission. Il est également tenu compte des ressources financières et humaines nécessaires ainsi que du profil recherché pour le personnel d'appui appelé à préparer sur le terrain la transition et le transfert des responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies, au Gouvernement et à toutes les autres parties prenantes ainsi qu'aux partenaires bilatéraux et multilatéraux.

159. Les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès pour le BINUCSIL sont exposés ci-dessous.

Objectif : Promouvoir la paix, la sécurité et le développement socioéconomique à long terme en Sierra Leone

Réalisations escomptées

a) Meilleure coordination des politiques nationales et internationales en matière de consolidation de la paix et de développement durable

Indicateurs de succès

a) i) Action suivie du Gouvernement visant à prendre en main le processus de maintien et de consolidation de la paix, se traduisant par l'approbation des documents stratégiques et la publication de rapports de situation

Mesure des résultats

2011 : premier rapport intérimaire conjoint sur le programme pour le changement pour la période allant de janvier 2009 à juin 2010 publié

2012 (estimation) : deuxième rapport intérimaire conjoint sur le programme pour le changement pour la période allant de juillet 2010 à juillet 2011 publié

2013 (objectif) : programme pour la prospérité (2013-2017) approuvé par le Gouvernement et ses partenaires

ii) Meilleure intégration des actions menées par les organismes des Nations Unies grâce à l'approbation des documents stratégiques et à la publication de rapports de situation par le Gouvernement

Mesure des résultats

2011 : examen à mi-parcours du document énonçant la vision commune des Nations Unies achevé, ses conclusions communiquées au Gouvernement et à ses partenaires

2012 (estimation) : document énonçant la vision commune des Nations Unies pour la transition (2013-2014) élaboré, approuvé et signé par le Gouvernement

2013 (objectif) : plan de transition élaboré et approuvé

iii) Augmentation du nombre total de projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix qui sont menés à bon terme pour lesquels des rapports finaux sont soumis au Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires

Mesure des résultats

2011 : 16

2012 (estimation) : 28

2013 (objectif) : 32

Produits

- Mise en œuvre du Programme pour le changement grâce aux réunions de coordination trimestrielles tenues par le Comité de coordination de l'aide au développement de la Sierra Leone, le Gouvernement et la Banque mondiale sous la présidence du Représentant exécutif du Secrétaire général
- Fourniture de services de secrétariat au Groupe des partenaires du développement et appui aux coprésidents aux fins de l'organisation des réunions, de l'établissement des ordres du jour, de la communication de documents d'information aux partenaires et du suivi des mesures préconisées grâce à la tenue de réunions mensuelles
- Aide à la coordination des politiques par l'organisation de réunions mensuelles avec les principaux partenaires internationaux et les délégations diplomatiques, sous la présidence du Représentant exécutif du Secrétaire général
- Coordination de la mise en œuvre du document énonçant la vision commune du système des Nations Unies (2013-2014) dans le cadre des réunions hebdomadaires de l'équipe de pays des Nations Unies et de ses sous-groupes, présidées par le Représentant exécutif du Secrétaire général
- Fourniture de services de secrétariat et de coordination aux réunions de l'équipe de pays des Nations Unies et appui au Président concernant l'organisation des réunions, l'établissement des ordres du jour, la communication de documents d'information aux partenaires et le suivi des mesures préconisées
- Fourniture de services de secrétariat et d'un appui fonctionnel aux réunions mensuelles de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

b) Consolidation de la paix et prévention des risques de conflit en Sierra Leone

b) i) Participation régulière des grands partis politiques aux instances de concertation interpartis, notamment dans le cadre de la revitalisation de l'Association des jeunes de tous les partis politiques et de l'Association des femmes de tous les partis politiques

Mesure des résultats

2011 : antennes régionales, groupes de citoyens et bureaux régionaux créés par l'Association des jeunes de tous les partis politiques et de l'Association des femmes de tous les partis politiques; 3 élections partielles observées par l'Association des jeunes de tous les partis politiques; 1 convention nationale et 4 ateliers de validation régionaux organisés par l'Association des femmes de tous les partis politiques

- 2012 (estimation) : participation de 4 partis à une conférence nationale des parties prenantes visant à favoriser le dialogue
- 2013 (objectif) : 2 réunions de concertation interpartis et 3 réunions avec les parties prenantes tenues en vue de favoriser la réconciliation et faire face aux questions relatives à la période postélectorale

ii) Fonctionnement effectif de la Commission d'enregistrement des partis politiques

Mesure des résultats

- 2011 : 2 rapports fondamentaux sur le fonctionnement des partis politiques publiés; réforme du système électoral engagée; tenue de 3 réunions régionales de médiation entre les partis politiques pour apaiser les tensions
- 2012 (estimation) : 2 réunions entre partis politiques visant à promouvoir la tolérance politique et la non-violence tenues; accord politique sur les propositions de réforme du système électoral conclu
- 2013 (objectif) : 2 débats formels entre les parties tenus pour traiter de questions relatives à la période postélectorale

iii) Mise en œuvre d'initiatives par des intervenants non étatiques visant à garantir le bon déroulement de la phase postélectorale en 2013, y compris la mise en place de mécanismes de médiation des conflits grâce au renforcement des capacités des partis politiques, des médias, des groupes confessionnels et traditionnels ainsi que des artistes et des jeunes dans le cadre du projet du BINUCSIL à l'intention des intervenants non étatiques

Mesure des résultats

- 2011 : 18 projets
- 2012 (estimation) : 12 projets
- 2013 (objectif) : 5 projets

iv) Promotion de l'autonomisation et de la participation politique des femmes, et de leur rôle dans les domaines de la paix et de la sécurité

Mesure des résultats

- 2011 : politique de promotion de l'égalité entre les sexes adoptée par 4 partis politiques
- 2012 (estimation) : politique de promotion de l'égalité entre les sexes adoptée par 5 partis politiques nouvellement créés

2013 (objectif) : 20 femmes élues aux niveaux
parlementaire et municipal formées aux
techniques de négociation

Produits

- Accompagnement technique et renforcement des capacités de la Commission d'enregistrement des partis politiques, notamment de ses comités chargés de surveiller le respect du Code de conduite dans les districts et du Comité de la Commission électorale nationale chargé d'assurer la liaison avec les partis politiques, dans le but de favoriser la réconciliation
- Coprésidence des consultations trimestrielles tenues avec les principaux partis politiques sur la mise en œuvre du communiqué commun publié par la Commission d'enregistrement des partis politiques, le All People's Congress et le Sierra Leone People's Party
- Tenue de 2 réunions avec des donateurs internationaux pour déterminer l'appui que les donateurs doivent fournir à la Commission d'enregistrement des partis politiques et à la Commission électorale nationale et aide à l'organisation d'un atelier sur les enseignements tirés des élections de 2012 destiné aux deux commissions, aux services chargés de la sécurité et aux organisations de la société civile
- Mise au point de programmes de sensibilisation des médias et organisation de voyages d'étude et de 2 conférences régionales conçues en coopération avec les partenaires nationaux afin de faire progresser la réalisation des objectifs du communiqué commun et ceux de la conférence nationale des parties prenantes, en vue de renforcer la cohésion et la réconciliation nationales
- Tenue de réunions mensuelles avec les partis politiques afin de promouvoir la tolérance politique, la non-violence et la réconciliation
- Tenue de 2 réunions avec les associations de jeunes et les partis politiques et mise au point de 2 programmes diffusés par les médias sur la promotion de la tolérance politique entre les partis
- Tenue de 2 réunions avec les associations de femmes et les partis politiques auxquels elles sont affiliées sur l'application des politiques d'égalité entre les sexes et du contingent de 30 % de femmes au Parlement et au Gouvernement, et tenue de 2 réunions avec la communauté des donateurs pour examiner des questions relatives à la viabilité; tenue de 1 atelier consacré à la réconciliation après les élections et aux enseignements tirés
- Tenue de 2 réunions avec l'Association des journalistes sierra-léonais, l'Association nationale des rédacteurs en chef et le réseau des radios indépendantes consacrées au renforcement des capacités et à l'application du code de conduite à l'intention des médias afin d'encourager un journalisme politiquement neutre
- Organisation de 2 ateliers avec le Conseil national des chefs suprêmes en vue de l'application par ceux-ci du code de conduite régissant leur rôle et leurs responsabilités dans une démocratie multipartite, et tenue de 1 atelier sur les enseignements tirés des élections de 2012
- Suivi de la situation générale dans le domaine politique et en matière de sécurité par le biais de la participation à 24 réunions de comités de sécurité de province et à 52 réunions de comités de sécurité de district, et signalement des menaces qui pèsent sur la consolidation de la paix
- Tenue de réunions mensuelles avec la MINUL et de réunions trimestrielles avec l'Union du fleuve Mano consacrées aux questions régionales et sous-régionales, et appui à la lutte menée par le Gouvernement sierra-léonais contre les menaces transfrontières dans le cadre de rencontres transnationales mensuelles entre la Sierra Leone et le Libéria
- Présentation de rapports semestriels au Conseil de sécurité et établissement d'analyses sur l'évolution de la situation politique en Sierra Leone

c) Bonne gouvernance, consolidation des institutions démocratiques et création d'un service de radiodiffusion publique indépendant en Sierra Leone

c) i) Amélioration de la transparence et de l'ouverture des médias et des systèmes de communication nationaux

Mesure des résultats

2011 : système d'évaluation mutuelle instauré par l'Association nationale des rédacteurs en chef; 85 membres du personnel de la Société de radiodiffusion sierra-léonaise formés aux aspects rédactionnels, aux règles de gestion ainsi qu'aux techniques de radiodiffusion; plan d'entreprise conçu pour attirer les investissements et permettre à la Société de fonctionner comme un radiodiffuseur indépendant élaboré

2012 (estimation) : totalité des structures de la Société de radiodiffusion sierra-léonaise mise en place, réseaux régionaux et mécanismes de financement compris

2013 (objectif) : conclusions et recommandations figurant dans les trois rapports d'audit/études demandés par le Gouvernement (et l'ONU) sur les résultats obtenus par la Société de radiodiffusion sierra-léonaise en matière de gestion et de programmes intégralement mises en œuvre

ii) Amélioration de l'intégrité éditoriale des journaux locaux

Mesure des résultats

2011 (chiffres effectifs) : 45 % des journaux ont amélioré la qualité de leurs reportages sur les plans professionnel et éthique.

2012 (estimation) : 60 % des journaux ont amélioré la qualité de leurs reportages sur les plans professionnel et éthique.

2013 (objectif) : 70 % des journaux ont amélioré la qualité de leurs reportages sur les plans professionnel et éthique.

iii) Création de médias indépendants et autofinancés accessibles à tous les secteurs de la société

Mesure des résultats

2011 : 70 % accessibles à tous les secteurs de la société

2012 (estimation) : 80 % accessibles à tous les secteurs de la société

2013 (objectif) : 85 % accessibles à tous les secteurs de la société

Produits

- Facilitation de l'audit des institutions démocratiques du pays depuis 2002
- Conception, établissement et publication de documents d'orientation sur des questions clefs, les médias, le rôle joué par la Commission indépendante des médias dans le renforcement de la réglementation relative aux moyens d'information et le rôle joué par la société civile dans la consolidation de la paix
- Tenue de réunions mensuelles entre le Représentant exécutif du Secrétaire général et les organisations de la société civile portant sur des questions de politique nationale et sur le travail accompli par le système des Nations Unies dans le pays
- Aide à la création de mécanismes et d'instances de coordination des institutions démocratiques dans le pays grâce à la tenue de réunions mensuelles
- Tenue de réunions mensuelles entre l'Association nationale des rédacteurs en chef, la Commission indépendante des médias et le réseau des radios indépendantes consacrées à la couverture des élections par les médias
- Tenue de réunions mensuelles avec les donateurs, en coordination avec le PNUD, pour soutenir les médias et mobiliser des ressources en vue de leur développement
- Suivi et analyse mensuels du travail des médias pour assurer le respect du code de conduite de la Commission indépendante des médias
- Accompagnement personnalisé de journalistes concernant diverses questions à caractère médiatique dans le cadre de réunions mensuelles
- Fourniture de conseils techniques et spécialisés à la Société de radiodiffusion sierra-léonaise concernant l'application des recommandations concernant la gestion et la programmation formulées par des institutions de contrôle des finances publiques, des consultants et la commission d'enquête gouvernementale
- Organisation de réunions de réflexion mensuelles entre le BINUCSIL, la direction de la Société de radiodiffusion sierra-léonaise et son conseil d'administration au sujet des politiques nationales en matière de radiodiffusion
- Fourniture quotidienne de conseils spécialisés à la Société de radiodiffusion sierra-léonaise pour améliorer la production des programmes d'information et de programmes apparentés par les médias
- Exécution d'activités de sensibilisation et d'information du public dans le cadre de réunions mensuelles avec la presse organisées par le Représentant exécutif du Secrétaire général

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

- | | |
|---|---|
| d) Progrès en matière de respect des droits de l'homme et de consolidation de l'état de droit en Sierra Leone | d) i) Augmentation du nombre total d'objectifs réalisés parmi ceux qui figurent dans le plan stratégique de la Commission des droits de l'homme de la Sierra Leone |
| | <i>Mesure des résultats</i> |
| | 2011 : 6 objectifs réalisés sur les 8 énoncés dans le plan stratégique 2009-2011 |
| | 2012 (estimation) : 8 objectifs du plan stratégique 2009-2011 réalisés (dont le renforcement de la fonction quasi juridictionnelle de la Commission des droits de l'homme de la Sierra Leone) |
| | 2013 (objectif) : 7 objectifs du plan stratégique 2012-2015 réalisés |

ii) Nombre de rapports de pays présentés à des organes créés en vertu de traités internationaux en application de divers instruments relatifs aux droits de l'homme

Mesure des résultats

2011 : 1 rapport au titre de l'examen périodique universel

2012 (estimation) : 3 rapports au titre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples

2013 (objectif) : 2 rapports au titre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

iii) Autonomisation des personnes handicapées afin de leur permettre de participer à la vie politique et à la vie publique

Mesure des résultats

2011 : Convention relative aux droits des personnes handicapées ratifiée et loi sur les personnes handicapées promulguée

2012 (estimation) : plan national d'action en faveur des personnes handicapées adopté par le Gouvernement

2013 (objectif) : structures et bureaux permettant à la Commission nationale pour les personnes handicapées de travailler mise en place

Produits

- Fourniture d'une aide à la Commission des droits de l'homme de la Sierra Leone pour réaliser des projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix, notamment la régionalisation de la Commission, le renforcement de ses capacités de suivi et de recherche, de sa fonction quasi-juridictionnelle et de ses capacités de poursuivre les activités précédemment menées par le BINUCSIL
- Apport d'un soutien technique et logistique au Secrétariat chargé des droits de l'homme au Ministère des affaires étrangères chargé des droits de l'homme en vue de la rédaction et de la présentation de rapports à des organes créés en vertu d'instruments internationaux
- Garantie de l'application des recommandations formulées par la Commission Vérité et réconciliation et issues de l'examen périodique universel grâce à la tenue, en 2013, d'une conférence nationale d'examen à mi-parcours
- Dans le cadre de réunions mensuelles ainsi que de cours et d'ateliers de formation organisés en fonction des besoins, apport d'une aide au Ministère de la protection sociale et à l'Union sierra-léonaise des handicapés pour faire appliquer la loi sur les personnes handicapées et la Convention relative aux droits des personnes handicapées et veiller à ce que la Commission nationale pour les personnes handicapées fonctionne dans les faits

- Poursuite de l'appui fourni à des organisations de la société civile et à des ONG actives dans le domaine de la défense des droits de l'homme ainsi que des activités de renforcement des capacités qui leur sont destinées grâce à des initiatives communes comme des séances et des ateliers de formation, tout en transférant à la Commission des droits de l'homme en Sierra Leone la plupart des fonctions précédemment assumées par le BINUCSIL

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

e) Renforcement de la capacité des services de sécurité sierra-léonais d'assurer la sécurité dans le pays et de lutter contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue

e) i) Multiplication des stages de formation en cours d'emploi destinés aux agents locaux de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale organisée et autres organismes apparentés

Mesure des résultats

2011 : 2 stages de formation en cours d'emploi (50 personnes formées)

2012 (estimation) : 5 stages de formation en cours d'emploi (75 personnes formées)

2013 (objectif) : 6 stages de formation en cours d'emploi (90 personnes formées)

ii) Accroissement du nombre d'officiers de police sierra-léonais sensibilisés aux responsabilités qui sont les leurs et aux normes applicables à leur profession

Mesure des résultats

2011 : 120

2012 (estimation) : 150

2013 (objectif) : 150

Produits

- Suivi et accompagnement quotidiens des services de maintien de l'ordre locaux et participation au déroulement des enquêtes ouvertes pour infractions, aux arrestations et aux saisies auxquelles procède la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale organisée
- Suivi de la construction des bureaux de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale organisée
- Fourniture de conseils au Département des plaintes, de la discipline et des enquêtes internes de la police sierra-léonaise en ce qui concerne l'inspection des 32 quartiers généraux de la division
- Organisation d'une conférence à l'intention de 50 hauts responsables du Bureau de la sécurité nationale ainsi que de la police et de l'armée sur les enseignements tirés des élections de 2012
- Organisation d'un atelier à l'intention de 1 050 policiers sur les politiques en vigueur en matière de harcèlement sexuel et de prise en compte de la problématique hommes-femmes, dont une séance de formation aux droits de l'homme
- Fourniture de services consultatifs au Conseil de gestion de la police nationale et au Groupe de coordination du Conseil de sécurité nationale dans le cadre, respectivement, de leurs réunions hebdomadaires et bimensuelles
- Fourniture de services consultatifs aux comités chargés de la sécurité dans les provinces et les districts dans le cadre de leurs réunions hebdomadaires
- Formation à la conduite d'enquêtes de 90 agents des services de répression de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale organisée

Facteurs externes

160. Le BINUCSIL devrait atteindre ses objectifs si les conditions suivantes sont réunies : a) le pays se mobilise en faveur du processus de consolidation de la paix et le prend en charge; b) les partenaires internationaux maintiennent leur engagement et continuent de soutenir la consolidation de la paix; et c) la situation dans la sous-région, particulièrement dans les pays limitrophes, reste stable et ne compromet pas la sécurité en Sierra Leone.

Tableau 10

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2012			Montants nécessaires pour 2013			
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart : solde inutilisé (dépassement) (3) = (1) – (2)	Total (4)	Total net ^a (5) = (4) – (3)	Dépenses non renouvelables (6)	Variation 2012-2013 (7) = (4) – (1)
Personnel civil	7 510,3	7 350,8	159,5	5 823,7	5 664,2	–	(1 686,6)
Dépenses opérationnelles	10 201,3	10 397,7	(196,4)	6 611,7	6 808,1	–	(3 589,6)
Total	17 711,6	17 748,5	(36,9)	12 435,4	12 472,3	–	(5 276,2)

^a Compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2012.

161. Le montant des ressources prévues, estimé à 12 435 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel) permettra de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel se rapportant initialement à un effectif composé de 36 fonctionnaires recrutés sur le plan international (5 053 000 dollars) et de 34 agents recrutés sur le plan national (551 800 dollars), et les indemnités de subsistance pour 8 Volontaires des Nations Unies (218 900 dollars) – qui sera ensuite réduit à un total de 68 personnes au cours de 2013; l'indemnité de subsistance (missions) et les frais de voyage afférents aux postes de 7 agents fournis par des gouvernements pour 12 mois (293 800 dollars); les dépenses relatives aux consultants pour des services à court terme (17 200 dollars); les frais de voyage du personnel (284 500 dollars), les installations et infrastructures (2 498 500 dollars); les frais de transport terrestre (228 800 dollars); les frais de transport aérien (1 654 100 dollars); les coûts de maintenance d'un réseau de transmissions (652 900 dollars) et d'un réseau informatique (367 900 dollars); le matériel, les fournitures et les services médicaux (164 200 dollars), ainsi que les fournitures de services et matériels divers (449 800 dollars).

162. L'écart entre le montant proposé pour 2013 et le montant total des dépenses prévues pour 2012 s'explique par les facteurs suivants : a) la suppression de 14 postes temporaires, dont 8 recrutés sur le plan international et 6 au niveau national de manière progressive au cours de l'année; b) par l'application d'un taux de vacance de postes de 30 % pour le personnel recruté sur le plan international et les Volontaires des Nations Unies contre 15 % en 2012; c) la diminution des dépenses au titre de huit agents fournis par des gouvernements à l'appui des élections en 2012 et dont les services ne sont plus requis depuis la conclusion des élections; d) la réduction des besoins au titre des services de consultants à des fins

autres que la formation dans le domaine de la réforme constitutionnelle et le dialogue entre les partis, qui ne seront plus nécessaires en 2013, e) la réduction du nombre de fonctionnaires effectuant des déplacements en dehors de la zone de la mission, compte tenu de la révision des priorités par la mission en ce qui concerne ce type de voyages; f) la diminution des dépenses afférentes aux heures de vol, dont le nombre a été ramené de 348 en 2012 à 162, prévues au budget de 2013, pour trois mois, de janvier à mars 2013; g) la diminution des dépenses au titre des communications et de l'informatique, et la réduction des besoins au titre du combustible et de la maintenance des véhicules dans le contexte de la transition et du transfert des responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies et à d'autres partenaires; et h) la suppression des dépenses qui étaient liées à l'acquisition de matériel d'infrastructures pour les élections de 2012 et à la non-acquisition de matériel médical en 2013, étant donné que les stocks disponibles au début de l'exercice devraient pouvoir couvrir les besoins de la mission pendant l'exercice.

163. Le montant des ressources supplémentaires prévues en 2012 est imputable aux frais de voyage du personnel d'autres missions affecté provisoirement au Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone pour des services d'appui en matière de communications et autres fonctions d'appui technique dans le domaine des achats, des finances et des ressources humaines pour lesquels des capacités supplémentaires étaient nécessaires, et aux dépenses afférentes aux vacataires pour des services d'appui dans le domaine des communications. L'augmentation est partiellement compensée par la réduction des acquisitions de matériel et de fournitures découlant de la disponibilité de stocks suffisants au Service médical commun.

Ressources extrabudgétaires

164. En 2012, la mission a exécuté des projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix à concurrence de 5 millions de dollars, destinés à appuyer la société civile, des acteurs non étatiques pour promouvoir le dialogue politique, et pour renforcer les médias dans le cadre de l'appui à des élections libres, régulières, pacifiques et transparentes. Les activités financées à l'aide de ressources extrabudgétaires pourront s'étendre à la période postélectorale en 2013. En outre, la mise en œuvre d'un autre projet concernant la formation et le renforcement des capacités de la police sierra-léonaise, d'un montant de 1 054 000 dollars, financé par le Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, pourrait se poursuivre en 2013.

Tableau 11
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel inter-national)	Adminis- trateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2012	-	1	-	1	6	11	8	1	28	12	-	40	13	21	8	82
Effectif proposé pour 2013 (1 ^{er} janvier 2013)	-	1	-	1	6	9	7	-	24	12	-	36	13	21	8	78
Variation (1 ^{er} janvier 2013)	-	-	-	-	-	(2)	(1)	(1)	(4)	-	-	(4)	-	-	-	(4)
Effectif proposé pour 2013 (1 ^{er} janvier 2013)	-	1	-	1	6	5	7	-	20	12	-	32	12	16	8	68
Variation cumulée	-	-	-	-	-	(6)	(1)	(1)	(8)	-	-	(8)	(1)	(5)	-	(14)

165. L'effectif total proposé pour le BINUCSIL au début de 2013 se composera de 78 postes (36 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 34 agents recrutés sur le plan national et 8 Volontaires des Nations Unies) et sera dirigé par un représentant exécutif du Secrétaire général ayant rang de sous-secrétaire général, qui sera épaulé par un groupe de planification stratégique intégré et quatre sections thématiques dont les travaux seront axés sur les principaux domaines couverts par le mandat du Bureau : consolidation de la paix, institutions démocratiques, droits de l'homme et état de droit; police et sécurité; et appui à la mission.

166. Les modifications proposées en 2013 à l'effectif existant ont trait à la suppression progressive de 14 postes (8 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 6 agents recrutés sur le plan national) et au transfert de 2 postes, dont 1 d'agent recruté sur le plan national et 1 de Volontaire des Nations Unies dans le cadre de la transition et du transfert des responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies et à d'autres partenaires après les élections de 2012, ainsi qu'il est indiqué ci-après :

a) Il est proposé de supprimer les 14 postes suivants : le poste d'assistant spécial du Représentant exécutif du Secrétaire général (P-4) au bureau du Représentant exécutif; les postes de spécialiste des questions d'environnement, de spécialiste des affaires sociales, de fonctionnaire de l'information (gestion de la radio) (3 P-4), et de fonctionnaire chargé des relations avec les partenaires potentiels (administrateur recruté sur le plan national) à la Section des institutions démocratiques; le poste de spécialiste de la lutte contre les stupéfiants et de la prévention du crime (P-4) à la Section de la police et de la sécurité; les postes de chef des transports aériens (P-4), de spécialiste des transports aériens

(1^{re} classe) (P-2), d'agent de la manutention au sol (2 agents locaux), d'assistant du suivi des vols (agent local) et de chauffeur (2 agents locaux) à la Section des transports aériens et le poste d'ingénieur (P-3) à la Section du génie;

b) Il est proposé de transférer 2 postes : 1 poste d'assistant administratif (agent local) de la Section des institutions démocratiques au Bureau du Représentant exécutif et 1 poste de fonctionnaire chargé de la logistique (Volontaire des Nations Unies) de la Section de la police et de la sécurité au Bureau du Chef de l'appui à la mission.

F. Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria

(6 956 800 dollars)

Historique, mandat et objectif

167. L'ONU a créé la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN) pour faciliter l'application de l'arrêt rendu le 10 octobre 2002 par la Cour internationale de Justice au sujet du différend frontalier opposant le Cameroun et le Nigéria. La Commission est notamment chargée de prêter son appui aux opérations de démarcation des frontières terrestre et maritime, de faciliter le retrait et le transfert d'autorité dans le secteur du lac Tchad, le long de la frontière et sur la péninsule de Bakassi, d'améliorer le sort des populations concernées et de formuler des recommandations sur les mesures de renforcement de la confiance.

168. Une Commission de suivi de l'Accord de Greentree du 12 juin 2006 a été créée pour surveiller le retrait et le transfert des pouvoirs sur la péninsule de Bakassi. Depuis le 21 mai 2009, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et Président de la Commission mixte Cameroun-Nigéria assure également la présidence de la Commission de suivi.

169. Des accords ont été conclus sur les quatre parties de l'arrêt de la Cour internationale de Justice, notamment sur le retrait et le transfert d'autorité dans le secteur du lac Tchad (décembre 2003), le long de la frontière terrestre (juillet 2004) et sur la péninsule de Bakassi (juin 2006). La décision de la Cour concernant la frontière maritime a été exécutée en mars 2008, quand les parties ont officiellement approuvé la carte maritime et reconnu, en avril 2011, que le Groupe de travail sur la frontière maritime s'était acquitté de son mandat. Dès lors que la question de la frontière maritime a été réglée, le rôle de l'ONU est de veiller à ce que l'accord soit traduit dans la déclaration sur la délimitation de la frontière de façon cohérente et dans les cartes finales pour clôturer le processus de délimitation des frontières.

170. En mai 2012, les parties s'étaient entendues sur le tracé de 1 793 kilomètres de frontière terrestre. Le tracé du reste de la frontière, soit environ 160 kilomètres dans les sections du nord et du centre de la frontière, a été retardé en raison des mesures de sécurité mises en place. De ce fait, les travaux de démarcation de la frontière se poursuivront au-delà de 2013.

171. La Commission apporte également son concours à l'élaboration de mesures de renforcement de la confiance destinées à garantir la sécurité et le bien-être des populations concernées. Les domaines essentiels dans lesquels les Gouvernements camerounais et nigérien et leurs partenaires doivent intervenir sont l'environnement,

l'éducation, la santé, la sécurité alimentaire, l'eau et les infrastructures de base. La Commission continuera de surveiller le respect des droits de la population de la péninsule de Bakassi.

Coopération avec d'autres entités

172. Le secrétariat de la Commission mixte est installé dans les locaux du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), à Dakar. Suite à la restructuration du Groupe chargé de l'administration du Bureau et de la Commission en 2011, les services d'appui sont assurés par l'UNOWA et visent aussi bien l'appui administratif et logistique (gestion des voyages et des bureaux, informatique, ressources humaines, services financiers, budget et achats) que les questions de fond (information, droits de l'homme et affaires économiques). Les bureaux du PNUD au Cameroun et au Nigéria prêtent un appui logistique et administratif à la Commission et aux observateurs des Nations Unies déployés dans leurs pays d'opération respectifs moyennant remboursement.

173. La Commission a intensifié sa coopération avec les équipes de pays des Nations Unies du Cameroun et du Nigéria et les a aidées à élaborer des mesures de renforcement de la confiance afin de répondre aux besoins des populations vivant le long de la frontière terrestre et pour promouvoir la paix, la sécurité et un développement transfrontière durable le long de cette frontière.

174. Pour promouvoir la stabilité régionale et renforcer la coopération entre les Gouvernements camerounais et nigérian, le Département des affaires politiques du Secrétariat fournit à la Commission des orientations politiques et stratégiques et facilite l'exécution de ses travaux. Le Département de l'appui aux missions, pour sa part, lui fournit un appui administratif, financier et logistique et assure la gestion du fonds d'affectation spéciale.

Résultats obtenus en 2012

175. En 2012, la Commission a continué d'avancer dans l'exécution de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 10 octobre 2002.

176. Le 25 mai 2012, les parties s'étaient entendues sur le tracé de 90 kilomètres supplémentaires dans la section sud de la frontière, ce qui porte donc à 1 793 kilomètres la longueur totale de la frontière terrestre convenue. Le tracé du reste de la longueur, soit 160 kilomètres dans les sections du centre et du nord de la frontière, a été retardé en raison des mesures de sécurité mises en place à cause des activités de terrorisme menées par le groupe Boko Haram au Nigéria qui ont sérieusement entravé les travaux de la Commission mixte. Bien que la toute dernière étude sur le terrain ait fait des progrès sensibles lors du premier semestre de 2012, si l'on s'en tient au calendrier actuel des opérations, il ne sera pas possible d'achever le tracé de la frontière dans les zones contestées en décembre 2013. On espère que l'évaluation sur le terrain des zones non encore évaluées de la frontière sera achevée à la fin de 2013 et que les points de désaccord qui subsistent seront réglés à la fin de 2014. Ceci permettrait de mettre au point la déclaration sur la délimitation de la frontière et les cartes définitives en 2015. La construction des 1 056 bornes frontière restantes devrait commencer en 2013 et s'étendre sur deux ans.

177. La Commission devait se réunir à trois reprises en 2012. La vingt-neuvième session s'est tenue à Yaoundé en août 2012. Deux autres réunions devaient se tenir

en octobre et décembre 2012 pour examiner, respectivement, le processus de délimitation des frontières et le projet de déclaration sur la délimitation de la frontière, à laquelle seront annexées les cartes définitives. La Commission mixte doit en principe examiner et adopter un programme de travail complet, adopter les rapports des missions d'évaluation sur le terrain, régler les différends nés des missions conjointes, se prononcer sur des mesures de renforcement de la confiance pour les populations touchées dans les zones concernées par la démarcation et se mettre d'accord sur la phase suivante concernant la pose des bornes.

178. À la demande des parties, en se fondant sur leurs contributions, la Commission a élaboré un projet visant la poursuite des travaux relatifs à la pose des bornes frontière, en consultation avec le Département des affaires politiques, le Bureau des affaires juridiques, et la Division des achats du Secrétariat. Le projet proposé a été examiné par la suite par les parties qui ont adopté la structure de gestion tripartite mais il est encore dans l'attente de l'approbation de la Commission.

179. La décision de la Cour concernant la frontière maritime a été exécutée en mars 2011, quand les parties ont officiellement approuvé la carte maritime et reconnu que le Groupe de travail sur la frontière maritime s'était acquitté de son mandat. Bien que la Commission n'ait plus besoin de se réunir au sujet de la frontière maritime, elle devrait continuer, en étroite collaboration avec le Bureau du Conseiller juridique, de surveiller l'adhésion à l'accord et de faire en sorte qu'il soit incorporé dans la déclaration sur la délimitation de la frontière et dans les cartes définitives.

180. Le Comité de suivi de la mise en œuvre de l'Accord de Greentree, créé pour surveiller le retrait et le transfert des pouvoirs sur la péninsule de Bakassi, a tenu sa dix-huitième session à Genève les 29 et 30 mars 2012. Il a approuvé le rapport de la quatorzième mission dans la zone de Bakassi, effectuée par le groupe d'observateurs conjoint du 16 au 19 mars 2012, dans le cadre des efforts déployés par les deux pays pour renforcer la sécurité de part et d'autre de la frontière dans la zone, notamment en poursuivant leurs patrouilles de sécurité conjointes. Il convient de noter qu'aucun incident n'a été signalé par la mission d'observation. En outre, le Cameroun et le Nigéria ont signé un accord de coopération sur la sécurité transfrontalière le 26 février 2012. La dix-neuvième réunion du Comité de suivi s'est tenue le 19 juillet 2012, à la suite de la quinzième mission d'observation dans la zone de Bakassi du 2 au 6 juillet 2012.

181. La Commission, en coopération avec les équipes de pays des Nations Unies et le Gouvernement camerounais, est en train d'élaborer quatre projets à court terme pour la région du lac Tchad et la péninsule de Bakassi concernant la sécurité alimentaire, le microcrédit, l'eau potable, le renforcement des capacités pour l'emploi, et l'accès local au réseau électrique et à l'énergie solaire renouvelable. Des projets semblables sont prévus pour les populations touchées au Nigéria, où une mission d'évaluation interinstitutions s'est rendue du 4 au 11 décembre 2011.

182. La Commission a présenté ses conclusions à la troisième Conférence des ministres africains chargés de la question de la frontière, qui s'est tenue à Niamey du 14 au 17 mai 2012. Les délégations africaines et le secrétariat du Programme frontière de l'Union africaine ont reconnu l'utilité de la Commission et noté que ses conclusions représentaient un grand pas en avant vers la démarcation de frontières africaines.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2013

183. Lors de la vingt-septième session de la Commission, le Cameroun et le Nigéria sont convenus de tenter d'achever fin 2012 une grande part des travaux de démarcation. L'attentat à la bombe sur la « Maison des Nations Unies » à Abuja, le 26 août 2011, conjugué à la recrudescence des activités de terrorisme menées par le Boko Haram dans le nord-est du Nigéria, ont sérieusement entravé, depuis, les travaux de la Commission. Pour cette raison, les travaux de démarcation se poursuivront au-delà de 2013.

184. En 2013, la Commission continuera d'encourager la coopération entre les parties afin a) de poursuivre les évaluations sur le terrain en vue d'identifier les derniers points de jonction (2013); b) de régler les différends liés à la démarcation de la frontière dont l'examen avait été reporté en raison des différences d'interprétation de l'arrêt de la Cour internationale de Justice, des préoccupations sécuritaires locales ou de la difficulté du terrain (2013-2014); c) de construire 1 056 des bornes frontière restantes (2013-2015); d) d'appuyer l'élaboration de programmes visant la mise en œuvre de mesures de renforcement de la confiance pour la population dans les zones touchées par la démarcation (2013-2015); et e) d'élaborer les cartes définitives et la déclaration sur la délimitation de la frontière dès qu'il y aura eu accord sur les derniers différends et les zones omises (2012-2015).

185. Pour continuer à gérer efficacement les tâches techniques et administratives liées aux travaux de démarcation, il conviendra de continuer à faire appel en 2013 à des experts du génie civil venant s'ajouter aux effectifs chargés de la gestion des projets. L'évaluation sur le terrain et la pose des bornes frontière, qui doivent être menées de front pendant la brève période de la saison sèche, constituent pour la mission un problème technique et administratif unique.

186. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès de l'action de la Commission mixte sont présentés ci-après.

Objectif : Donner suite, de façon pacifique et ordonnée, à l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 10 octobre 2002 concernant la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Progrès accomplis s'agissant de la démarcation de la frontière terrestre et conclusion d'un accord de coopération entre le Cameroun et le Nigéria sur les questions concernant leur frontière maritime

a) i) Augmentation du nombre de réunions plénières statutaires de la Commission

Mesure des résultats

2011 : 2
2012 (estimation) : 3
2013 (objectif) : 3

ii) Hausse du pourcentage de la frontière terrestre pour laquelle un accord sur l'emplacement des bornes a été conclu avec le Cameroun et le Nigéria

Mesure des résultats

2011 : 87 % (1 703 km)
2012 (estimation) : 92 % (1 800 km)
2013 (objectif) : 95 % (1 850 km)

iii) Accroissement du taux d'exécution des contrats de démarcation concernant la frontière terrestre (progressif)

Mesure des résultats

2011 : 58 %

2012 (estimation) : 70 %

2013 (objectif) : 78 %

iv) Respect total de l'accord conclu en 2011 sur la frontière maritime entre le Cameroun et le Nigéria

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : zéro

2013 (objectif) : 1 réunion

Produits

- 3 réunions de la Commission mixte consacrées à l'examen des questions liées à l'application pacifique des décisions de la Cour internationale de Justice, notamment l'adoption des rapports des missions conjointes d'évaluation sur le terrain; règlement des différends nés de ces missions; prise d'une décision relative aux mesures de renforcement de la confiance destinées à la population touchée dans les zones concernées par la démarcation; et gestion des travaux de pose des bornes et de démarcation
 - 2 missions conjointes d'une durée moyenne de 8 semaines, consacrées à l'étude sur le terrain de la frontière terrestre et destinées à convenir avec les parties de l'emplacement des bornes frontière, et adoption par les parties de rapports faisant état des progrès réalisés en matière de démarcation
 - 4 réunions consultatives de nature juridique et technique avec les parties en vue de faciliter le règlement des différends apparus à l'issue de l'étude conjointe sur le terrain, et adoption par les parties de rapports portant sur les propositions faites afin de régler les différends
 - 4 missions sur le terrain, d'une durée moyenne de six semaines, pour assurer la supervision et le contrôle technique des travaux réalisés par les entrepreneurs chargés d'exécuter les contrats de démarcation, et présentation aux parties, pour approbation, des rapports établis après chaque mission
 - 2 réunions avec les donateurs concernant les fonds extrabudgétaires nécessaires au financement des travaux de démarcation restants et des initiatives de renforcement de la confiance
 - 4 réunions du comité de gestion des projets et 6 réunions de l'équipe de soutien technique et de supervision concernant les activités liées à la pose des bornes, tenues à Yaoundé et Abuja
 - Campagne d'information sur les réalisations de la Commission mixte en matière de prévention des conflits et de renforcement de la confiance et production de matériaux de communication sur le processus de démarcation, y compris un film documentaire
 - 4 missions le long de la frontière terrestre d'une durée moyenne de trois semaines, effectuées par la sous-commission chargée de la démarcation en vue de régler les différends
 - 140 cartes à l'échelle 1:50 000 (frontière terrestre), 2 cartes à l'échelle 1:50 000 (frontière maritime), 3 cartes à l'échelle 1:500 000 et 1 carte à l'échelle 1:1 500 000 (totalité de la frontière) décrivant la frontière entre le Cameroun et le Nigéria
 - 1 séance de travail avec la Section de cartographie de l'ONU concernant l'établissement final des cartes
 - Déclaration sur la délimitation de la frontière décrivant la frontière entre le Cameroun et le Nigéria en termes juridiques
-

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Confirmation du retrait et du transfert d'autorité dans tous les secteurs concernés, y compris la péninsule de Bakassi

b) i) Maintien des visites des observateurs civils à la péninsule de Bakassi, le long de la frontière terrestre et dans le secteur du lac Tchad, avec la participation du Cameroun et du Nigéria

Mesure des résultats

2011 : 3

2012 (estimation) : 3

2013 (objectif) : 3

ii) Aucun incident frontalier ou cas de présence illégale de soldats signalé après le retrait et le transfert d'autorité

Mesure des résultats

2011 : zéro

2012 (estimation) : zéro

2013 (objectif) : zéro

iii) Maintien du nombre de réunions de la Commission de suivi avec la participation du Cameroun et du Nigéria

Mesure des résultats

2011 : 3 réunions

2012 (estimation) : 3 réunions

2013 (objectif) : 3 réunions

iv) Maintien du nombre de postes administratifs camerounais sur l'ensemble de la péninsule de Bakassi

Mesure des résultats

2011 : 2

2012 (estimation) : 2

2013 (objectif) : 2

Produits

- 3 missions sur le terrain effectuées par des observateurs civils le long de la frontière terrestre en vue de veiller au respect des droits des populations concernées et à leur bien-être, l'accent étant mis tout particulièrement sur les groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, et 3 rapports
- 2 réunions consultatives sur la formulation et la mise en œuvre d'initiatives nationales concernant le développement et l'environnement dans la péninsule de Bakassi
- 3 rapports sur la mise en œuvre de l'Accord de Greentree publiés après la mission effectuée par les observateurs dans la péninsule de Bakassi
- 3 réunions de la Commission de suivi établie en application de l'Accord de Greentree

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Amélioration de la situation s'agissant du respect des droits des populations concernées et du développement local dans les zones frontalières, et réactivation de la Commission du bassin du lac Tchad

c) i) Aucune violation signalée dans le secteur du lac Tchad

Mesure des résultats

2011 : zéro

2012 (estimation) : zéro

2013 (objectif) : zéro

ii) Maintien du nombre de projets de développement local mis en œuvre au Cameroun et au Nigéria bénéficiant d'un soutien

Mesure des résultats

2011 : 4

2012 (estimation) : 4

2013 (objectif) : 4

iii) Maintien du nombre de campagnes de mobilisation de ressources organisées avec la participation du Cameroun et du Nigéria en vue de la mise en œuvre des mesures de renforcement de la confiance

Mesure des résultats

2011 : 4

2012 (estimation) : 4

2013 (objectif) : 4

Produits

- 4 études de faisabilité établies à l'issue de l'évaluation conjointe des besoins pour la mobilisation de fonds avec les équipes de pays des Nations Unies et les donateurs
- 4 projets à effet rapide (2 au Nigéria, 2 au Cameroun) dans le domaine de la santé et de la sécurité alimentaire (élevage et pêche) pour régler les besoins urgents de la population touchée par la délimitation de la frontière et pour promouvoir l'acceptation des tâches prescrites à la mission
- 4 projets mis au point sur la base d'études de faisabilité pour améliorer le bien-être des populations touchées en ce qui concerne la sécurité alimentaire, le microcrédit, l'eau potable, le renforcement des capacités pour l'emploi, et l'accès local au réseau électrique, l'accent étant mis tout particulièrement sur les femmes et les jeunes et sur les violations des droits de l'homme
- 4 campagnes de mobilisation de ressources auprès des Gouvernements camerounais et nigérian, de la Banque mondiale, des organismes des Nations Unies, des donateurs, de la Banque africaine de développement et d'autres partenaires afin d'encourager la coopération transfrontière et la mise au point de programmes économiques communs
- 2 missions sur le terrain visant à sensibiliser la population des zones concernées par les travaux de démarcation
- 2 missions conduites par la Commission du bassin du lac Tchad pour fournir une assistance en vue de l'application des mesures de renforcement de la confiance entre le Cameroun et le Nigéria
- 3 rapports établis à l'intention des parties par des consultants de l'ONU à l'issue de leurs missions sur le terrain et portant sur l'environnement, la santé et la sécurité alimentaire

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

d) Renforcement de la coopération sous-régionale en Afrique de l'Ouest en vue de prévenir les conflits par une bonne gestion des frontières incorporant les enseignements tirés de l'expérience de la Commission mixte Cameroun-Nigéria

d) Maintien du nombre de réunions du forum régional avec les États membres de la CEDEAO et d'autres organisations régionales sur les questions de règlement des frontières

Mesure des résultats

2011 : 1 réunion

2012 (estimation) : 1 réunion

2013 (objectif) : 1 réunion

Produits

- Atelier organisé avec des représentants du Programme frontière de l'Union africaine et de la CEDEAO pour partager les enseignements tirés du processus de démarcation de la Commission mixte Cameroun-Nigéria en tant que mécanisme de prévention des conflits
- Directives pratiques sur la définition des frontières (règlement juridique, normes géodésiques, prévisions de dépenses et recommandations en vue des travaux de démarcation) à l'intention des responsables du Gouvernement des États membres de l'Union africaine
- 2 documents de synthèse sur des questions d'ordre juridique et technique relatives à la définition des frontières terrestre et maritime

Facteurs externes

187. L'objectif devrait être atteint si le Cameroun et le Nigéria continuent de se conformer à la décision de la Cour internationale de Justice et de suivre le plan de travail adopté par la Commission mixte, si la situation politique, sociale et économique des deux pays demeure propice à l'application de la décision en question, et si les ressources extrabudgétaires disponibles permettent de procéder à l'installation de bornes frontière et d'appuyer des mesures de renforcement de la confiance.

Tableau 12

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>1^{er} janvier-31 décembre 2012</i>			<i>Montants nécessaires pour 2013</i>			
	<i>Crédits ouverts (1)</i>	<i>Montant estimatif des dépenses (2)</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement) (3) = (1) - (2)</i>	<i>Total (4)</i>	<i>Total net^a (5) = (4) - (3)</i>	<i>Dépenses non renouvelables (6)</i>	<i>Variation 2012-2013 (7) = (4) - (1)</i>
Militaires et personnel de police	99,7	68,5	31,2	90,9	59,7	–	(8,8)
Personnel civil	1 932,2	1 875,8	56,4	2 071,9	2 015,5	–	139,7
Dépenses opérationnelles	6 572,7	5 435,4	1 137,3	4 794,0	3 656,7	36,3	(1 778,7)
Total	8 604,6	7 379,7	1 224,9	6 956,8	5 731,9	36,3	(1 647,8)

^a Compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2012.

188. Le montant net des crédits nécessaires pour 2013 s'élève à 6 956 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel), dont 90 900 dollars pour financer les services d'un conseiller militaire (indemnité de subsistance (missions), indemnité d'habillement et déplacement pour relève), 2 071 900 dollars pour les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à 12 postes temporaires (10 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et 2 d'agent recruté sur le plan national) et d'autres dépenses opérationnelles concernant les services de consultants (1 787 900 dollars), les frais de voyage (584 900 dollars), les installations et infrastructures (377 500 dollars), les frais de transport terrestre (93 400 dollars), les frais de transport aérien (1 365 000 dollars), les frais de transport maritime ou fluvial (100 000 dollars), les communications (207 700 dollars), l'informatique (83 600 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (194 000 dollars).

189. La diminution des crédits demandés par rapport au budget approuvé pour 2012 s'explique principalement par la diminution des dépenses afférentes au transport aérien en raison du changement apporté à l'accord relatif à la participation aux coûts passé entre la Commission mixte et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest en ce qui concerne le ratio applicable qui passe de 50/50 % en 2012 à 25/75 % en 2013 sur un total d'heures de vol combinées de 465 heures calculé à partir des besoins de la Commission mixte et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest; par la diminution des dépenses au titre des services de consultants, en raison principalement de la réduction de 10 à 8 du nombre d'observateurs civils, par la réduction du nombre de réunions des équipes techniques conjointes (une réunion au lieu de deux) et la suppression des réunions sur la frontière maritime; par la diminution du nombre de réunions spéciales (une au lieu de deux) et du nombre de réunions consultatives techniques (deux au lieu de quatre).

190. Le solde inutilisé de 2012 est imputable principalement au retard pris dans la relève d'un conseiller militaire et dans le recrutement d'un conseiller juridique; à des dépenses moindres que prévu au titre des consultants et de voyages en raison du retard pris dans le recrutement d'un observateur civil et au nombre moins élevé que prévu de réunions de la Commission mixte et de missions d'évaluation sur le terrain en raison des préoccupations sur le plan de la sécurité dans le nord du Cameroun et du Nigéria et de la non-disponibilité des parties; aux dépenses moins élevées que prévu au titre des voyages en raison du nombre moins élevé de réunions de la Commission mixte, de réunions juridiques et techniques et de missions d'évaluation sur le terrain; à la non-utilisation des crédits prévus au titre des transports maritimes ou fluviaux étant donné que l'équipe technique conjointe n'a pas encore atteint la zone nécessitant la location de moyens de transport maritime.

Ressources extrabudgétaires

191. Depuis novembre 2008, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) gère, dans le cadre du contrat conclu avec l'ONU, le projet d'installation de bornes frontière au moyen de ressources extrabudgétaires mises à disposition par le Cameroun, le Nigéria, le Royaume-Uni et l'Union européenne. En juin 2010, l'UNOPS avait installé un total de 378 bornes frontière. À sa vingt-septième session, tenue à Yaoundé les 10 et 11 mars 2011, la Commission mixte Cameroun-Nigéria a décidé de mettre fin au contrat conclu avec l'UNOPS. Des ressources d'un montant de 494 400 dollars seront utilisées en 2012.

192. En 2013, une nouvelle structure de gestion donnant au Cameroun et au Nigéria un plus haut degré d'autonomie sur les travaux de démarcation restants sera mise en place en vue de construire d'autres bornes frontières jusqu'en 2013. Un montant estimatif de 4 228 200 dollars devrait être disponible en 2013.

Tableau 13
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>							<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			Total		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Adminis- trateurs</i>		<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Effectif approuvé pour 2012	-	-	-	-	3	6	-	-	9	1	-	10	-	2	-	12
Effectif proposé pour 2013	-	-	-	-	3	6	-	-	9	1	-	10	-	2	-	12
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

193. Le tableau d'effectifs proposé pour l'appui de l'ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria en 2013 restera inchangé par rapport à 2011.

G. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

(2 962 400 dollars)

Historique, mandat et objectif

194. Dans sa lettre au Président du Conseil de sécurité datée du 7 mai 2007 (S/2007/279), le Secrétaire général a proposé la création du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. La réponse du Président du Conseil figure dans sa lettre datée du 15 mai 2007 (S/2007/280).

195. Le Centre a pour principal objectif de renforcer les capacités de prévention des conflits de l'ONU en Asie centrale. Il contribue à lutter contre les multiples menaces qui pèsent sur la région, notamment le terrorisme international et l'extrémisme, le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée. À cette fin, ses fonctions consistent à :

- a) Assurer la liaison, pour les problèmes relevant de la diplomatie préventive, avec les gouvernements de la région et, s'ils y consentent, avec les autres parties intéressées;
- b) Suivre et analyser la situation sur le terrain;
- c) Tenir le Secrétaire général informé des mesures de prévention des conflits;

d) Entretenir des relations avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la Communauté d'États indépendants, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et d'autres organisations régionales, encourager leur action et leurs initiatives en faveur de la paix et faciliter la coordination et les échanges d'informations entre elles, compte dûment tenu de la spécificité de leurs mandats respectifs;

e) Définir le cadre et la direction politiques des activités préventives des équipes de pays des Nations Unies dans la région et seconder les coordonnateurs résidents et les organismes des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, dans leur effort d'intégration de l'aide préventive au développement et de l'assistance humanitaire;

f) Entretenir des rapports étroits avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) afin que l'analyse de la situation dans la région soit complète et intégrée.

196. Le Gouvernement turkmène met gracieusement à la disposition du Centre des locaux à Achgabat, dont il assume aussi les frais annexes. Celui-ci reçoit des orientations politiques et techniques du Département des affaires politiques, notamment pour tout ce qui concerne les rapports qu'il doit entretenir, pour s'acquitter de sa mission, avec les États Membres, les organisations régionales, la société civile et d'autres partenaires. Son programme de travail est exécuté en consultation avec le Département des affaires politiques et le Département de l'appui aux missions.

197. Au cours des deux prochaines années, le Centre continuera d'avoir pour objectif de renforcer les dispositifs de coopération d'Asie centrale et de mettre au point des initiatives conjointes destinées à faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité et la stabilité dans la région. Un certain nombre de problèmes se sont récemment intensifiés, tels que les tensions dans les relations bilatérales entre certains pays de la région, des flambées de violence ou des troubles dans certains pays et des préoccupations parmi les pays d'Asie centrale liées au retrait des forces internationales d'Afghanistan en 2014.

198. Au cours de la période à venir, le Centre fixera les orientations politiques en matière de diplomatie préventive et favorisera la cohérence et l'harmonisation des initiatives des Nations Unies en Asie centrale. Il continuera de coordonner les initiatives des Nations Unies, de promouvoir le dialogue et de collaborer avec les organisations régionales et les pays qui sont des partenaires bilatéraux pour l'Asie centrale en vue d'améliorer les conditions propres à instaurer durablement la paix, le développement et la réconciliation. Le Centre continuera de suivre, d'analyser et de signaler les conflits potentiels internes et transfrontaliers dans une perspective régionale. Il continuera de mobiliser un soutien en faveur d'initiatives visant à traiter de la question du couple eau-énergie dans la région et des tensions entre les pays en amont et les pays en aval et/ou entre des pays qui sont riches en ressources et ceux qui ne le sont pas. Compte tenu des risques de conflit associés à l'eau et à l'énergie, le Centre renforcera le mécanisme d'alerte rapide en cas de situation problématique potentielle concernant les fleuves transfrontaliers de la région qui a été lancé en 2011 et 2012. Il redoublera d'efforts aussi pour promouvoir la coopération entre les pays d'Asie centrale en recourant à une approche fondée sur des scénarios introduite en 2012. En outre, il encouragera la diplomatie préventive

dans le cadre de son action visant à renforcer les capacités de nouvelles générations de diplomates d'Asie centrale.

199. Afin de renforcer l'action collective en matière de lutte antiterroriste, le Centre poursuivra sa coopération avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, les pays d'Asie centrale et les autres parties concernées dans le cadre du Plan d'action conjoint concernant la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale. Il s'attachera aussi à trouver des synergies avec d'autres parties prenantes, notamment l'ONUDC pour améliorer l'efficacité de la campagne contre la criminalité organisée et le trafic de drogues au moyen d'une coordination et d'un échange d'informations améliorés au niveau régional. Afin d'assurer une analyse intégrée de la situation dans la région, le Centre maintiendra des contacts étroits avec la MANUA et fournira un appui à la coopération entre les pays d'Asie centrale et l'Afghanistan dans le cadre du Processus d'Istanbul et d'autres cadres pertinents en vue de réduire les conséquences négatives éventuelles du retrait d'Afghanistan des forces de combat internationales en 2014 et d'encourager les contributions des pays d'Asie centrale à la stabilisation de la situation en Afghanistan.

Coopération avec d'autres entités

200. Le Centre travaille en étroite coopération avec le système des Nations Unies afin d'assurer une approche intégrée des questions de sécurité dans la région. Suite à la crise de 2010 au Kirghizistan et à ses conséquences, le Centre a mobilisé la communauté internationale et veillé à coordonner son action avec celle des organismes des Nations Unies présents sur le terrain, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la Commission économique pour l'Europe (CEE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et il a entretenu des relations étroites avec le Cabinet du Secrétaire général. Il s'est associé au Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques pour fournir des conseils techniques en vue d'appuyer les processus de consolidation de la paix et de contribuer aux actions visant à régler la question du partage du pouvoir, à instaurer le dialogue, à régler certaines questions constitutionnelles et à faciliter les efforts de réconciliation. Les actions menées au Kirghizistan pour fournir un appui à la réconciliation et combler le fossé entre le Nord et le Sud, ce qui encouragera la paix et la stabilité dans le pays, se poursuivront au cours de la période à venir.

201. Étant donné le caractère transfrontière des problèmes que rencontrent les pays d'Asie centrale, le Centre joue un rôle de catalyseur en mettant au point des initiatives régionales avec les partenaires des Nations Unies. En ce qui concerne la recherche de solutions mutuellement acceptables dans le domaine de la gestion des ressources en eau, par exemple, le Centre a œuvré, avec le PNUD au niveau national et avec la Commission économique pour l'Europe au niveau régional, à la mise en place d'une instance permettant aux pays de s'entretenir sur les questions ayant trait aux ressources en eau. Afin de promouvoir la coopération et la rationalisation des stratégies de lutte antiterroriste, le Centre a fait en sorte qu'une douzaine d'entités membres de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme participent à trois réunions d'experts destinées à appuyer la mise en œuvre en 2011 de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale. Au cours de la période à venir, le Centre prévoit aussi de participer activement aux activités du Groupe de

coordination et de conseil des Nations Unies sur l'état de droit, créé par le Secrétaire général en septembre 2011. À ce titre, le Centre a coprésidé une réunion avec l'ONUSC à Douchanbé (Tadjikistan) le 1^{er} juin 2012 pour étudier comment le système des Nations Unies peut mieux coordonner ses activités de lutte contre le trafic de drogues et les autres formes de criminalité organisée en Asie centrale.

202. Le Centre fixe les orientations politiques en matière de diplomatie préventive et facilite la circulation de l'information et la coordination des initiatives entreprises par les entités des Nations Unies dans le domaine de la prévention des conflits dans la région, tout en entretenant des rapports étroits avec la MANUA afin que la situation dans l'ensemble de la région et les conséquences que l'évolution de la situation en Afghanistan pourrait avoir sur l'Asie centrale soient analysées de façon intégrée. Il continuera de concourir à la stabilisation de la situation en Afghanistan en favorisant la coopération entre ce pays et les États d'Asie centrale dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, dirigé par la Commission économique pour l'Europe et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Il bénéficie de l'appui administratif et logistique du PNUD moyennant remboursement.

Résultats obtenus en 2012

203. En 2012, le Centre a continué de jouer un rôle de premier plan en matière de diplomatie préventive en Asie centrale et d'élaboration d'initiatives collectives de lutte contre les menaces à la sécurité et la stabilité dans la région. Il a piloté les mesures prises par les entités des Nations Unies pour créer, sur le plan politique, des conditions favorables à la tenue d'élections présidentielles pacifiques et au renforcement d'institutions légitimes au Kirghizistan. Il a continué de favoriser le dialogue entre les États d'Asie centrale sur les questions liées à l'eau et à l'énergie, et de mobiliser un appui en faveur des initiatives tendant à régler les problèmes environnementaux et autres touchant le bassin de la mer d'Aral, en collaboration avec le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, en convoquant notamment un atelier sur l'alerte rapide en cas de situations de conflit potentielles concernant les ressources en eau transfrontières en Asie centrale. Il a continué également de coopérer avec les États d'Asie centrale, les organismes des Nations Unies et les autres parties intéressées en vue de renforcer les efforts communs de lutte contre le terrorisme dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale. En juin 2012, il a convoqué une réunion des organisations régionales dans le cadre du suivi du Plan d'action commun relatif à la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale convenue à la réunion de haut niveau tenue en novembre 2011 à Achgabat. Le Centre a procédé à une analyse des conséquences que le retrait des forces de combat internationales d'Afghanistan en 2014 pourrait avoir sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues, comprenant des recommandations concernant les mesures à prendre à l'avenir à ce propos. Comme indiqué plus haut, en collaboration avec l'ONUSC, il a organisé la première réunion régionale de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues en juin 2012 à Douchanbé (Tadjikistan). Il a non seulement fixé les orientations politiques en matière de diplomatie préventive mais également facilité l'échange d'informations et la coordination de l'action des Nations Unies. Il a entretenu des contacts étroits avec la MANUA en partageant périodiquement les renseignements au moyen notamment de télégrammes chiffrés, de consultations de

personne à personne et de visites à Kaboul, afin de veiller à ce que l'analyse de la situation dans la région soit intégrée. De plus, il invite la MANUA à participer aux manifestations qu'il organise en vue d'échanger des vues et recommandations sur le rôle des pays d'Asie centrale par rapport aux efforts de consolidation de la paix en Afghanistan. Il a aussi concouru à la stabilité régionale en organisant, conjointement avec la Commission économique pour l'Europe, une conférence visant à faire progresser la coopération économique entre les États d'Asie centrale et l'Afghanistan. Il a également tenu, avec les États d'Asie centrale et les organismes des Nations Unies, des consultations visant à renforcer les capacités régionales d'alerte rapide et de gestion des risques.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2013

204. Aux fins de l'exécution de son mandat et conformément à son nouveau programme d'action triennal (2012-2014), le Centre aidera les cinq pays (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) à faire face aux menaces transfrontières et intérieures à la sécurité dans la région en : a) mettant en œuvre le Plan d'action conjoint sur la lutte antiterroriste; b) appuyant les efforts qu'ils déploient pour combattre les activités transfrontières illicites; c) encourageant les actions nationales visant à améliorer la gestion des ressources naturelles; et d) faisant face aux conséquences de la situation en Afghanistan pour l'Asie centrale.

205. Le Centre servira d'instance pour la conduite d'un dialogue stratégique en organisant une série de manifestations conjointes consacrées aux problèmes de sécurité et de stabilité dans la région avec des instituts de recherche, des organisations régionales et des experts des pays d'Asie centrale et d'autres pays. Il s'efforcera de faire comprendre que la gestion de l'eau et de l'énergie, ainsi que la lutte antiterroriste, appellent une action conjointe de tous les pays d'Asie centrale en gardant à l'esprit les intérêts et les besoins de toutes les parties. À cette fin, le Centre conduira des consultations politiques périodiques avec les dirigeants des pays d'Asie centrale et, conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations régionales, organisera des réunions avec les parties intéressées sur les divers aspects de la gestion des ressources naturelles avec la participation d'experts, notamment d'Asie centrale.

206. Son action devrait permettre d'obtenir, en 2013 : a) un plan de progression convenu sur l'exécution du Plan d'action conjoint concernant la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale; b) l'amélioration du mécanisme d'alerte avancée en cas de situations problématiques potentielles sur les questions d'eau transfrontières dans la région d'Asie centrale; c) une évaluation approfondie des questions interdépendantes que sont l'eau, l'énergie et l'agriculture dans le bassin de la mer d'Aral en recourant à une approche fondée sur des scénarios mise en œuvre par des experts de la région tirant parti de compétences acquises lors de formations dispensées par le Centre; et d) la poursuite d'efforts visant à développer les capacités nationales des pays d'Asie centrale en vue de régler les conflits de façon pacifique et de faire face aux menaces régionales communes de façon conjointe et coordonnée. Un des facteurs extérieurs clefs pour l'obtention par le Centre de ces résultats sera la volonté politique des pays d'Asie centrale.

207. Les objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès du Centre sont présentés ci-après.

Objectif : Promouvoir la paix et la stabilité durables en Asie centrale

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

Amélioration de la coopération régionale entre les cinq gouvernements d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) dans des domaines tels que la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogues et la criminalité organisée, les problèmes régionaux liés à la gestion de l'eau et des ressources naturelles et les réponses communes pour régler les problèmes découlant du retrait des forces de combat internationales d'Afghanistan en 2014

Des initiatives conjointes prises par les gouvernements d'Asie centrale, avec l'appui du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, pour faire face aux dangers communs menaçant la sécurité, notamment pour : a) mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale; b) renforcer le mécanisme d'alerte avancée pour les fleuves transfrontières en Asie centrale; et c) faciliter le dialogue politique en Asie centrale et la région de la mer caspienne.

Mesure des résultats : nombre d'initiatives conjointes

2011 : 3

2012 (estimation) : 3

2013 (objectif) : 3

Produits

- Organisation de 4 missions dans les 5 pays de la région afin de promouvoir la diplomatie préventive et d'encourager les États d'Asie centrale à unir leurs efforts pour répondre aux préoccupations de sécurité communes
- Tenue d'une conférence régionale avec l'ONUSC sur le renforcement de la coopération en matière de lutte contre les stupéfiants en Asie centrale
- Organisation de 2 négociations régionales avec des représentants des pays d'Asie centrale sur l'exploitation équitable des ressources en eau et la création d'un mécanisme permanent de partage de l'eau
- Tenue de 2 conférences sur les possibilités et les perspectives de coopération entre les pays d'Asie centrale et l'Afghanistan
- Organisation par le Centre d'un programme de formation au droit international et aux instruments de diplomatie préventive conduit par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) à l'intention de hauts fonctionnaires et d'experts d'Asie centrale
- Tenue de 3 conférences sur la diplomatie préventive organisées par le Centre à l'intention d'étudiants des universités d'Asie centrale et d'autres institutions publiques (par exemple, l'Académie de l'OSCE à Bichkek)
- Organisation par le Centre, en collaboration avec les instituts d'études stratégiques des pays d'Asie centrale, des experts et des organisations régionales, d'un séminaire sur les problèmes actuels en matière de sécurité régionale et les réponses communes possibles
- Tenue d'une réunion avec les vice-ministres des affaires étrangères des cinq États d'Asie centrale organisée par le Centre afin de promouvoir le dialogue politique sur les questions controversées et d'encourager des solutions concertées pour les problèmes communs
- Participation à des réunions de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, de la Communauté d'États indépendants, de l'OSCE, de l'Organisation de coopération économique, de la Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan, de l'Organisation du Traité de sécurité collective, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et de l'Union européenne; et tenue de consultations avec les pays partenaires sur les

questions importantes pour le mandat du Centre (Moscou, Beijing, Washington, New York, Kaboul, Ankara, Bruxelles, Genève, Vienne et Bakou)

- Tenue de réunions régionales périodiques avec les coordonnateurs résidents et les directeurs des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies afin de faciliter l'adoption de stratégies intégrées de diplomatie préventive et de développement humanitaire et encourager un mécanisme de partage régulier des informations entre le Centre et les équipes de pays des Nations Unies dans la région afin de promouvoir la coopération dans le domaine de la prévention des conflits
- Exposés trimestriels à l'intention des journalistes, communiqués de presse et déclarations à la presse périodiques, mises à jour hebdomadaires du site Web du Centre ainsi que bulletins d'information et notes d'orientation mensuels à l'intention des organismes des Nations Unies, des partenaires nationaux et du grand public

Facteurs externes

208. Le Centre devrait atteindre ses objectifs pour autant que les gouvernements et les parties nationales concernées s'attachent à avoir recours à la diplomatie préventive et au dialogue et qu'aucune situation déstabilisante ne survienne dans la région.

Tableau 14

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2012			Montants nécessaires pour 2013			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart : solde inutilisé (dépassement)	Total	Total net ^a	Dépenses non renouvelables	Variation 2012-2013
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
Personnel civil	2 054,9	2 117,3	(62,4)	1 965,2	2 027,6	–	(89,7)
Dépenses opérationnelles	1 057,9	993,3	64,6	997,2	932,6	45,6	(60,7)
Total	3 112,8	3 110,6	2,2	2 962,4	2 960,2	45,6	(150,4)

^a Compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2012.

209. Le total net des montants nécessaires, qui s'élève à 2 962 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel) permettrait de financer les traitements et les dépenses communes de personnel liées au maintien de 30 postes (1 965 200 dollars), les services de consultants et d'experts (42 700 dollars), les voyages (264 800 dollars), les installations et infrastructures (158 700 dollars), les transports terrestres (34 900 dollars), les communications (294 400 dollars), l'informatique (47 300 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (154 400 dollars).

210. Le montant prévu ne tient pas compte du loyer des bureaux ni des charges annexes, estimés à 120 000 dollars, qui sont pris en charge par le pays hôte.

211. La baisse des ressources nécessaires pour 2013 résulte de l'effet net de la non-reconduction de crédits ponctuels ouverts pour la réforme des ressources humaines

et l'achat de matériel en 2012, ainsi que de l'accroissement des dépenses communes de personnel.

Ressources extrabudgétaires

212. Le Centre a reçu 92 000 dollars du Gouvernement finlandais pour une manifestation organisée en mars 2012 sur le développement durable et la stabilité en Asie centrale dans le cadre de la série de réunions de dialogue stratégique.

213. Durant le reste de l'année 2012 et en 2013, le Centre compte utiliser 600 000 dollars fournis par le Gouvernement des États-Unis pour le projet du Centre sur la coopération régionale sur le partage de l'eau transfrontière en Asie centrale et en Afghanistan.

214. Le Centre cherche encore des ressources extrabudgétaires pour financer un projet relatif à la lutte antiterroriste durant les prochaines années (900 000 dollars), pour sa série de réunions de dialogue stratégique (340 000 dollars), des activités de formation (250 000 dollars) et des activités plus modestes telles que des réunions ordinaires des ministres des affaires étrangères des États d'Asie centrale (50 000 dollars chacune).

Tableau 15
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			Total	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Effectif approuvé pour 2012	–	1	–	–	1	2	2	–	6	2	–	8	4	18	–	30
Effectif proposé pour 2013	–	1	–	–	1	2	2	–	6	2	–	8	4	18	–	30
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

215. Il n'est proposé aucun changement dans les effectifs pour 2013.

H. Bureau des Nations Unies au Burundi

(15 639 800 dollars)

Historique, mandat et objectif

216. Le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) a été créé le 1^{er} janvier 2011 par la résolution 1959 (2010) du Conseil de sécurité afin de remplacer le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) par une présence des Nations Unies sensiblement réduite. La transition vers une nouvelle mission a été rendue possible par les progrès continus que les acteurs nationaux avaient accomplis au cours des dernières années sur la voie de la consolidation de la paix, de la démocratie et du développement au Burundi. Durant les six premiers mois qui ont suivi sa création, la

mission a fait l'objet d'une réduction sans heurt et réussie de personnel et de matériel et son empreinte a été réduite.

217. Le mandat du BNUB résulte des alinéas a) à d) du paragraphe 3 de la résolution 1959 (2010) et des paragraphes 1 et 2 de la résolution 2027 (2011) du Conseil de sécurité, aux termes desquels la mission doit concentrer l'appui fourni au Gouvernement burundais sur les actions suivantes :

a) Renforcer l'indépendance, les capacités et les cadres juridiques des institutions nationales essentielles, notamment judiciaires et parlementaires, conformément aux normes et principes internationaux;

b) Promouvoir et faciliter le dialogue entre les acteurs nationaux et appuyer les mécanismes destinés à assurer une large participation à la vie politique, y compris pour l'exécution des stratégies et programmes de développement du Burundi;

c) Appuyer la lutte contre l'impunité, notamment par la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle, afin de renforcer l'unité nationale, de promouvoir la justice et de favoriser la réconciliation au sein de la société burundaise, et fournir à ces mécanismes un appui opérationnel;

d) Promouvoir et protéger les droits de l'homme, y compris en renforçant les capacités nationales à cet égard, ainsi que la société civile;

e) Appuyer le Gouvernement et la communauté internationale dans l'action qu'ils mènent pour axer les efforts sur le développement socioéconomique des femmes et des jeunes et la réintégration socioéconomique des populations touchées par le conflit en particulier, et lancement d'une campagne de mobilisation de ressources en faveur du Burundi;

f) Appuyer l'approfondissement de l'intégration régionale du Burundi, conformément au mandat du Bureau.

218. Dans le cadre du mandat qui lui a été confié, le BNUB a pour mission d'aider le Gouvernement burundais à garantir une paix durable et à redynamiser le développement économique et social. Pour réaliser ces objectifs, il travaillera en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté internationale.

219. Le BNUB continuera de faire fond sur les progrès déjà réalisés en appuyant le Gouvernement burundais dans le cadre du mandat qui lui a été confié. Sa création devrait représenter la dernière phase de la présence des Nations Unies au Burundi avant la transformation du Bureau en une équipe de pays des Nations Unies. Le calendrier de la transition dépendra des progrès réalisés dans l'exécution des activités prescrites au paragraphe 15 de la résolution 1959 (2010) du Conseil de sécurité tels qu'ils auront été communiqués au Conseil par le Secrétaire général le 10 mai 2012.

Coopération avec d'autres entités

220. L'équipe de gestion intégrée des Nations Unies est le principal organe de coordination des Nations Unies au Burundi. Regroupant le BNUB et l'équipe de pays des Nations Unies, elle est chargée d'assurer la cohérence de la direction, du contrôle et de l'interopérabilité stratégiques. C'est elle qui a établi le plan-cadre des

Nations Unies pour l'aide au développement, qui définit les priorités et objectifs communs des organismes des Nations Unies en matière de consolidation de la paix sur la base d'une analyse conjointe du conflit et des avantages comparatifs du système. Il incombe au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, en sa qualité de coordonnateur résident, d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre des cinq programmes conjoints entrepris au titre du plan-cadre, de donner des conseils aux composantes et organismes des Nations Unies concernant les problèmes de mise en œuvre et de faciliter les échanges avec les entités ne faisant pas partie du système. L'équipe de coordination du dispositif de sécurité est présidée par le Représentant spécial du Secrétaire général et se réunit tous les mois pour assurer la communication régulière d'informations au personnel des Nations Unies en poste dans le pays, évaluer les menaces contre la sécurité et prendre les mesures d'atténuation qui s'imposent. Le Représentant spécial accueille deux fois par mois les représentants de l'Union africaine et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux pour examiner des questions d'intérêt commun et coordonner l'appui apporté dans plusieurs domaines clefs.

221. Le BNUB s'est activement efforcé de conclure et d'appliquer des accords relatifs à la participation aux coûts avec l'équipe de pays des Nations Unies en vue de mettre en commun les ressources, de réaliser des gains d'efficacité et de réduire les coûts. À cette fin, il a établi un budget de sécurité commun et mis en place des services médicaux intégrés avec l'équipe de pays. Il est désormais en mesure d'assurer le traitement de davantage de patients et de personnes à charge des membres du personnel avec les ressources dont il dispose, les frais afférents aux soins dentaires, gynécologiques et pédiatriques supplémentaires qu'il fournit étant à la charge de l'équipe de pays.

222. Le partage et le recouvrement des coûts sont aussi facilités par les efforts déployés par la mission en vue de poursuivre le regroupement des bureaux des Nations Unies au Burundi. En janvier 2012, le PNUD a rejoint le BNUB, l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans les locaux du quartier général de la mission à Bujumbura.

223. Les activités entreprises par la mission dans le domaine des droits de l'homme ont été grandement facilitées par la poursuite de l'intégration avec le Haut-Commissariat, qui a permis une utilisation plus stratégique des ressources humaines et financières. La mission a ainsi pu continuer à mener à travers le pays une gamme complète d'activités relatives aux droits de l'homme, et notamment à rendre compte des problèmes qui se posaient en la matière et à s'y attaquer, conformément à son mandat.

224. En outre, le BNUB appuie la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions en préparant le transfert, en 2013, de certaines fonctions administratives au Centre de services régional d'Entebbe, notamment celles qui concernent la gestion des états de paie des fonctionnaires recrutés sur le plan international, le paiement des factures, le traitement des prestations dues aux fonctionnaires recrutés sur le plan international, le contrôle des présences et l'hébergement du personnel.

Résultats obtenus en 2012

225. En février 2012, le Gouvernement burundais a lancé son deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Cette stratégie a permis au BNUB et

aux autres acteurs présents dans le pays de réévaluer la manière dont il convenait d'employer les ressources destinées à promouvoir la réduction de la pauvreté et le développement économique et social. L'ancien cadre stratégique pour la consolidation de la paix a été intégré dans la stratégie et, en collaboration avec le BNUB, l'équipe de pays des Nations Unies a révisé le plan-cadre pour l'aide au développement afin de l'aligner sur celle-ci. Conformément à son mandat, la mission a principalement axé ses efforts sur la première composante de la stratégie, à savoir le renforcement de l'état de droit, la consolidation des mesures destinées à assurer la bonne gouvernance et la promotion de l'égalité des sexes. Elle a par ailleurs soutenu l'action politique que l'équipe de pays a menée auprès des plus hautes autorités pour promouvoir la réalisation des objectifs de deux autres piliers de la stratégie, qui consistent à : a) transformer l'économie burundaise en créant des emplois durables et en favorisant une croissance à long terme; et b) élargir l'accès aux services sociaux de base, améliorer la qualité de ces services et offrir une meilleure protection sociale.

226. Comme le prévoit son mandat, le BNUB a continué de se concentrer sur la réintégration économique et sociale des populations touchées par le conflit. En 2012, par l'intermédiaire du système des Nations Unies, le Fonds pour la consolidation de la paix a alloué au Burundi un crédit de 9,2 millions de dollars destiné à la réintégration des populations touchées par le conflit dans les provinces de Bubanza, Cibitoke et Bujumbura Rural. La collecte des fonds nécessaires pour les deux provinces restantes (Bujumbura Mairie et Bururi) a déjà commencé. Le BNUB a aidé les organismes des Nations Unies et le Gouvernement burundais à mettre en œuvre le programme de réintégration.

227. La mission a continué d'appuyer les efforts menés par le Burundi en faveur de l'intégration régionale. Le BNUB a organisé des ateliers de renforcement des capacités à l'intention du personnel chargé de la communication au Ministère des affaires de la Communauté d'Afrique de l'Est, ainsi que des séminaires sur l'harmonisation de la législation burundaise avec celle de la Communauté d'Afrique de l'Est auxquels ont participé au moins 300 fonctionnaires des services juridiques de différentes administrations publiques. En coopération avec ses partenaires, dont la Belgique, les États-Unis, Trademark East Africa et le PNUD, il a également aidé le Ministère des affaires de la Communauté d'Afrique de l'Est à organiser des réunions visant à promouvoir l'intégration du Burundi dans la Communauté d'Afrique de l'Est.

228. S'agissant de la bonne gouvernance, la brigade anticorruption a saisi les tribunaux de plus de 63 affaires de fraude. Tout porte à croire que l'adoption du principe de la tolérance zéro annoncée par le chef de l'État dans son discours inaugural porte ses fruits, et davantage d'enquêtes ont été ouvertes sur d'éventuels détournements des fonds publics. À cet égard, le BNUB a apporté un appui technique et logistique au Bureau de l'Ombudsman, qui a enquêté sur 10 grandes affaires en 2012.

229. D'autres progrès ont été réalisés dans le secteur de la sécurité. Le lancement de trois projets pilotes dans deux provinces a inauguré une nouvelle politique en matière de police de proximité. Cette politique devrait à terme être mise en œuvre dans l'ensemble du pays. En outre, le Ministère de la sécurité publique est en train de mettre la dernière main au plan national de sécurité et a consulté les partenaires nationaux et internationaux aux fins de l'établissement de la version finale du

document pour adoption. Le Ministère de la défense nationale et des anciens combattants est en passe de terminer l'examen du secteur de la défense.

230. Le BNUB a continué de s'employer à prévenir la violence sexiste et à promouvoir le respect des droits de l'homme au sein des forces de défense et de sécurité en dispensant une formation à plus de 150 membres des services concernés (police, armée et Service national de renseignements).

231. Les effets positifs de la dernière campagne de désarmement civil ont continué de se faire sentir. En 2012, le Gouvernement burundais a adopté deux nouvelles lois sur la détention illégale d'armes à feu. Plus de 1 500 armes et 50 000 munitions ont ainsi été remises par les Burundais à des commissariats de police. L'enregistrement et le marquage des armes de la police et de l'armée burundaises se sont poursuivis en 2012, ce qui a permis de mieux contrôler la circulation des armes et de lutter plus efficacement contre la criminalité. Le BNUB a suivi ces activités de près et a aidé le Gouvernement à les exécuter.

232. En 2012, constatant que le respect des droits de l'homme continuait de laisser à désirer, le BNUB a déployé des efforts considérables pour remédier au problème. Il a notamment organisé des séances de formation sur les normes applicables en matière de droits de l'homme auxquelles ont assisté 14 militaires de haut rang et 62 officiers du Service de renseignements ainsi que des membres des forces de sécurité et des fonctionnaires de l'administration en poste dans les provinces. Il s'est également employé à promouvoir et à défendre la cause des droits de l'homme par plusieurs autres moyens, en particulier la présentation de comptes rendus réguliers aux représentants de la communauté diplomatique et de celle des donateurs à Bujumbura et la publication de rapports périodiques. Il s'est tenu informé des cas de violation des droits de l'homme dans le cadre de réunions régulières avec les autorités nationales compétentes (à savoir la Police nationale, la Force de défense nationale, le Service national de renseignements et le ministère public) et de rencontres bimensuelles avec celles-ci et des représentants d'organisations nationales et internationales de défense des droits de l'homme.

233. Les progrès réalisés vers la liberté de la presse se sont avérés inégaux. Certains journalistes ont été relâchés peu après leur arrestation tandis que d'autres ont continué de faire l'objet de pression de la part des autorités. Le BNUB a organisé des séances d'information à l'intention de plus de 200 journalistes et membres des médias sur des thèmes tels que la liberté des médias, le rôle des médias dans la transformation de la société, la nouvelle loi sur la presse et les conditions de travail des journalistes au Burundi.

234. La mission a aidé le Ministère de la justice à élaborer et adopter sa stratégie pour la période 2011-2015. L'établissement d'une stratégie nationale de justice est en cours et le BNUB y contribue en apportant des conseils techniques. Il a en outre fourni un appui au groupe thématique sur l'indépendance et la professionnalisation de la justice créé par le Ministère afin de garantir le bon fonctionnement de l'école de la magistrature.

235. Le BNUB a continué d'œuvrer en faveur de la libération des personnes maintenues en détention provisoire pendant une longue période. En 2012, le ministère public a fait libérer 1 179 détenus. La mission a de surcroît contribué à l'élaboration d'une nouvelle politique pénale qui contient des lignes directrices à

l'intention du ministère public et s'attaque aux causes sous-jacentes des arrestations illégales.

236. L'effectif de la population carcérale a baissé en 2012, surtout grâce à la diminution du nombre de personnes placées en détention provisoire. Le BNUB a appuyé l'examen du Plan d'action pour la réduction des effectifs de la population carcérale établi par le Ministère de la justice et a recommandé au ministère public de faire en sorte que les organes de contrôle surveillent de plus près les activités des commissariats de police et des services juridiques.

237. Dans le domaine de la justice transitionnelle, les progrès ont été lents. En 2012, l'ONU a été informée que les autorités burundaises travaillaient à une version actualisée du projet de loi sur la commission de vérité et de réconciliation qu'il est prévu de créer. Le Gouvernement burundais a annoncé qu'il comptait mener des consultations approfondies avec la population au niveau local afin de lui donner l'occasion d'exprimer ses vues sur la question. L'ONU a souligné que l'examen du projet de loi devait tenir compte des normes et principes internationaux pertinents. Au cours du premier semestre de 2012, le Gouvernement a organisé une série de consultations interdépartementales sur le rapport de son comité technique et le projet de loi sur la commission de vérité et de réconciliation, qui ont été suivies d'une campagne d'information à l'échelle nationale. Avec l'appui financier et technique du BNUB, le Gouvernement a créé un réseau permettant aux habitants des zones les plus reculées d'être informés des questions de justice transitionnelle. En partenariat avec trois organisations de la société civile, il a également assuré le financement et la supervision d'une campagne d'information nationale d'une durée de deux mois consacrée aux mécanismes de justice transitionnelle et aux normes et meilleures pratiques internationalement reconnues en la matière.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2013

238. Les principales hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2013 sont les suivantes : a) la consolidation de la paix continue de progresser et le Gouvernement burundais appuie la présence continue de la mission; b) en février 2013, le Conseil de sécurité prolonge le mandat du Bureau en maintenant les niveaux actuels d'activités stratégiques et de programmes, ce qui nécessitera un budget adéquat; et c) un degré de priorité élevé continue d'être accordé aux efforts déployés par le Bureau pour réduire les coûts et mettre à profit toutes les possibilités de prendre des mesures d'efficacité, de revoir les priorités en matière d'allocation des ressources et de conclure des accords de partage des coûts.

239. En 2013, les activités prioritaires du Bureau seront les suivantes :

Renforcer les capacités des institutions publiques afin de garantir un système de planification participative et d'assurer la bonne gouvernance aux fins de la consolidation de la paix et de la croissance économique

240. Suite au lancement par le chef de l'État, en février 2012, du deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, modulé en fonction de l'évolution conflictuelle, un plan d'action global a été établi en vue de mobiliser les ressources nécessaires à l'application de la stratégie. Le BNUB continuera d'aider le Gouvernement burundais à recueillir les ressources voulues pour renforcer la mise en œuvre des mesures prévues entre 2012 et 2016. En étroite collaboration avec

l'équipe de pays des Nations Unies, il continuera également d'appuyer les activités de planification sectorielle menées dans le cadre de la stratégie.

241. Le BNUB continuera d'axer ses efforts sur la mise en œuvre de la stratégie de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption. En collaboration avec le PNUD, il aidera le Ministère chargé de la bonne gouvernance, la brigade anticorruption et la Cour anticorruption à accélérer les enquêtes et le traitement des dossiers et s'attachera à développer les capacités du Gouvernement et du Parlement en ce qui concerne l'arsenal juridique, les procédures d'enquêtes et les méthodes de gestion des finances publiques. La professionnalisation des forces de défense et de sécurité restant une priorité, le Bureau continuera de dispenser des formations dans les domaines des droits de l'homme, du droit international humanitaire et de la lutte contre la violence sexiste, de coordonner l'exécution de programmes de police de proximité financés par de multiples donateurs, de fournir des conseils au Ministère de la sécurité publique sur l'élaboration de son plan stratégique et de suivre les progrès réalisés dans l'enregistrement et le marquage des armes de l'armée et de la police. En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Banque mondiale et le FMI, il établira les priorités à suivre dans la mise en œuvre des stratégies et politiques visant à améliorer la gestion des finances publiques et à promouvoir le développement économique et social, en s'intéressant en particulier à la consolidation de la paix et aux besoins des plus vulnérables.

Promouvoir le dialogue politique, la réconciliation nationale et la justice transitionnelle

242. En étroite collaboration avec les parties intéressées, le BNUB continuera de s'employer à renforcer la régularité et la qualité du dialogue politique au Burundi. Il coopérera aussi avec le Gouvernement et les médias en vue d'établir un cadre réglementaire garantissant la liberté de la presse. La mission continuera de s'employer à promouvoir le dialogue social et politique entre le Gouvernement, l'opposition et la société civile, notamment. Elle appuiera en outre les mécanismes de réconciliation nationale, y compris la commission de vérité et de réconciliation dont la création est envisagée, conformément aux normes internationales et aux souhaits exprimés par le peuple burundais lors des consultations nationales tenues en 2009.

Renforcer l'indépendance et l'efficacité des appareils judiciaire et pénitentiaire et améliorer le respect des droits de l'homme

243. Le BNUB continuera d'appuyer les activités menées par le Gouvernement en vue de promouvoir le respect des droits de l'homme et de renforcer l'administration, l'indépendance et la responsabilisation des institutions judiciaires et pénitentiaires. Pour tirer le meilleur parti des efforts déployés par la mission en faveur de l'indépendance de l'appareil judiciaire, il s'attachera tout particulièrement à renforcer les capacités du Conseil suprême de la magistrature afin de lui permettre de s'acquitter de sa mission constitutionnelle. Il soutiendra aussi les réformes concernant l'exécution des jugements, la révision des grandes lois relatives aux appareils judiciaire et pénitentiaire et la législation tendant à renforcer le respect des normes relatives aux droits de l'homme. De surcroît, il continuera de promouvoir la mise en place d'un système de protection des victimes et des témoins, contribuera à l'amélioration des procédures de recrutement des magistrats et à l'organisation du

programme de formation du personnel judiciaire et aidera à renforcer les capacités de l'administration pénitentiaire.

244. Les objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès du Bureau sont présentés ci-après.

Objectif : Promouvoir le développement durable et la stabilité au Burundi

Composante 1 : Renforcer les capacités des institutions publiques afin de garantir un système de planification participative et d'assurer la bonne gouvernance aux fins de la consolidation de la paix et de la croissance économique

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Les grandes institutions publiques ont les moyens de mettre en place un système participatif de planification et de coordination de la croissance économique qui tient compte des impératifs de consolidation de la paix.

a) i) Nombre de documents de planification stratégique nationale publiés sous la direction du Gouvernement burundais qui tiennent compte des facteurs de consolidation de la paix et de croissance économique

Mesure des résultats

2011 : 2

2012 (estimation) : 4

2013 (objectif) : 2

ii) Nombre d'institutions qui participent aux processus de planification stratégique nationale (organisations non gouvernementales, groupes religieux, organisations de la société civile et associations locales)

Mesure des résultats

2011 : 10

2012 (estimation) : 15

2013 (objectif) : 25

Produits

- Appui technique et logistique apporté au Gouvernement en vue de la mise en œuvre du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, notamment grâce à la tenue d'une conférence des partenaires ou d'une réunion du groupe consultatif pour le Burundi
- Appui technique apporté au Comité national de coordination des aides en vue de l'établissement du rapport annuel sur l'aide reçue au Burundi
- Appui technique, politique et logistique apporté au Gouvernement aux fins de l'exécution des activités prioritaires de consolidation de la paix dans le cadre des programmes prévus dans la stratégie de réduction de la pauvreté
- Appui technique, politique, financier et logistique apporté au Gouvernement en vue de la mise en œuvre de la stratégie nationale de réintégration des populations touchées par la guerre (rapatriés, déplacés et personnes démobilisées)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Meilleure intégration du Burundi dans les organisations régionales et sous-régionales

b) i) Augmentation du nombre de textes de loi conformes aux directives de la Communauté d'Afrique de l'Est

Mesure des résultats

2011 : 5 textes

2012 (estimation) : 10 textes

2013 (objectif) : 15 textes

ii) Nombre d'initiatives régionales et sous-régionales dont le Burundi a bénéficié

Mesure des résultats

2011 : 2

2012 (estimation) : 4

2013 (objectif) : 4

Produits

- Appui technique en vue de l'élaboration d'un document directif sur les difficultés et les perspectives dans la région et la sous-région en matière d'intégration régionale
- Appui technique et logistique en vue de l'organisation de quatre réunions consultatives sur des questions d'intégration régionale en collaboration avec la Communauté d'Afrique de l'Est, la CEEAC, la Communauté économique des pays des Grands Lacs, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Union africaine et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe
- Conseils d'ordre technique et politique fournis aux ministères chargés des questions d'intégration régionale
- Assistance financière en vue de l'organisation de 2 visites d'échange avec 2 pays membres d'une organisation régionale ou sous-régionale
- Appui technique et politique aux fins de l'élaboration d'une stratégie nationale d'intégration régionale

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Renforcement de la gouvernance afin de rendre les institutions plus démocratiques et plus responsables

c) i) Nombre d'affaires de détournement de fonds portées devant la Cour anticorruption par la brigade anticorruption

Mesure des résultats

2011 : 300

2012 (estimation) : 300

2013 (objectif) : 300

ii) Nombre de jugements rendus par la Cour anticorruption et rendus publics

Mesure des résultats

2011 : 212

2012 (estimation) : 25

2013 (objectif) : 250

iii) Pourcentage de femmes occupant des postes de décision dans le pays (au Gouvernement, à

l'Assemblée générale, à l'Assemblée nationale, au Sénat ou dans les conseils communaux)

Mesure des résultats

2011 : 12,7 %

2012 (estimation) : 18 %

2013 (objectif) : 13 %

iv) Nombre de numéros du bulletin officiel publiés chaque année pour consigner les lois, décrets et autres décisions prises par le Gouvernement

Mesure des résultats

2011 : 12

2012 (estimation) : 12

2013 (objectif) : 12

v) Nombre d'organisations de la société civile qui, chaque année, observent activement les travaux du Gouvernement

Mesure des résultats

2011 : 10

2012 (estimation) : 10

2013 (objectif) : 10

Produits

- Formation consacrée au cadre réglementaire des médias organisée à l'intention de 200 journalistes et membres des médias, y compris des membres du Conseil national de la communication, de l'Observatoire de la presse au Burundi, de l'Union burundaise des journalistes, de la Maison de la presse et de l'Association burundaise des radiodiffuseurs
- Appui technique, financier et logistique en vue de la création d'un secrétariat permanent du Conseil national de sécurité
- Organisation d'ateliers sur le renforcement des capacités de gestion des institutions suivantes : Conseil national du dialogue social, Bureau de l'Ombudsman, Conseil national de sécurité et Conseil national de la communication (2 ateliers par institution)
- Appui technique, logistique et financier aux fins de l'organisation d'ateliers de lutte contre la corruption

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

d) Professionnalisation accrue des forces de sécurité (police, armée et Service national de renseignements)

d) i) Mise en place d'un programme de police de proximité dans chacune des 17 provinces du Burundi

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : 2 provinces

2013 (objectif) : 3 provinces

ii) Élaboration d'un plan national de sécurité (document directif) conforme au livre blanc sur la défense

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : 1 plan

2013 (objectif) : 1 plan

iii) Nombre de membres de la police, de l'armée et du Service de renseignements ayant reçu une formation dans les domaines des pratiques professionnelles, des droits de l'homme et de la violence sexiste

Mesure des résultats

2011 : 745 membres supplémentaires

2012 (estimation) : 600 membres supplémentaires

2013 (objectif) : 400 membres supplémentaires

iv) Nombre d'armes collectées dans le cadre de la campagne de désarmement volontaire de la population civile

Mesure des résultats

2011 : 1 008 armes

2012 (estimation) : 10 000 armes supplémentaires

2013 (objectif) : 10 000 armes supplémentaires

Produits

- Appui technique en vue de l'élaboration du plan national de sécurité (police, armée et Service national de renseignements)
- Appui technique aux fins de la révision des textes de loi sur les institutions de sécurité en vue de leur alignement sur les normes internationales relatives à la gouvernance dans le domaine de la sécurité
- Organisation de formations dans les domaines des droits de l'homme et de la déontologie à l'intention de membres des forces de défense et de sécurité (police, armée et service national de renseignements)
- Appui technique apporté à la Commission nationale permanente de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et lancement éventuel de la deuxième campagne de désarmement
- Appui technique en vue du lancement de la deuxième campagne de désarmement
- Appui technique et logistique aux fins de l'enregistrement et du marquage des armes appartenant à l'armée et à la police (enregistrement de 100 % des armes de la Force de défense nationale et de 80 % des armes de la Police nationale du Burundi et marquage de 50 % des armes de la Force de défense nationale et de 80 % des armes de la Police nationale)
- Appui financier et technique apporté aux 2 commissions chargées des questions de défense et de sécurité au Sénat et à l'Assemblée nationale
- Appui technique et politique apporté au Bureau de l'Ombudsman

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

e) Meilleur contrôle de l'action du Gouvernement par les grandes institutions (Parlement, médias, société civile et Conseil économique et social burundais)

e) i) Nombre de questions orales adressées aux membres du Gouvernement

Mesure des résultats

2011 : 5

2012 (estimation) : 12

2013 (objectif) : 20

ii) Diminution du nombre de journalistes poursuivis pour manquement à la déontologie en violation de la liberté de la presse

Mesure des résultats

2011 : 2 procès

2012 (estimation) : aucun procès

2013 (objectif) : aucun procès

iii) Diminution du nombre de personnes détenues en violation de la liberté d'opinion et de manifestation

Mesure des résultats

2011 : 5 détenus

2012 (estimation) : aucun détenu

2013 (objectif) : aucun détenu

iv) Établissement par le Conseil économique et social de rapports de fond présentés au Gouvernement et au Parlement

Mesure des résultats

2011 : 8 rapports

2012 (estimation) : 2 rapports

2013 (objectif) : 4 rapports

Produits

- Appui technique en vue de la formation des commissions parlementaires spécialisées en ce qui concerne les modalités de contrôle de l'action gouvernementale
- Formation apportée à 200 journalistes et membres des médias, dont des chefs d'agences de presse, sur l'éthique, la déontologie et la promotion de la liberté de la presse
- Appui technique aux fins de l'élaboration de la politique nationale de communication
- Appui technique en vue de l'établissement du projet de loi sur la décriminalisation des délits de presse, qui devrait faire baisser le nombre de poursuites
- Formation de 5 membres du Conseil économique et social et apport d'un appui technique et financier destiné à leur permettre d'effectuer un voyage d'études auprès d'institutions analogues

Composante 2 : Promouvoir le dialogue politique, la réconciliation nationale et la justice transitionnelle

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

f) Amélioration des capacités de gestion financière d'institutions publiques (tels la Cour des comptes, le Parlement et l'Inspection générale de l'État)

f) i) Nombre de séances de l'Assemblée nationale durant lesquelles les ministres peuvent poser des questions concernant les finances publiques

Mesure des résultats

2011 : 4 séances

2012 (estimation) : 4 séances

2013 (objectif) : 7 séances

ii) Accroissement du nombre de rapports établis et publiés par l'Inspection générale de l'État contenant des recommandations qui ont été appliquées

Mesure des résultats

2011 : 5 rapports

2012 (estimation) : 7 rapports

2013 (objectif) : 7 rapports

iii) Accroissement du nombre de rapports établis et publiés par la Cour des comptes

Mesure des résultats

2011 : 5 rapports

2012 (estimation) : 8 rapports

2013 (objectif) : 14 rapports

Produits

- Appui technique et logistique pour la formation de 60 parlementaires et 25 employés à la gestion des finances publiques (finance et éthique)
- Appui technique et logistique pour la formation de 10 membres du personnel judiciaire (formation avancée)
- Appui technique et logistique pour la formation de 20 fonctionnaires de l'Inspection générale de l'État (formation avancée)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

g) Amélioration de la gouvernance démocratique et de la responsabilité (aux niveaux national et local)

g) Nombre de réunions organisées par des parties prenantes nationales à l'intention d'élus locaux et nationaux

Mesure des résultats

2011 : 4 réunions

2012 (estimation) : 4 réunions

2013 (objectif) : 4 réunions

Produits

- Appui technique, logistique et financier pour 2 voyages d'étude organisés par la mission en vue de l'échange de données d'expérience sur les meilleures pratiques (pour 6 parlementaires et 6 élus locaux)

- Appui technique pour la formation de 34 élus et 34 administrateurs locaux à la gouvernance démocratique et aux principes de responsabilité
- Appui technique et logistique pour l'organisation de réunions au niveau local, en collaboration avec la mission
- Appui technique et logistique pour la formation de femmes parlementaires et d'élues locales

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

h) Amélioration des mécanismes de dialogue politique et social et de réconciliation nationale

h) i) Nombre de réunions tenues entre le Gouvernement et la société civile

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : 4 réunions

2013 (objectif) : 6 réunions

ii) Augmentation du nombre de litiges fonciers réglés par la Commission nationale des terres et autres biens

Mesure des résultats

2011 : 2 749

2012 (estimation) : 2 800

2013 (objectif) : 3 000

Produits

- Appui technique et politique pour l'organisation de 4 grandes réunions de partis politiques
- Appui technique pour l'organisation de 2 réunions dans chaque province pour sensibiliser les esprits à la paix et à la réconciliation dans l'ensemble du pays
- Appui technique pour l'organisation de 3 réunions du Conseil national du dialogue social
- Appui technique au Gouvernement pour la formation du personnel du secrétariat du Conseil national du dialogue social aux techniques de règlement des conflits
- Appui technique au secrétariat du Conseil national du dialogue social

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

i) Mise en place de mécanismes de justice transitionnelle

i) i) Création et mise en service de mécanismes de justice transitionnelle (Commission Vérité et réconciliation et tribunal spécial)

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : 1 (création de la Commission Vérité et réconciliation)

2013 (objectif) : 1 (mise en service de la Commission Vérité et réconciliation)

ii) Nombre d'affaires traitées par la Commission Vérité et réconciliation et le tribunal spécial

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : sans objet

2013 (objectif) : à déterminer

Produits

- Appui technique et financier pour enquêter sur les principales violations des droits de l'homme commises par le passé et en identifier les auteurs
- Appui technique pour l'enregistrement et le traitement des plaintes, des témoignages des victimes et des preuves des violations des droits de l'homme commises par le passé
- Appui pour la sensibilisation de la population au mandat et au fonctionnement de la Commission Vérité et réconciliation afin de permettre une collaboration plus efficace et de favoriser l'appropriation et la circulation de l'information
- Appui technique pour la mise en place d'un cadre officiel de protection des victimes et des témoins
- Appui pour l'examen et l'étude des recommandations sur les différents programmes découlant des consultations nationales avant l'établissement des mécanismes de justice transitionnelle, pour ce qui est de la réparation des dommages, des réformes institutionnelles et du suivi judiciaire
- Appui au Gouvernement pour la publication et le suivi des recommandations figurant dans le rapport sur les consultations nationales
- Appui technique pour l'élaboration et l'adoption du projet de loi sur la Commission Vérité et réconciliation

Composante 3 : Renforcer l'indépendance et l'efficacité de l'appareil judiciaire et du système pénitentiaire et faire respecter davantage les droits de l'homme

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

j) Progrès dans le respect des droits de l'homme au Burundi

j) i) Augmentation du pourcentage de cas d'actes de violence sexiste traités (par rapport au nombre total d'affaires portées en justice)

Mesure des résultats

2011 : 62 %

2012 (estimation) : 65 %

2013 (objectif) : 70 %

ii) Nombre de violations des droits de l'homme signalées

Mesure des résultats

2011 : 458

2012 (estimation) : 400

2013 (objectif) : 300

iii) Augmentation du nombre de violations avérées du droit à la vie et au respect de l'intégrité physique faisant l'objet de poursuites

Mesure des résultats

2011 : 14

2012 (estimation) : 16

2013 (objectif) : 20

Produits

- Appui technique pour la formation de 150 agents de la défense et de la sécurité (police, armée, service national de renseignement), 50 magistrats, 50 agents de la fonction publique et 380 élus locaux dans le domaine des droits de l'homme
- Appui financier et technique pour l'établissement d'un centre de soins et de soutien aux victimes de violence sexiste
- Appui technique pour l'élaboration et la présentation de rapports initiaux et périodiques sur l'application des traités internationaux

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

k) Amélioration de l'administration de la justice, y compris de son indépendance et de sa responsabilité

k) i) Élaboration d'un programme national sur l'aide juridictionnelle aux groupes marginalisés, dont les femmes et les enfants

Mesure des résultats

2011 : élaboration de 1 programme

2012 (estimation) : élaboration et mise en œuvre de 1 programme

2013 (objectif) : indicateur réalisé

ii) Niveau de mise en œuvre du programme national sur l'aide juridictionnelle aux groupes marginalisés, dont les femmes et les enfants

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : sans objet

2013 (objectif) : adoption de la loi sur l'aide juridictionnelle et élaboration d'un plan de mobilisation des ressources

iii) Réduction du nombre de cas de détention illicite dans les prisons

Mesure des résultats

2011 : 50 cas

2012 (estimation) : 40 cas

2013 (objectif) : 38 cas

iv) Réduction du pourcentage de décisions infirmées en appel

Mesure des résultats

2011 : réduction de 25 % du nombre de décisions infirmées en appel dans 4 juridictions pilotes

2012 (estimation) : réduction de 20 % du nombre de décisions infirmées en appel dans 4 juridictions pilotes

2013 (objectif) : réduction de 20 % du nombre de décisions infirmées en appel dans 4 juridictions pilotes

v) Diminution de la surpopulation carcérale

Mesure des résultats

2011 : 10 456 détenus dans 11 prisons

2012 (estimation) : 8 500 détenus dans 11 prisons

2013 (objectif) : 7 500 détenus dans 11 prisons

Produits

- Appui pour la réduction du nombre de décisions infirmées en appel dans 4 juridictions pilotes (Kirundo, Muyinga, Ngozi et Kayanza)
- Appui technique et logistique pour l'organisation d'un programme de formation de 2 mois en matière d'administration des tribunaux, de déontologie et de conduite des procès à l'intention des nouveaux fonctionnaires judiciaires (procureurs, fonctionnaires de l'administration pénitentiaire et greffiers d'audience)
- Conseils pour la mise en liberté de personnes détenues arbitrairement ou illégalement
- Appui pour la conduite, par les parquets et les juridictions de rang supérieur, de 3 inspections annuelles des parquets et des juridictions de rang inférieur

Facteurs externes

245. Les objectifs devraient être atteints et les réalisations escomptées obtenues à condition : a) que la communauté internationale reste engagée au Burundi et fournisse l'appui politique et financier indispensable pour permettre le renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre des programmes de réforme et de mesures cruciales de consolidation de la paix; b) que les conditions de sécurité, la situation socioéconomique et le climat politique permettent au BNUB de s'acquitter de son mandat; et c) que les principales institutions fonctionnent de manière efficace et rationnelle.

Tableau 16

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2012			Montants nécessaires pour 2013			
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart : solde inutilisé (dépassement) (3) = (1) - (2)	Total (4)	Total net ^a (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	Variation 2012-2013 (7) = (4) - (1)
Militaires et personnel de police	104,0	96,1	7,9	104,0	96,1	–	–
Personnel civil	10 659,4	11 637,1	(977,7)	10 350,4	11 328,1	–	(309,0)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2012			Montants nécessaires pour 2013			
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart : solde inutilisé (dépassement) (3) = (1) - (2)	Total (4)	Total net ^a (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	Variation 2012-2013 (7) = (4) - (1)
Dépenses opérationnelles	6 692,4	5 697,7	994,7	5 185,4	4 190,7	–	(1 507,0)
Total	17 455,8	17 430,9	24,9	15 639,8	15 614,9	–	(1 816,0)

^a Compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2012.

246. Les prévisions de dépenses du BNUB, pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013, d'un montant de 15 639 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel), permettront de couvrir les traitements d'un conseiller militaire et d'un conseiller pour les questions de police (104 000 dollars), les traitements, dépenses communes de personnel et indemnités du personnel recruté sur le plan international et sur le plan national et des Volontaires des Nations Unies (10 350 400 dollars), ainsi que les dépenses au titre des consultants (81 600 dollars), des voyages (420 500 dollars), des installations et infrastructures (2 078 300 dollars), des transports terrestres (378 900 dollars), des transports aériens (84 800 dollars), des communications (1 246 700 dollars), des technologies de l'information (412 700 dollars), des fournitures médicales (212 600 dollars) et des fournitures, services et matériel divers (269 300 dollars).

247. Le solde inutilisé prévu (24 900 dollars) s'explique par des dépenses opérationnelles inférieures aux prévisions de 994 700 dollars, au titre des services d'entretien, des pièces détachées et des fournitures, ainsi que des appareils sanitaires et de nettoyage. En outre, les dépenses au titre des communications par réseaux commerciaux devraient être moins élevées que prévu en raison du remboursement, à la fin de l'année, des services téléphoniques du BNUB et de son personnel, ainsi que de dépenses inférieures aux prévisions au titre des activités d'information, étant donné que certaines activités importantes initialement financées par le BNUB sont désormais partagées avec l'équipe de pays des Nations Unies. Les dépenses du Bureau au titre des services médicaux seront également bien moins élevées que prévu en raison de la diminution du nombre d'évacuations médicales.

248. La réduction prévue des dépenses opérationnelles est en partie contrebalancée par une augmentation de 977 700 dollars des montants nécessaires pour le personnel civil, le taux de vacance de postes prévu n'étant que de 5 %, contre 15 % pour le budget de 2012.

249. La diminution des prévisions de dépenses pour 2013 s'explique par : a) la proposition de supprimer cinq postes d'agent du Service mobile et quatre postes d'agent recruté sur le plan national; b) le financement, par le PNUD, d'un poste P-3 et d'un poste de Volontaire des Nations Unies au sein de la Section des services médicaux; c) une baisse des dépenses prévues au titre des consultants et des voyages en raison de la réduction de la taille de la mission; et d) l'absence d'achats prévus au titre des dépenses opérationnelles, contrairement à l'exercice budgétaire précédent.

Fonds extrabudgétaires

250. En 2013, le Bureau poursuivra ses efforts de mobilisation des ressources, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, pour aider les institutions publiques à mener à bien les activités relevant du mandat du BNUB.

251. Le Fonds pour la consolidation de la paix a cessé d'aider le Gouvernement en faveur de la Commission des droits de l'homme en juin 2012. L'objectif de garantir la continuité de l'aide fournie à la Commission reste une priorité, et des séances de travail avec les partenaires donateurs ont été prévues début 2013 pour examiner l'éventualité d'un financement futur.

252. Il n'est pas certain que le Gouvernement établira la Commission Vérité et réconciliation en 2013. Le BNUB, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le PNUD continueront de se préparer à lui prêter appui dans l'hypothèse où la Commission serait établie, conformément aux normes internationales et en réponse aux attentes nationales. Les trois entités aideront la Commission au moyen d'un panier de fonds, ce qui nécessitera de solliciter davantage les donateurs internationaux.

253. Le BNUB a organisé la Conférence des partenaires au développement du Burundi en octobre 2012. Son objectif était de chercher des moyens d'aider à mettre en œuvre le nouveau document de stratégie pour la réduction de la pauvreté au Burundi, qui supposera de mobiliser des fonds pour couvrir 52 % du budget pour le plan d'action prioritaire qui s'y rapporte, soit 2 milliards de dollars sur plusieurs années. Il est prévu que le Gouvernement prendra en charge les 48 % restants. Étant donné que le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté tient compte des risques de conflit, on espère que les fonds additionnels mobilisés grâce à la conférence donneront au Bureau un nouvel élan pour s'acquitter de ses missions prioritaires en matière de consolidation de la paix.

254. Grâce au programme de consolidation de la paix sur la réinsertion des personnes touchées par le conflit au Burundi, des fonds additionnels ont été mobilisés auprès du Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (150 000 dollars) ainsi que de l'Agence japonaise de coopération internationale (2,8 millions de dollars). Le financement est très précieux à la mission et l'aide à s'acquitter de ses fonctions d'appui, notamment à renforcer le développement socioéconomique des femmes et des jeunes et la réinsertion socioéconomique des populations touchées par le conflit.

255. Le BNUB continuera de travailler en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies afin de mobiliser des ressources lui permettant d'exécuter ses fonctions. Les services chargés de la gouvernance et de la justice ont collaboré avec le PNUD à l'élaboration de plans de travail annuels communs. Il y a donc des domaines d'activité commune dans le cadre desquels les activités financées par le PNUD contribuent à l'exécution, par le Bureau, de son mandat. On peut mentionner, à titre d'exemple, les États généraux de la justice (conférence des intervenants nationaux dans le secteur de la justice) prévus en novembre 2012, dont le budget s'élève à 170 000 dollars. Une partie des fonds sera utilisée en 2013 pour l'élaboration et la distribution du rapport final, ainsi que pour l'organisation de séminaires et d'ateliers destinés à la diffusion du rapport et de ses conclusions.

Tableau 17
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs locaux	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2012	-	1	1	1	3	15	10	-	31	28	-	59	16	53	6	134
Effectif proposé pour 2013	-	1	1	1	3	15	9	-	30	23	-	53	14	51	5	123
Variation	-	-	-	-	-	-	(1)	-	-	(5)	-	(6)	(2)	(2)	(1)	(11)

256. L'effectif total proposé pour le BNUB sera de 125 postes : 54 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 1 poste P-3 financé par le PNUD), 65 agents recrutés sur le plan national et 6 Volontaires des Nations Unies (dont 1 poste financé par le PNUD). Le Bureau restera dirigé par le Représentant spécial du Secrétaire général, ayant rang de sous-secrétaire général, qui sera épaulé par une Section de la gouvernance politique, une Section des droits de l'homme et de la justice, une Section de la sécurité et de la sûreté ainsi que par l'appui à la mission.

257. Dans le cadre de l'examen de la dotation en effectifs de la mission et du transfert de fonctions administratives du BNUB au Centre de services régional à Entebbe, la mission propose de supprimer cinq postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et quatre postes d'agent recruté sur le plan national. L'effectif total de 125 postes proposé correspondra aux besoins opérationnels et d'appui pour 2013.

258. Pour 2013, il est proposé de supprimer les neuf postes suivants :

a) Un poste d'agent chargé de la coordination de l'aide et de la mobilisation des ressources (recruté sur le plan national) et un poste d'agent chargé de la consolidation de la paix et du relèvement (recruté sur le plan national) au sein du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, à la suite de la révision des effectifs nécessaires de la mission;

b) Un poste d'agent des services de sécurité (agent du Service mobile) au sein de la Section de la sûreté et de la sécurité, à la suite de la révision des effectifs nécessaires de la mission;

c) Deux postes d'assistant (finances) (1 agent du Service mobile et 1 agent local) recrutés sur le plan international et sur le plan national au sein de la Section du budget et des finances, en raison du transfert de fonctions administratives au Centre de services régional à Entebbe;

d) Deux postes d'assistant chargé des ressources humaines (1 agent du Service mobile et 1 agent local) recrutés sur le plan international et sur le plan national au sein de la Section du personnel, en raison du transfert de fonctions administratives au Centre de services régional à Entebbe;

e) Un poste d'assistant aux achats (agent du Service mobile) au sein de la Section des achats, à la suite de la révision des effectifs nécessaires de la mission; et

f) Un poste de technicien (agent du Service mobile) au sein de la Section des communications et de l'informatique, à la suite de la révision des effectifs nécessaires de la mission.

I. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban

(9 073 700 dollars)

Historique, mandat et objectif

259. La situation régnant dans le sud du Liban après le retrait des Forces de défense israéliennes en mai 2000 se caractérisait par une très forte instabilité politique et un risque de poursuite du conflit entre Israël et le Liban. Le Secrétaire général a établi le Bureau du Représentant personnel du Secrétaire général pour le sud du Liban en août 2000 afin d'appuyer les efforts déployés au niveau international en vue de maintenir la paix et la sécurité dans cette région du pays. En octobre 2005, il a élargi le mandat du Bureau à la coordination de toutes les activités politiques des Nations Unies au Liban, tout en maintenant son mandat relatif à la paix et à la sécurité dans le sud du Liban.

260. Le conflit de juillet 2006 entre le Liban et Israël a plongé le Liban dans des difficultés politiques, financières, socioéconomiques et de développement encore plus grandes. Durant le conflit, le Bureau du Représentant personnel a travaillé en étroite coopération avec le Gouvernement libanais, les partis politiques concernés et la communauté internationale pour élaborer un cadre politique visant à mettre fin aux hostilités, à promouvoir un climat propice au maintien de la cessation des hostilités et, à terme, à instaurer un cessez-le-feu permanent. Étant donné que l'intensification des activités de l'ONU au Liban depuis 2006 nécessitait une meilleure coordination interne et afin que l'Organisation soit mieux à même de fournir un appui coordonné et efficace dans tous ses domaines de compétence, le Secrétaire général a nommé en 2007 un coordonnateur spécial pour le Liban.

261. Le Coordonnateur spécial pour le Liban est le plus haut responsable de l'ONU en ce qui concerne l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Il coordonne les activités que l'équipe de pays des Nations Unies mène avec le Gouvernement libanais, la communauté internationale des donateurs et les institutions financières internationales, conformément aux objectifs généraux de l'ONU concernant le Liban. Le Bureau du Coordonnateur spécial fournit des orientations politiques à l'équipe de pays et à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), entretient des relations de travail étroites et met en place des mécanismes propres à favoriser des consultations régulières et des échanges d'informations et à améliorer la coordination et la complémentarité des activités de l'Organisation. Le Coordonnateur spécial est par ailleurs le représentant du Secrétaire général auprès du Gouvernement libanais, de tous les partis politiques et des diplomates en poste au Liban.

262. En sa qualité de plus haut responsable de l'Organisation chargé de dialoguer avec les représentants diplomatiques des pays qui appuient le développement financier et socioéconomique du Liban, le Coordonnateur spécial, épaulé par son

adjoint, contribue largement à plaider en faveur de la poursuite de l'aide internationale au Liban. Le Coordonnateur spécial adjoint, qui est également le Coordonnateur résident des Nations Unies, est chargé de la planification et de la coordination des activités de développement des Nations Unies au Liban. À l'origine, le mandat du Coordonnateur spécial adjoint pour le Liban, mis au point par le Département des affaires politiques, le Bureau de la coordination des activités de développement et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, et le PNUD, ne prévoyait pas que celui-ci fasse office de coordonnateur de l'action humanitaire. Toutefois, au vu de la situation d'urgence survenue en République arabe syrienne et de l'incidence qu'elle a eue sur le Liban en 2012, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le PNUD ont créé cette fonction et nommé le Coordonnateur spécial adjoint Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Liban.

263. L'instabilité de la situation politique au Liban continue de justifier la mission de bons offices et l'appui du Bureau du Coordonnateur spécial et de l'ONU en général. Il est indispensable que l'ONU y maintienne une présence politique afin d'appuyer le Liban et la communauté internationale dans les efforts qu'ils déploient pour régler pacifiquement les différends politiques. L'appui politique et diplomatique de l'Organisation devra de même être maintenu pour permettre au Liban, à Israël et aux autres principaux États de la région de passer de l'arrêt des hostilités dans le sud du Liban à un cessez-le-feu permanent et à un règlement à long terme du conflit, qui contribuera à l'instauration d'une stabilité et d'une sécurité durables dans cette région du pays.

264. La fin des survols israéliens, le règlement de la question des fermes de Chebaa, le rétablissement du plein contrôle par le Liban de ses frontières et le règlement intégral de la question des groupes armés au Liban créeront une situation politique permettant de réduire la présence politique de l'Organisation. On pourra envisager le retrait progressif de la mission politique lorsque les acteurs nationaux seront capables de régler les différends en recourant exclusivement au dialogue et au compromis politiques au sein des institutions de l'État et pourront se passer de l'appui de l'Organisation.

265. Le Coordonnateur spécial continuera de s'employer à assurer l'application intégrale de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, qui demandait la cessation des hostilités entre le Hezbollah et Israël, afin de créer les conditions qui permettront au Liban et à Israël de s'acheminer vers un cessez-le-feu permanent et une solution à long terme. Il continuera également d'offrir ses bons offices pour favoriser le dialogue entre les parties libanaises de façon à garantir la stabilité dans le pays, où l'année 2013 sera fortement marquée par les élections parlementaires et une situation régionale incertaine.

266. Le Liban fait partie d'une région qui restera en proie à un certain nombre de problèmes non résolus sur les plans de la paix et de la sécurité. Il continuera tout particulièrement de subir l'impact direct de la crise syrienne. Le Coordonnateur spécial poursuivra ses efforts visant à limiter les répercussions des événements régionaux sur le Liban et à faire en sorte que le système des Nations Unies réponde efficacement aux besoins créés par ces événements.

Coopération avec d'autres entités

267. L'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité incombant à la fois au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et à la FINUL, ces deux entités doivent agir en étroite coopération. Elles se renforcent mutuellement au travers de démarches diplomatiques régulières. Conformément aux recommandations formulées à l'issue de l'évaluation stratégique réalisée en décembre 2011 pour faire en sorte que la FINUL soit configurée pour pouvoir s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées, le Bureau du Coordonnateur spécial et la Force travaillent en étroite coopération en vue de régler certaines questions transversales visées dans la résolution 1701 (2006), telles que la gestion des frontières, l'appui aux forces armées libanaises, l'extension du contrôle de l'État libanais à tout le territoire du pays, le respect de la souveraineté territoriale du Liban, la prévention des hostilités entre le Liban et Israël, ainsi que l'instauration d'une solution à long terme entre les deux pays.

268. Le Bureau du Coordonnateur spécial s'occupe également d'autres questions transversales telles que la réforme de la gestion des ressources humaines et la stratégie globale d'appui aux missions. Il aligne actuellement l'organisation des tâches liées aux ressources humaines sur la stratégie globale de l'Organisation et les réformes de la gestion des ressources humaines. Le Bureau du Coordonnateur spécial s'est également vu déléguer le pouvoir d'effectuer les démarches touchant aux ressources humaines et des responsabilités qui ont permis d'améliorer l'efficacité de la gestion du personnel. Il a en outre harmonisé sa stratégie avec la stratégie globale d'appui aux missions en transférant du personnel et déléguant certaines tâches administratives telles que le traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études au Centre de service mondial, à Valence (Espagne). Le Bureau du Coordonnateur spécial organise également une formation aux Normes comptables internationales du secteur public en vue d'en préparer l'application.

269. Le Bureau du Coordonnateur spécial a multiplié les contacts et renforcé ses relations avec les autres organismes des Nations Unies présents dans le pays afin d'assurer au Liban un appui coordonné et efficace. Ces contacts ont permis d'accroître les échanges d'informations et d'améliorer la coordination des politiques. Ils ont eu lieu principalement (mais pas exclusivement) dans le cadre des réunions de l'équipe de pays des Nations Unies, auxquelles participait la FINUL. Le Coordonnateur spécial s'efforce également de renforcer l'échange d'informations entre les représentants de la communauté internationale au Liban.

270. Le Bureau du Coordonnateur spécial s'emploie à travailler de manière intégrée avec l'équipe de pays des Nations Unies et la FINUL, en mettant au point : a) une vision commune des objectifs stratégiques; b) une planification étroitement alignée ou intégrée; c) un ensemble d'objectifs définis d'un commun accord; et d) des mécanismes de suivi et d'évaluation. Outre qu'il coordonne les activités menées par l'ONU pour atteindre les objectifs du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le Bureau a créé en 2009 quatre groupes de travail spécialisés chargés d'établir un plan directeur et un plan d'action concernant les droits de l'homme, les élections et la gouvernance, la situation des Palestiniens au Liban et la gestion des frontières. Ces groupes de travail ont continué à se réunir tout au long de 2012.

271. Le Bureau a également entretenu d'étroites relations de travail avec le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies et le PNUD afin d'appuyer leurs

efforts en faveur de nouveaux progrès socioéconomiques au Liban. La cohérence générale de ces activités est garantie par la « double casquette » du Coordonnateur spécial adjoint, qui est aussi le Coordonnateur résident.

272. En étroite coordination avec le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix, le Coordonnateur spécial participe à l'établissement des rapports du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006). En étroite collaboration avec le Département des affaires politiques, il établit des documents analytiques, des notes d'information et des aide-mémoire pour les réunions que le Secrétaire général tient avec divers interlocuteurs sur la situation au Liban et sur certaines questions concernant spécifiquement le mandat du Bureau. Il s'entretient régulièrement avec le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de toutes les grandes questions politiques et d'organisation touchant le Liban.

273. L'Équipe spéciale intégrée pour le Liban établie au Siège a continué de tenir régulièrement des réunions auxquelles participaient le Bureau et des membres de l'équipe de pays, pour échanger des informations, planifier des activités conjointes et élaborer des stratégies communes. Dans ce cadre, l'équipe de pays et l'Équipe spéciale ont continué de s'inspirer du Cadre stratégique intégré pour le Liban, qui a été approuvé en 2011.

274. Le Bureau du Coordonnateur spécial profite de la présence d'autres missions et organismes des Nations Unies. En vertu d'un mémorandum d'accord conclu avec la FINUL, celle-ci lui fournit un appui dans les domaines des finances, des achats, du génie, des communications, des services médicaux, des transports et de la logistique. Il reçoit également l'appui d'autres organismes des Nations Unies, à savoir le PNUD pour les services de sécurité de l'information, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) pour les services médicaux et l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour les petits travaux d'entretien de ses véhicules officiels.

275. Le Bureau du Coordonnateur spécial prête son concours à d'autres missions des Nations Unies présentes dans la région, en leur fournissant des véhicules et d'autres articles et détachant du personnel auprès d'elles. Le Département de l'appui aux missions lui fournit une assistance sur les plans administratif et logistique.

Résultats obtenus en 2012

276. Dans l'ensemble, la cessation des hostilités entre le Liban et Israël s'est maintenue tout au long de 2012. La situation dans le sud du Liban est restée stable pendant la majeure partie de l'année. En application de la recommandation formulée à l'issue de l'évaluation stratégique de la FINUL, le Bureau du Coordonnateur spécial et la FINUL ont approfondi leurs relations de travail. Le Bureau a eu de nombreux contacts avec l'ensemble des parties en vue de renforcer les efforts de maintien de la paix sur la Ligne bleue. De plus, la coordination et les initiatives communes du Bureau et de l'équipe de pays des Nations Unies ont été largement renforcées par la tenue régulière de groupes de travail thématiques.

277. En outre, le Bureau du Coordonnateur spécial s'est employé très activement à engager des échanges avec l'ensemble des parties libanaises et la communauté internationale afin de préserver le calme et la stabilité au Liban tandis que les

tensions s'intensifiaient en République arabe syrienne voisine. En particulier, après les violences politiques et communautaristes qui ont éclaté à Tripoli et à Beyrouth en mai, le Coordonnateur spécial a pris contact avec l'ensemble des parties en vue de favoriser le dialogue. Il a activement appuyé toutes les mesures prises par les dirigeants politiques pour préserver la stabilité et la sécurité au Liban. Il a aussi appuyé les efforts déployés par le Président pour ranimer le dialogue national par-delà les clivages politiques, le dialogue et la communication étant indispensables au maintien de la stabilité du pays.

278. En 2012, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne les trois réalisations escomptées. Le Coordonnateur spécial a continué de souligner combien il importe que les deux parties s'attachent fermement à appliquer la résolution 1701 (2006), qui est bien respectée depuis son adoption en 2006. En octobre 2012, 10 rencontres tripartites avaient eu lieu entre le Liban et Israël pour faciliter l'application de cette résolution, et il est prévu de continuer à tenir régulièrement ces réunions jusqu'à la fin de l'année. Le Coordonnateur spécial a continué de plaider résolument en faveur du financement des besoins humanitaires et de développement, notamment la remise en état des camps palestiniens et la satisfaction des nouveaux besoins humanitaires causés par l'arrivée de réfugiés syriens. À cet égard, le Coordonnateur spécial adjoint, en sa qualité de Coordonnateur humanitaire, a accru sa coordination avec le Gouvernement libanais et le coordonnateur régional des secours humanitaires pour la République arabe syrienne afin de répondre aux besoins croissants.

279. Le Coordonnateur spécial a également continué d'appuyer le programme de réforme mis en place par la conférence sur la reconstruction au Liban (Paris III). Le Bureau du Coordonnateur spécial, qui renforce déjà sa coordination avec les donateurs depuis 2009, est intervenu encore davantage auprès de la communauté internationale au sujet de diverses questions en 2012. Le Coordonnateur spécial adjoint a notamment présidé trois réunions de coordination des donateurs, dont une réunion avec le Premier Ministre, et le Coordonnateur spécial a organisé et présidé deux autres réunions. Ces efforts devraient se poursuivre jusqu'à la fin de l'année. Il est prévu que, d'ici à la fin de l'année, le Coordonnateur spécial et son adjoint président chacun au moins sept réunions organisées sur divers thèmes avec les donateurs et des États Membres clefs.

280. Outre les deux tentatives d'assassinat à l'encontre de responsables politiques, on a constaté en 2012 une augmentation du nombre de manifestations politiques et d'incidents violents portant atteinte à l'ordre public liés à la crise syrienne. Le nombre de recommandations de l'Équipe indépendante d'évaluation de la frontière libanaise qui ont été appliquées a été plus faible que prévu, le Gouvernement ayant tardé à définir une stratégie frontalière pour le Liban et la crise en République arabe syrienne ayant créé une situation incertaine à la frontière. Bien que le Coordonnateur spécial n'ait cessé d'appeler au plein respect de la résolution 1701 (2006), des violations de la Ligne bleue et des cas de présence manifeste d'armes non autorisées dans la région située au sud du Litani ont continué d'être signalés. En octobre, on estimait à plus de 1 800 le nombre de violations aériennes et de violations terrestres mineures de la Ligne bleue qui seraient commises en 2012. Aucun progrès n'a été enregistré non plus en ce qui concerne la mise en place, avec les différentes parties, d'un mécanisme ayant pour objet de négocier et de déterminer le statut des fermes de Chebaa et le désarmement de tous les groupes armés non étatiques au sud du Litani. Le Gouvernement a continué de veiller au plein respect de l'embargo sur les armes, en saisissant deux navires transportant des

armes en avril et mai. Ces questions relèvent du comportement des parties, que le Bureau cherche à influencer mais qu'il ne peut contrôler.

281. Si le Bureau du Coordonnateur spécial continue de s'attacher à obtenir un règlement pacifique et négocié des questions internes libanaises et l'application de la résolution 1701 (2006), il reste qu'un grand nombre de facteurs importants échappent à son contrôle, comme les événements qui surviennent dans la région et ont une incidence sur la situation interne du Liban, en particulier la situation en République arabe syrienne, ainsi que les positions des parties et la situation socioéconomique du pays.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2013

282. En 2013, le Bureau du Coordonnateur spécial continuera de lancer des initiatives visant à appuyer l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Il aidera le Gouvernement libanais à maintenir la stabilité et la sécurité dans le pays et à y réduire au minimum l'effet déstabilisateur de la crise syrienne. Le Bureau continuera de promouvoir la reprise du dialogue, notamment du dialogue national, afin de renforcer la stabilité dans le pays et les progrès sur la voie de l'élaboration d'une stratégie nationale de défense. À cette fin, le Coordonnateur spécial et son Bureau offriront un ensemble de services combinant médiation, appui consultatif et sensibilisation. En outre, le Coordonnateur spécial se rendra régulièrement dans diverses régions du Liban marquées par l'instabilité. Son adjoint apportera aussi une assistance technique, selon que de besoin. Un appui à la tenue des élections sera tout spécialement fourni avant les élections parlementaires prévues pour juin 2013, conformément aux recommandations formulées à l'issue de la mission d'évaluation des besoins envoyée par le Département des affaires politiques et le PNUD au Liban du 19 au 23 mars 2012.

283. Le Bureau du Coordonnateur spécial s'emploiera, en étroite collaboration avec la FINUL et les autres bureaux politiques et opérations de maintien de la paix des Nations Unies présents dans la région, à promouvoir l'objectif à long terme consistant à faire en sorte que le Liban et Israël passent du stade de la cessation des hostilités à celui d'un cessez-le-feu permanent, comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution 1701 (2006). Le Bureau du Coordonnateur spécial continuera à promouvoir les initiatives destinées à faire progresser l'application de la résolution, et développera pour ce faire ses contacts avec l'ensemble des parties prenantes concernées, notamment en se rendant régulièrement dans les capitales des pays qui ont un rôle central à jouer dans le règlement du conflit entre le Liban et Israël.

284. En sa qualité de Coordonnateur des activités des Nations Unies au Liban, le Coordonnateur spécial s'attachera à compléter les efforts déployés par la FINUL pour renforcer et soutenir l'armée libanaise, conformément aux recommandations formulées à l'issue du dialogue stratégique mené par ces deux entités. Il encouragera également les efforts de l'équipe de pays des Nations Unies visant à étendre l'autorité civile du Gouvernement au sud du Litani, où l'armée exerce déjà son influence.

285. Le Coordonnateur spécial et son adjoint, en tant que Coordonnateur de l'action humanitaire, collaborera avec l'équipe de pays des Nations Unies pour faire en sorte que les autorités libanaises trouvent des solutions efficaces aux problèmes causés par la crise syrienne, tout particulièrement en ce qui concerne les réfugiés.

286. Les conditions de sécurité permettront au Bureau du Coordonnateur spécial de poursuivre ses activités. Sur le front régional, bien que certains points de la résolution 1701 (2006) aient été appliqués, il y a encore du travail à faire avant qu'elle ne le soit intégralement et que le Liban et Israël puissent dépasser le stade de la fin des hostilités, instaurer un cessez-le-feu permanent et rechercher une solution à long terme. Le Liban fait partie d'une région qui continuera de faire face à un certain nombre de problèmes non résolus sur les plans de la paix et de la sécurité qui influenceront directement sur sa situation. Au plan interne, un appui à la poursuite du dialogue entre les partis politiques reste nécessaire.

287. Les élections parlementaires de 2013 nécessiteront la contribution active de l'ONU et du Coordonnateur spécial sur les plans tant technique que politique. Les activités d'appui aux élections seront exécutées principalement par le PNUD, qui coordonnera étroitement son action avec d'autres organismes des Nations Unies. Le Coordonnateur spécial continuera de donner des conseils à la communauté internationale dans le cadre de forums électoraux réguliers, auxquels participeront des représentants de pays qui s'intéressent au processus électoral.

288. Les objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès du Bureau du Coordonnateur spécial pour 2013 sont présentés ci-après.

Objectif : Assurer la stabilité politique et améliorer le développement au Liban, et maintenir la paix et la sécurité internationales dans le sud du pays

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Concertation suivie entre les parties libanaises sur les questions essentielles

a) i) Le Cabinet a continué de se réunir régulièrement avec la participation des principaux groupes confessionnels

Mesure des résultats

2011 : 34 réunions

2012 (estimation) : 60 réunions

2013 (objectif) : 45 réunions

ii) Absence d'assassinats ciblés à motivation politique et de tentatives d'assassinat

Mesure des résultats

2011 : 3

2012 (estimation) : zéro

2013 (objectif) : zéro

iii) Absence de manifestations politiques et d'incidents violents portant atteinte à l'ordre public

Mesure des résultats

2011 : 6

2012 (estimation) : zéro

2013 (objectif) : zéro

Produits

- Rédaction de rapports de situation quotidiens sur les réunions tenues avec les principaux chefs des partis politiques et les dignitaires religieux libanais sur des questions ayant trait aux bons offices du Secrétaire général
- 50 déclarations publiques soulignant l'importance de la concertation et la nécessité d'appliquer la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité
- Exposés hebdomadaires aux membres du corps diplomatique et à d'autres envoyés sur la situation politique et de sécurité dans le pays et le programme de développement pour le Liban
- Contributions aux exposés mensuels au Conseil de sécurité
- Réunions de coordination mensuelles avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et l'Envoyé spécial pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Respect de la cessation des hostilités dans le sud du Liban et mesures concrètes en vue d'un cessez-le-feu durable dans le cadre de l'application intégrale de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité

b) i) Cessation des violations de la Ligne bleue par voies aérienne, maritime et terrestre

Mesure des résultats

2011 : 2 555 violations
2012 (estimation) : zéro
2013 (objectif) : zéro

ii) Création avec les parties d'un mécanisme destiné à négocier et déterminer le statut des fermes de Chebaa

Mesure des résultats

2011 : zéro
2012 (estimation) : 1
2013 (objectif) : 1

iii) Amélioration du taux de mise en œuvre des recommandations de l'Équipe indépendante d'évaluation de la frontière libanaise visant à consolider le régime frontalier

Mesure des résultats

2011 : 40 %
2012 (estimation) : 70 %
2013 (objectif) : 70 %

Produits

- Suivi mensuel des actions diplomatiques engagées par le Liban et Israël pour faciliter l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité
- Déclarations publiques bimensuelles appelant au respect intégral de la Ligne bleue et à l'application de la résolution 1701 (2006) et condamnant les violations de la Ligne bleue
- Réunions hebdomadaires de coordination des politiques et d'échange d'informations avec la FINUL
- Initiatives diplomatiques préventives mensuelles menées conjointement avec la FINUL et les parties

- Réunions mensuelles avec toutes les parties pour débattre de l'application de la résolution 1701 (2006) et de la question des fermes de Chebaa
- Réunions multilatérales mensuelles sur les questions frontalières et tenue de discussions avec les principaux interlocuteurs libanais concernant les problèmes liés à la gestion des frontières
- Présentation de 3 rapports au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 1701 (2006)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Action coordonnée face aux besoins humanitaires, de reconstruction et de développement, et application progressive du programme de réformes (Paris III)

c) i) Augmentation du nombre de lois et de règlements adoptés pour mettre en œuvre le programme de réformes de Paris III

Mesure des résultats

2011 : 2
2012 (estimation) : 3
2013 (objectif) : 3

ii) Nombre de réunions de coordination des donateurs

Mesure des résultats

2011 : 18
2012 (estimation) : 24
2013 (objectif) : 24

iii) Pourcentage de réfugiés du camp de Nahr al-Bared qui ont réintégré leurs logements une fois qu'ils ont été reconstruits

Mesure des résultats

2011 : 7 %
2012 (estimation) : 23 %
2013 (objectif) : 10 %

iv) Nombre de réunions de coordination des organismes du système des Nations Unies

Mesure des résultats

2011 : 86
2012 (estimation) : 86
2013 (objectif) : 86

Produits

- Réunions de coordination bihebdomadaires au niveau de l'équipe de pays des Nations Unies, du Groupe des politiques ou à l'échelon opérationnel, concernant l'application du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
- Réunions hebdomadaires au niveau ministériel entre le Coordonnateur spécial pour le Liban, le Coordonnateur spécial adjoint et les principaux interlocuteurs du Gouvernement pour faciliter l'application du programme de réformes du Gouvernement et coordonner les activités humanitaires, de reconstruction et de développement
- Réunions mensuelles avec la communauté des donateurs sur les activités humanitaires, de reconstruction et de développement menées par les Nations Unies, en vue d'encourager les donateurs à maintenir leur participation et de coordonner les programmes et activités

- Réunions semestrielles sur la planification des interventions d'urgence, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge, la FINUL et le Gouvernement libanais
- Réunions de coordination semestrielles avec l'UNRWA et la communauté des donateurs en vue de reconstruire le camp de réfugiés de Nahr al-Bared

Facteurs externes

289. L'objectif sera atteint si la situation politique interne, les conditions générales de sécurité et l'évolution de la situation régionale, tout particulièrement la situation en République arabe syrienne, ne compromettent pas la stabilité au Liban et le long de la Ligne bleue. L'insuffisance des ressources disponibles et les doutes quant au maintien de l'aide des donateurs pèseront également sur la capacité du Bureau du Coordonnateur spécial d'atteindre l'objectif proposé.

Tableau 18

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2012			Montants nécessaires pour 2013			
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart : solde inutilisé (dépassement) (3) = (1) – (2)	Total (4)	Total net ^a (5) = (4) – (3)	Dépenses non renouvelables (6)	Variation 2012-2013 (7) = (4) – (1)
Personnel civil	6 959,2	7 046,6	(87,4)	7 131,7	7 219,1	–	172,5
Dépenses opérationnelles	2 247,3	2 222,1	25,2	1 942,0	1 916,8	97,2	(305,3)
Total	9 206,5	9 268,7	(62,2)	9 073,7	9 135,9	97,2	(132,8)

^a Compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2012.

290. Le montant des dépenses prévues en 2013 au titre du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, qui s'établit à 9 073 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel), doit permettre le maintien de 83 postes, notamment celui de coordonnateur spécial au rang de secrétaire général adjoint et celui de coordonnateur spécial adjoint au rang de sous-secrétaire général (7 131 700 dollars). Il permettrait en outre de couvrir les dépenses au titre des consultants (49 200 dollars), des voyages (223 300 dollars), des installations et infrastructures (885 500 dollars), des transports terrestres (149 000 dollars), des communications (344 500 dollars), de l'informatique (111 000 dollars), des services médicaux (10 400 dollars), et des fournitures, services et matériels divers (169 100 dollars).

291. Le dépassement de crédits de 62 200 dollars prévu s'explique par des dépenses supérieures (de 87 400 dollars) aux prévisions au titre du personnel civil, qui reflètent l'évolution des dépenses communes de personnel, des primes de réinstallation et d'affectation ayant été versées aux fonctionnaires nouvellement arrivés à la mission. Il est partiellement compensé par la sous-utilisation prévue des crédits ouverts au titre des traitements du personnel recruté sur le plan national.

292. Les dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel civil sont compensées par des économies réalisées au titre des dépenses opérationnelles

(25 200 dollars), essentiellement en raison de la baisse de la consommation de carburant pour les transports terrestres. Les agents de sécurité et d'appui à la mission se déplacent moins fréquemment et la mission met en œuvre des mesures d'efficacité pour réduire la consommation de carburant, comme le recours au système de suivi des véhicules (système CarLog).

293. La baisse des crédits demandés en 2013 est principalement imputable aux dépenses opérationnelles, à savoir : a) une diminution des ressources nécessaires au titre des consultants; b) une diminution des ressources nécessaires au titre de l'achat de matériel de sûreté et de sécurité et des rénovations; et c) le fait qu'aucun achat de véhicule ne soit prévu en 2013 (alors qu'un véhicule blindé a été remplacé en 2012). Elle est en partie annulée par l'augmentation des ressources nécessaires au titre des services d'appui aux communications.

Ressources extrabudgétaires

294. Le Bureau du Coordonnateur spécial ne recevra pas de ressources extrabudgétaires en 2013.

Tableau 19
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé pour 2012	1	1	–	1	3	4	2	1	13	7		22	3	58	–	83
Effectif proposé pour 2013	1	1	–	1	3	4	2	1	13	9		22	3	58	–	83
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	(2)	–	–	–	–	–

295. Il est proposé de transformer deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) en postes d'agent du Service mobile, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi.

296. Ces deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) sont : un poste d'assistant spécial au Bureau du Coordonnateur spécial et un poste d'assistant spécial à la Section des affaires politiques.

J. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

(6 235 400 dollars)

Historique, mandat et objectif

297. Dans sa lettre datée du 11 décembre 2009 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2009/697), le Secrétaire général a informé les membres du Conseil de

son intention d'établir un Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale à Libreville. Par la suite, en février 2010, à l'invitation des autorités gabonaises, une équipe des Nations Unies s'est rendue à Libreville afin d'entamer des discussions portant sur les besoins en matière d'administration et de logistique relatifs à l'établissement de ce bureau. Ultérieurement, par une lettre datée du 30 août 2010 (S/2010/457) que le Président du Conseil a adressée au Secrétaire général, les membres du Conseil ont approuvé la proposition du Secrétaire général d'établir ce bureau pour une période initiale de deux ans et sont convenus de réexaminer son mandat au bout de 18 mois. En octobre 2010, le Département des affaires politiques a conduit une mission de planification interdépartementale à Libreville en vue d'évaluer et de prévoir les besoins généraux et techniques du Bureau dans sa phase de mise en place. Le 2 mars 2011, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a été officiellement inauguré par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau est officiellement entré en fonctions le 24 mai 2011.

298. En mai 2011, le Secrétaire général a cédé au Département des affaires politiques les fonctions de secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale confiées au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, lui-même une unité du Bureau des affaires de désarmement, afin qu'elles soient prises en charge par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale.

299. Le 21 juillet 2011, dans une déclaration à la presse, le Président du Conseil de sécurité a demandé au Bureau de se rapprocher de l'Union africaine, en coordination avec le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, afin de faciliter la coopération entre cette organisation et les Nations Unies dans la lutte contre la menace que représente la LRA. Dans sa déclaration du 14 novembre 2011 (S/PRST/2011/21), le Président du Conseil de sécurité a déclaré que le Conseil engageait le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale à mettre au point, en collaboration avec les missions des Nations Unies présentes dans la région et l'Union africaine, une stratégie régionale pour une assistance humanitaire internationale et une aide au développement et à la consolidation de la paix dans la région où sévit la LRA. Dans sa déclaration du 29 juin 2012 (S/PRST/2012/18), le Président a déclaré que le Conseil demandait au Bureau d'aider à appliquer la stratégie.

300. En outre, en février 2012, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2039 (2012), a prié le Secrétaire général, par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, d'aider les États et les organisations sous-régionales à organiser une réunion au sommet pour élaborer une stratégie régionale de lutte contre la piraterie, en coopération avec l'Union africaine.

301. Le 21 août 2012, le mandat du Bureau a été reconduit jusqu'au 28 février 2014, après un échange de lettres entre le Secrétaire général (S/2012/656) et le Président du Conseil de sécurité (S/2012/657).

Coopération avec d'autres entités

302. Depuis sa nomination, le Représentant spécial du Secrétaire général travaille en concertation et en collaboration étroites avec les autorités nationales des États Membres d'Afrique centrale et avec des organisations régionales, notamment la

CEEAC, la CEMAC, l'Union africaine, la Commission du golfe de Guinée et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Ces consultations avec les autorités des différents pays, les membres du corps diplomatique et les représentants des organismes des Nations Unies présents en Afrique centrale ont été l'occasion de réfléchir à quelques-uns des grands défis que la sous-région doit relever dans le domaine de la paix et de la sécurité, tels que les problèmes de gouvernance, la piraterie dans le golfe de Guinée, la criminalité transfrontière, la circulation d'armes légères et de petit calibre, l'emploi des jeunes, les droits de l'homme et les problèmes humanitaires, ainsi que la présence de groupes armés comme la LRA.

303. Le Bureau travaille aussi en étroite collaboration avec d'autres missions politiques et de maintien de la paix des Nations Unies ainsi qu'avec les équipes de pays, assurant la coordination du travail qu'effectue l'ONU pour venir à bout de certains des principaux phénomènes d'ordre régional ou transnational qui menacent la paix et la sécurité dans la sous-région, notamment les problèmes que rencontrent les pays où sévit la LRA et la piraterie dans le golfe de Guinée.

Résultats obtenus en 2012

304. Du 3 au 7 janvier 2012, le Représentant spécial du Secrétaire général et l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la LRA ont effectué une visite conjointe dans les quatre pays où sévit la LRA pour s'y entretenir avec des représentants gouvernementaux et d'autres parties prenantes sur les moyens d'assurer une coordination politique et stratégique d'ensemble dans la lutte contre la menace que représente la LRA. Ils ont demandé et obtenu que les gouvernements des quatre pays concernés s'engagent de nouveau à mettre en œuvre l'Initiative régionale de coopération contre la LRA conduite par l'Union africaine. Ils ont également demandé et obtenu que les représentants des organismes des Nations Unies et de l'Union africaine les aident à mettre au point une stratégie régionale de lutte contre la menace que représente la LRA, comme indiqué dans la déclaration susmentionnée du Président du Conseil de sécurité, en date du 14 novembre 2011 (S/PRST/2011/21). Il s'agissait de la première visite qu'effectuaient l'Envoyé spécial et le Représentant spécial, en leur nouvelle qualité, dans les pays où sévit la LRA.

305. En collaboration avec le Bureau de l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la LRA, le Bureau régional a convoqué, le 29 février 2012 à Addis-Abeba, une réunion des parties prenantes luttant contre la menace que représente la LRA dans le cadre des efforts déployés pour améliorer leur coordination. La réunion a également été l'occasion d'échanger des informations et d'arrêter un cadre pour l'élaboration de la stratégie régionale de lutte contre la LRA. Elle a réuni des représentants de certains des États où sévit la LRA, des membres du Conseil de sécurité, des représentants d'autres États concernés, des partenaires multilatéraux et bilatéraux, et des responsables de l'Union africaine et de l'ONU. Pour donner suite à la réunion, le Bureau régional a organisé, les 22 et 23 mars 2012 à Entebbe, une réunion d'experts afin de mettre au point la stratégie régionale. Celle-ci a été présentée au Conseil en juin 2012 (S/2012/481, annexe).

306. Le Bureau s'est aussi activement engagé dans des activités d'appui à la CEEAC, afin de renforcer les capacités de l'organisation sous-régionale dans les domaines de la prévention des conflits, de la médiation et de la consolidation de la paix. Les deux entités ont reconnu la nécessité d'élaborer et d'exécuter un

programme de travail conjoint portant, notamment, sur des questions telles que la gouvernance, la médiation, la piraterie et la sécurité maritime. À cet égard, un accord-cadre de coopération a été signé le 3 mai 2012.

307. En outre, le Bureau et la CEEAC ont entamé, en partenariat avec d'autres organisations régionales et sous-régionales, notamment la Commission du golfe de Guinée et l'Union africaine, des préparatifs en vue de la tenue d'un sommet de chefs d'État sur la sécurité maritime et la piraterie dans le golfe de Guinée. Organisé en application d'une des recommandations formulées dans le cadre d'une mission interinstitutions déployée par le Secrétaire général dans le golfe de Guinée du 7 au 24 novembre 2011, le sommet devrait permettre d'élaborer une stratégie régionale de lutte contre la piraterie.

308. Faisant office de secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, le Bureau a facilité, au cours de la période considérée, la tenue de deux réunions ministérielles du Comité consultatif. La trente-troisième réunion ministérielle a eu lieu à Bangui du 5 au 9 décembre 2011, tandis que la trente-quatrième édition s'est tenue à Bujumbura du 14 au 18 mai 2012. Le Bureau aide également les États membres du Comité consultatif à assurer les préparatifs des activités qui seront organisées à l'occasion du vingtième anniversaire du Comité, en décembre 2012.

309. Le Représentant spécial a également accepté d'approfondir la coopération avec les bureaux régionaux des Nations Unies basés à Dakar, en charge de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale. En accord avec les représentants du PNUD, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et de l'UNICEF qu'il a rencontrés, le Représentant spécial a décidé de renforcer la collaboration et la coopération avec les partenaires des Nations Unies dans l'exécution du mandat du Bureau, notamment sur des questions d'intérêt commun, tels que le chômage des jeunes, le trafic de drogues et la criminalité transnationale et l'amélioration de la gouvernance et de la planification régionale de la préparation aux situations d'urgence humanitaire. Le Représentant spécial continue d'organiser des activités de sensibilisation dans la sous-région, mettant en lumière les problèmes auxquels font face les États membres de la CEEAC, préconisant des partenariats et sollicitant des ressources pour y remédier.

310. Dans son deuxième rapport présenté au Conseil de sécurité sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et les zones où sévit la LRA (S/2012/421), le Secrétaire général a fait le bilan des activités menées par le Bureau régional dans l'exécution de son mandat et des activités menées face à la menace que représente la LRA.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2013

311. En 2013, le Bureau continuera de s'atteler aux priorités suivantes :

a) Renforcer les capacités d'alerte rapide, de prévention des conflits et de médiation à l'échelon sous-régional par des activités de médiation et des missions de bons offices destinées à appuyer l'action menée dans ces domaines par la CEEAC et d'autres parties prenantes sous-régionales; organiser des réunions périodiques avec les parties prenantes sous-régionales en vue de renforcer la coopération et de mettre en place des synergies; mettre en œuvre des initiatives conjointes du Bureau et des organisations sous-régionales; aider le Comité

consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale dans ses travaux tout en facilitant la réactivation de ses principaux domaines d'action; et coopérer avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs;

b) Renforcer la sensibilisation aux questions de l'insécurité des frontières dans la sous-région;

c) Renforcer la coopération entre le Bureau et les organisations régionales, notamment la CEEAC et l'Union africaine, ainsi qu'avec les missions des Nations Unies, les bureaux et les équipes de pays de la sous-région, dans les domaines de la sécurité régionale, des élections et de l'aide humanitaire.

312. Afin d'appuyer ces activités prioritaires, le Bureau prévoit de :

a) Continuer à contribuer au renforcement des capacités des organisations sous-régionales, en particulier la CEEAC et les autres organisations sous-régionales concernées, dans les domaines de l'alerte rapide, de la prévention des conflits, de la médiation et de la consolidation de la paix;

b) Contribuer à l'action menée à l'échelon régional et sous-régional pour traiter les problèmes de l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée et sensibiliser aux difficultés et menaces qu'ils engendrent dans la sous-région, en vue d'élaborer des stratégies intégrées pour les résoudre, en tirant parti des progrès accomplis en 2012;

c) Organiser régulièrement des réunions et des ateliers entre missions afin de favoriser la cohésion et les synergies et établir de manière conjointe des documents d'analyse des tendances et des nouveaux phénomènes qui menacent la paix et la sécurité. Ce travail se fera notamment dans le cadre d'activités liées à la mise en œuvre de la stratégie régionale de lutte contre la LRA.

313. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès de l'action du Bureau sont présentés ci-après.

Objectif : Promouvoir la paix et la sécurité dans la sous-région de l'Afrique centrale

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Renforcement des capacités de la CEEAC et des autres parties prenantes de la région en matière d'alerte rapide, de prévention des conflits et de médiation dans la sous-région

a) Nombre d'actions de médiation et d'initiatives préventives prises par les acteurs sous-régionaux

Mesure des résultats

2011 : 2

2012 (estimation) : 3

2013 (objectif) : 4

Produits

- Organisation de missions de bons offices, de médiation et de facilitation au nom du Secrétaire général pour faire face aux situations de crise et aux menaces transfrontières et autres nouvelles menaces, en particulier celles que représentent la LRA, les actes de piraterie dans le golfe de Guinée et les mouvements activistes du Sahel

- Tenue de 1 réunion avec des représentants de la CEEAC, de la CEMAC, de l'Union africaine et d'autres parties prenantes pour discuter de leurs priorités et de leurs activités en matière de promotion de la paix et de la stabilité et renforcer la coopération entre le Bureau et ces mécanismes en vue de consolider les synergies
- Tenue de 1 séminaire à l'intention des représentants de la CEEAC et de la CEMAC pour déterminer les lacunes dans les mécanismes sous-régionaux de paix et de sécurité et élaborer un plan d'action visant à combler ces lacunes
- Mise en œuvre de l'accord-cadre de coopération signé avec la CEEAC dans les domaines prioritaires de la gouvernance politique, de l'appui à la médiation, de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites et du renforcement des capacités institutionnelles
- Organisation de 1 atelier sous-régional sur les résolutions du Conseil de sécurité concernant les femmes et la paix et la sécurité, pour sensibiliser l'opinion à cette question
- Envoi, dans chacun des États membres de la CEEAC, de 1 mission consultative politique sur les problèmes de paix et de sécurité de la sous-région
- Organisation de 3 conférences sur la paix et la sécurité en Afrique centrale destinées à un public national, régional, sous-régional et international
- Organisation de 1 atelier régional pour renforcer les capacités des journalistes dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix en Afrique centrale
- Mise au point de 1 stratégie de communication et d'information destinée à appuyer le mandat du Bureau

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Sensibilisation accrue de la CEEAC et des autres parties prenantes de la région aux problèmes d'insécurité des frontières

b) Nombre d'initiatives sous-régionales visant à régler le problème de l'insécurité des frontières en Afrique centrale

Mesure des résultats

2011 : 1

2012 (estimation) : 2

2013 (objectif) : 4

Produits

- Établissement de 1 étude ou de 1 rapport sur l'insécurité des frontières dans la sous-région de l'Afrique centrale en vue de permettre aux parties prenantes de la région de sensibiliser l'opinion aux menaces et problèmes sous-régionaux
- Organisation de 1 sommet sous-régional de chefs d'État sur la piraterie dans le golfe de Guinée destiné à aider la CEEAC, la CEDEAO, la Commission du golfe de Guinée et l'Union africaine à mettre au point une stratégie régionale de lutte contre la piraterie
- Organisation de 2 réunions avec des missions de maintien de la paix d'Afrique centrale pour renforcer la coordination entre représentants des Nations Unies présents en Afrique centrale
- Facilitation de 2 réunions des chefs d'état-major des armées de la CEEAC sur des questions de paix et de sécurité aux frontières dans la région de l'Afrique centrale
- Organisation de 2 réunions avec la Force multinationale d'Afrique centrale sur des questions de paix et de sécurité dans la région de l'Afrique centrale
- Envoi à Dangu (République démocratique du Congo), à Nzara et Yambio (Soudan du Sud) et à Obo (République centrafricaine) de 2 missions consacrées à des questions concernant la LRA

- Organisation de 2 réunions d'experts du Mécanisme de coordination conjoint pour l'élimination de la LRA afin de mettre en œuvre la stratégie régionale de lutte contre la LRA
- Envoi de 1 mission au Centre régional pour la sécurité maritime de l'Afrique centrale, à Pointe-Noire (Congo), dans le cadre de la résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité sur les actes de piraterie et les vols à main armée commis dans le golfe de Guinée
- Organisation de 1 atelier avec les États membres de la CEEAC destiné à mettre au point une définition commune des questions de sécurité transnationales et une stratégie commune dans ce domaine
- Organisation de 2 réunions d'experts avec l'Union africaine sur le suivi de la stratégie régionale de lutte contre la LRA
- Instauration, dans les États côtiers de la CEEAC, de 7 pôles de lutte contre la piraterie destinés à contribuer à la mise en œuvre de la résolution 2039 (2012)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Renforcement de la coopération entre le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et les organisations régionales, y compris la CEEAC et l'Union africaine, et avec les missions, les bureaux et les équipes de pays des Nations Unies de la sous-région, dans les domaines de la sécurité régionale, des élections et de l'aide humanitaire

c) Nombre d'initiatives menées conjointement avec les partenaires des Nations Unies dans les domaines de la sécurité régionale, des élections et de l'aide humanitaire

Mesure des résultats

2011 : 1
2012 (estimation) : 3
2013 (objectif) : 6

Produits

- Organisation de 2 réunions de coordination avec l'Union africaine sur les mesures prises pour parer à la menace que représente la LRA
- Organisation de 2 réunions de coordination avec les missions des Nations Unies sur les mesures prises pour parer à la menace que représente la LRA
- Organisation de 2 réunions de coordination avec la CEEAC sur les mesures prises pour résoudre les problèmes qui menacent la paix et la sécurité en Afrique centrale

Facteurs externes

314. L'objectif devrait être atteint à condition : a) qu'il ne se produise pas de nouveau conflit ni de nouvelle crise susceptibles de bouleverser la situation économique, politique et sociale des différents pays ou de la sous-région et de modifier les priorités; et b) que les chefs d'État et de gouvernement des pays d'Afrique centrale fassent preuve de la volonté politique voulue afin de donner les orientations et de mobiliser les moyens nécessaires pour rendre opérationnels les mécanismes de paix et de sécurité de la CEEAC, notamment le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale et le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale.

Tableau 20
Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2012			Montants nécessaires pour 2013			Variation 2012-2013 (7) = (4) - (1)
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart : solde inutilisé (dépassement) (3) = (1) - (2)	Total (4)	Total net ^a (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	
Personnel civil	2 893,0	4 538,0	(1 645,0)	4 317,3	5 962,3	–	1 424,3
Dépenses opérationnelles	1 508,0	1 461,2	46,8	1 918,1	1 871,3	392,8	410,1
Total	4 401,0	5 999,2	(1 598,2)	6 235,4	7 833,6	392,8	1 834,4

^a Compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2012.

315. Comme l'indique le tableau ci-dessus, le montant net des prévisions de dépenses du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 s'élève à 6 235 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel), soit une augmentation nette de 1 834 400 dollars. Ce montant permettra de financer 19 postes d'agent recruté sur le plan international (4 065 900 dollars) et 8 postes d'agent recruté sur le plan national (251 400 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles, notamment les voyages (467 000 dollars), les installations et infrastructures (603 800 dollars), les transports terrestres (85 400 dollars), les transports aériens (177 500 dollars), le réseau de communication du Bureau (436 700 dollars), l'informatique (75 000 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (72 700 dollars).

316. L'augmentation des crédits demandés pour 2013 de 1 834 400 dollars tient principalement à la hausse des dépenses au titre : a) du personnel recruté sur le plan international, compte tenu de la structure des dépenses communes de personnel effectivement engagées et de l'application d'un taux de vacance de postes moins élevé pour 2013 (5 % contre 15 % en 2012); et b) des installations et infrastructures requises pour la prestation de services de renforcement de la sécurité et de la sûreté des locaux de la mission, conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle.

317. Le dépassement des dépenses prévu pour 2012 s'explique principalement par une augmentation au titre des émoluments due au fait que le taux effectif de vacance de postes s'est élevé à 5 % alors qu'un taux de 15 % avait été retenu pour établir le budget.

Ressources extrabudgétaires

318. À la suite de la décision prise par le Secrétaire général de céder au Département des affaires politiques les fonctions de secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, le Bureau régional a assumé ces fonctions en mai 2011, dans le cadre des ressources existantes. En 2013, il sollicitera des fonds extrabudgétaires pour les activités suivantes :

a) À la trente-troisième réunion du Comité consultatif, qui s'est tenue à Bangui du 5 au 9 décembre 2011, les États membres du Comité ont établi et adopté la Déclaration sur une feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes en Afrique centrale (voir A/67/72, annexe). En collaboration avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, le Bureau aide les États membres du Comité à faire de la feuille de route une stratégie intégrée et globale de lutte contre le terrorisme pour l'Afrique centrale;

b) Pour contribuer à l'exécution de la stratégie régionale de lutte contre la LRA, le Bureau coordonne la mise au point d'un document programmatique à l'échelle du système qui servira à solliciter des ressources extrabudgétaires à affecter aux activités de lutte contre la LRA menées par l'ONU;

c) En 2013 et 2014, des élections doivent avoir lieu dans plusieurs pays de la sous-région de l'Afrique centrale. Les périodes électorales présentant souvent de grands risques d'instabilité politique et sociale, le Bureau régional sera amené à participer aux efforts menés au niveau régional pour empêcher que les éventuelles contestations électorales ne créent un climat général d'instabilité et de violence;

d) En application de la résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité, un Comité directeur a été créé, le 31 mai 2012, pour diriger les préparatifs du Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États du golfe de Guinée sur les actes de piraterie et les vols à main armée commis dans le golfe de Guinée. Les préparatifs, le Sommet proprement dit, les activités organisées en marge et le suivi nécessiteront l'appui du Bureau.

Tableau 21
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Services généraux</i>		Total (personnel international)	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
										<i>Service de sécurité</i>						
Effectif approuvé pour 2012	1	–	–	1	3	3	4	–	12	7	–	19	2	6	–	27
Effectif proposé pour 2013	1	–	–	1	3	3	4	–	12	7	–	19	2	6	–	27
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

319. L'effectif total proposé pour 2013 pour le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale demeurera inchangé – il se composera de 27 postes (19 agents recrutés sur le plan international et 8 agents recrutés sur le plan national). Le Bureau sera dirigé par un Représentant spécial du Secrétaire général ayant rang de secrétaire général adjoint.

K. Mission d'appui des Nations Unies en Libye

(46 673 400 dollars)

Historique, mandat et objectif

320. Dans une lettre datée du 7 septembre 2011 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2011/542), le Secrétaire général a proposé de déployer progressivement une mission d'appui intégré des Nations Unies en Libye. Cette recommandation a été suivie par le Conseil dans sa résolution 2009 (2011), par laquelle il a doté cette mission d'un mandat initial de trois mois, traduisant ainsi la volonté de l'Organisation d'adapter son appui au rythme et aux capacités d'absorption de ses homologues libyens et de permettre au système des Nations Unies de mieux comprendre la situation et de proposer une mission à plus long terme fondée sur des études de terrain et des échanges avec les dirigeants libyens et la société civile. Étant donné le retard pris dans la formation du nouveau Gouvernement, qui est intervenue le 22 novembre 2011, la planification n'a pu être effectuée dans les trois premiers mois du mandat de la Mission. En conséquence, le Conseil a prolongé ce mandat de trois mois dans sa résolution 2022 (2011), par laquelle il l'a aussi élargi afin qu'il comprenne un appui aux initiatives libyennes visant à remédier à la prolifération des armes.

321. Une fois le Gouvernement provisoire formé, le système des Nations Unies a entrepris de préparer la mission intégrée sous la houlette du Représentant spécial du Secrétaire général. Le fruit de ce travail a été approuvé par le Secrétaire général au cours d'une réunion du Comité des politiques, le 14 février 2012, et figure dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité (S/2012/129). Le 12 mars 2012, dans sa résolution 2040 (2012), le Conseil a accepté les propositions du Secrétaire général et prolongé de 12 mois le mandat de la MANUL, axé sur : a) la transition démocratique, notamment les processus électoral et constitutionnel, l'aide au développement des capacités, de la transparence et de la responsabilité des institutions, sans oublier l'autonomisation des femmes et des minorités et leur participation à la vie politique, et la contribution à l'essor de la société civile libyenne; b) les droits de l'homme, la justice transitionnelle et l'état de droit; c) la sécurité publique, notamment par l'aide au renforcement des moyens des institutions et à la démobilisation, à l'intégration ou à la réintégration des ex-combattants; d) la lutte contre la prolifération des armes et la sécurité aux frontières; e) la coordination de l'aide internationale .

322. En 2013, la Mission continuera d'exécuter les tâches décrites dans la résolution 2040 (2012), en mettant particulièrement l'accent sur l'appui à la transition démocratique, notamment par sa contribution aux processus électoraux et au référendum sur la constitution. Elle s'attachera à assister le Congrès national dans ses entreprises, notamment la rédaction de la constitution, et à coopérer avec les partis politiques et la société civile. Elle s'attachera également à faciliter le dialogue sur la réconciliation nationale et la participation des groupes marginalisés, y compris les femmes, à la vie politique.

323. La Mission continuera également de fournir assistance et conseils dans le cadre de la réforme et de la restructuration du secteur de la sécurité (y compris le renforcement des capacités de la police), de la démobilisation, de l'intégration ou de la réintégration des ex-combattants, de la lutte contre la prolifération des armes et de

la sécurité aux frontières. Elle offrira également des conseils sur les moyens de créer des conditions de sécurité favorables au bon déroulement des élections.

324. Sur le plan des droits de l'homme, il s'agira en priorité d'aider la société civile à renforcer ses capacités et les autorités compétentes à examiner le cadre légal, le système juridique et les services pénitentiaires, à mener à bien le processus de justice transitionnelle, notamment à s'occuper des personnes disparues, à surveiller si les droits fondamentaux des détenus et d'autres groupes vulnérables, la liberté d'expression et d'association sont respectés et à mener des activités de lutte contre la discrimination. Comme prévu dans son concept des opérations, l'appui de la MANUL dans des domaines comme l'état de droit et les droits de l'homme portera surtout sur les besoins de la période de transition et viendra ainsi compléter les activités ordinaires de renforcement des capacités menées par les organismes des Nations Unies pour créer, avec les institutions libyennes, des structures et des systèmes durables.

325. La Mission continuera à aider les autorités libyennes à coordonner l'aide internationale et à travailler avec l'équipe de pays des Nations Unies afin de faire en sorte que l'aide des Nations Unies dans les domaines relatifs à l'exécution du mandat de la MANUL soit pleinement intégrée.

Coopération avec d'autres entités

326. La Mission continuera de travailler de façon pleinement intégrée avec l'équipe de pays des Nations Unies. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire constitue le maillon entre la Mission et l'équipe de pays. La stratégie intégrée, notamment les structures et systèmes mis en place pour assurer une réponse de l'ensemble du système des Nations Unies aux demandes libyennes, est destinée à favoriser la cohérence des initiatives en cours et la continuité de l'action à venir, puisque ce sont les organismes des Nations Unies qui prendront en charge l'appui à plus long terme à l'expiration du mandat de la Mission et après son retrait.

327. L'Équipe des Nations Unies pour l'appui électoral est une équipe intégrée dirigée par le Directeur des affaires électorales de la Mission. La Division de la coordination et de l'appui consultatif pour le secteur de la sécurité comprend également des fonctionnaires du PNUD, de l'UNICEF et du Service de la lutte antimines, ce qui permet de rationaliser l'aide de l'ensemble des organismes dans ce domaine. L'action de DDR fait notamment intervenir plusieurs sections de la Mission, le PNUD, l'UNICEF, le Service de la lutte antimines, ONU-Femmes, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et la Banque mondiale, chacun ayant un homologue libyen. Des mécanismes ont également été établis afin de fournir une aide coordonnée aux autorités libyennes dans les domaines de la sécurité, des droits de l'homme, de la justice transitionnelle, de l'état de droit, de la rédaction de la constitution et du soutien parlementaire et de l'information.

328. À l'issue de consultations qu'elle a tenues au premier semestre de 2012 avec ses partenaires au sein du Gouvernement libyen, tant au niveau politique que technique, l'équipe de pays des Nations Unies a décidé d'appuyer les stratégies et objectifs nationaux en harmonisant les programmes des Nations Unies avec les stratégies sectorielles et les priorités transitionnelles de la Libye, le but étant de maximiser l'efficacité du système des Nations Unies dans ce pays. Elle parachève actuellement le cadre stratégique 2012-2013, qui est axé sur les priorités

déterminées par le Ministère libyen du plan. Il s'articule autour de plusieurs domaines stratégiques de coopération interdépendants et utilise les structures de coordination existantes : les services sociaux, le redressement économique, l'administration publique et la gouvernance, la justice et les droits de l'homme, la culture et le tourisme, l'égalité des sexes, la jeunesse et la durabilité du point de vue de l'environnement.

329. Une structure de coordination à deux niveaux (politique au bureau du Premier Ministre adjoint et technique au Ministère du plan) a été créée pour harmoniser l'action du Gouvernement libyen et celle de la communauté internationale. Six groupes de travail sectoriels travaillant avec la communauté internationale, notamment l'équipe de pays des Nations Unies, sont mis en place dans les domaines du redressement économique, du renforcement des capacités, de la santé et de l'environnement, de l'éducation et de la recherche scientifique, de la justice et des droits de l'homme, et des infrastructures et du logement. Ils devraient permettre au système des Nations Unies et à tous ses partenaires d'assurer, avec le Gouvernement libyen, une planification et une programmation plus cohérentes.

Résultats obtenus en 2012

330. En 2012, les premières élections libres du pays depuis 47 ans ont été préparées dans les temps, avec un appui politique, technique et logistique important de la Mission. Plusieurs objectifs ont été atteints dans la période précédant les élections, notamment l'élaboration d'un cadre juridique électoral à partir de consultations publiques importantes, l'entrée en fonction de la commission électorale, l'inscription des électeurs à grande échelle et l'ouverture de bureaux électoraux centraux et régionaux. Comme prévu, un code de conduite a été conçu avec l'appui consultatif de la Mission et signé par la majorité des coalitions et entités politiques naissantes. Par l'appui qu'elle a apporté à la préparation du Règlement intérieur, de l'entrée en fonction des nouveaux députés et d'autres opérations nécessaires au passage de relais du Gouvernement provisoire, la Mission a préparé le terrain à la création du Congrès national.

331. Pour ce qui est de la réforme du secteur de la sécurité, des initiatives importantes ont été prises pour créer un Groupe de travail sur la réforme du secteur de la sécurité réunissant la Mission et l'équipe de pays et renforcer la coordination interministérielle afin de poser les bases d'une structure nationale chargée de la sécurité et d'améliorer la sécurité publique. En partenariat avec le Gouvernement provisoire libyen, la Mission a organisé, en février, mai et juillet 2012, des ateliers internationaux aux niveaux politique et stratégique portant sur le contrôle civil et démocratique des forces de sécurité libyennes et jetant les bases du premier livre blanc de la Libye sur la défense. La formation des fonctionnaires de police a commencé dans le pays et à l'extérieur. Son programme, conçu avec l'aide de la Mission, met particulièrement l'accent sur la sécurité entourant les élections.

332. Parallèlement, dans un contexte très instable, plusieurs acteurs nationaux et locaux ont affiché à plusieurs reprises leur volonté de s'interposer entre factions et communautés rivales afin de dénouer les tensions et d'enrayer l'engrenage de la violence armée, à Bani Walid, Sabha et Koufra notamment. La Mission a appuyé activement ces efforts de réconciliation. À l'issue des élections, qui se sont bien passées, elle a commencé à travailler avec le Ministère de l'intérieur à l'élaboration d'un plan stratégique pour la force de police libyenne en suivant une démarche

similaire à celle adoptée pour accompagner la rédaction du livre blanc sur la défense. Elle a obtenu moins de succès dans ses initiatives visant à professionnaliser les mécanismes de sécurité à la frontière et à promouvoir le désarmement, la démobilisation et la réintégration des brigades et milices révolutionnaires (les *thumar*), puisque les deux initiatives dépendent de l'efficacité du nouveau Gouvernement, qui doit déterminer les responsabilités dans le secteur de la sécurité, ainsi que de la confiance que les *thumar* et la population ont dans l'intégrité des nouveaux dispositifs de sécurité. La prolifération des armes demeure une menace majeure pour la population libyenne, et la sécurité régionale risque d'en pâtir également. Avec le Service de la lutte antimines et l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission a contribué au déminage et à la destruction de restes explosifs de guerre, à l'éducation aux risques que constituent les mines et à l'amélioration relative de la sécurité de l'entreposage et de la surveillance des armes légères et des explosifs. Des solutions politiques sont nécessaires pour mieux lutter contre la prolifération des armes et prévenir l'utilisation des armes les plus dangereuses, comme les Systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS) et les agents chimiques et biologiques. À cette fin, la Mission s'est mise en relation avec les agences internationales concernées, notamment l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

333. Les autorités libyennes ont adopté plusieurs lois visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme et l'état de droit en Libye, y compris dans le domaine de l'indépendance du pouvoir judiciaire, ainsi qu'à établir le Conseil national des libertés publiques et des droits de l'homme, et plusieurs activités de renforcement des capacités ont permis à la société civile de disposer de moyens accrus pour suivre l'évolution de la situation et en rendre compte. Le transfert des détenus des brigades aux autorités libyennes a été en partie effectué, bien qu'une certaine incertitude subsiste quant au nombre et à l'emplacement des lieux de détention gérés par les brigades. En ce qui concerne la coordination de l'action de la communauté internationale, six groupes de travail sectoriels dirigés par le Gouvernement ont été créés qui réunissent les partenaires internationaux et des Nations Unies les plus concernés, ce qui a permis de mettre en fonction le Fonds d'affectation spéciale pour le relèvement de la Libye, supervisé conjointement par le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies, grâce auquel a notamment été financée la préparation des élections.

334. La principale réalisation escomptée non accomplie est le lancement d'un processus de réconciliation nationale. Bien que plusieurs ateliers et conférences aient été organisés et plusieurs lois adoptées à cette fin (dont la loi d'amnistie), des retards dans la mise en place de la Commission d'établissement des faits et de réconciliation (y compris dans la désignation de ses membres) ont jusqu'ici empêché l'organisation d'un processus de réconciliation et de justice transitionnelle de grande envergure ouvert à tous. Faute de coordination entre les différents ministères, aucun plan intégré de sécurité aux frontières n'a été élaboré.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2013

335. L'avenir de la Mission dépend de divers facteurs, notamment le nombre de demandes faites par les autorités libyennes, les changements susceptibles d'être apportés au calendrier de la transition politique, le maintien de l'ordre public par l'intégration de combattants révolutionnaires, le renforcement des institutions et

l'évolution de la situation sur le plan des droits de l'homme, ainsi que de la prolongation du mandat de la Mission par le Conseil de sécurité.

336. L'important retard qu'a pris la transition politique est le facteur le plus susceptible d'affecter l'exécution de son mandat par la Mission en 2013, puisqu'il pourrait notamment entraver le processus de DDR. L'élection du Congrès national a eu lieu le 7 juillet 2012 et le référendum sur la constitution, initialement prévu en 2012, devrait avoir lieu début 2013.

337. Une fois la constitution adoptée, la Libye organisera des élections à l'Assemblée nationale et, peut-être, des élections présidentielles, conformément à la Déclaration constitutionnelle. Ces élections seront capitales pour l'avenir de la Libye et de la démocratie naissante.

338. Les nouvelles structures pourraient ne pas fonctionner pleinement pendant un certain temps. Les structures de coordination interinstitutions, que ce soit aux niveaux stratégique et politique ou aux niveaux tactique et opérationnel, nécessiteront des prises de décisions de la part des autorités provisoires, dont le fonctionnement et la rapidité d'action pourraient être entravés par la fragilité et le caractère imprévisible de l'ensemble des processus politiques et transitionnels, puisque deux élections doivent se tenir entre mi-2012 et fin 2013 et déboucher sur deux nouvelles formations gouvernementales. Les autorités et le Gouvernement nouvellement élus pourront nommer de nouveaux fonctionnaires expérimentés dans les ministères, y compris en bas de la hiérarchie, qui pourraient avoir des priorités ou des ambitions différentes concernant la mise en place des institutions et des structures et processus institutionnels, notamment au sujet de la proximité et de la collaboration avec les partenaires internationaux et des Nations Unies.

339. La Mission continuera d'opérer à partir de ses bureaux actuels de Tripoli (où la majorité des fonctionnaires sont postés), Benghazi, Sabha et Brindisi (Italie), sous l'autorité d'un représentant spécial du Secrétaire général. Elle a l'intention de renforcer sa présence à Sabha et de déployer des fonctionnaires en permanence dans cette région. En outre, le Gouvernement hôte devrait mettre à sa disposition les locaux dont elle a besoin en 2013. La Mission continuera à entretenir ses bâtiments et infrastructures de Tripoli, Benghazi et Sabha et en terminera la rénovation afin de les mettre en conformité avec les normes minimales de sécurité.

340. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès de la Mission sont présentés ci-dessous.

Objectif : Processus de transition qui se déroule de manière pacifique, ordonnée et démocratique afin de répondre aux aspirations du peuple libyen

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Les processus électoraux prévus par la Déclaration constitutionnelle pour la période de transition sont menés à bien comme prévu, avec une participation active de tous les pans de la population.

a) i) Le cadre juridique et réglementaire nécessaire au déroulement des élections est en place.

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : une loi électorale pour les élections du Congrès national est adoptée et publiée.

2013 (objectif) : une nouvelle loi portant création d'une commission électorale et une loi électorale en vue des élections de l'Assemblée nationale sont adoptées et publiées.

ii) Un organe d'administration des élections est opérationnel dans tout le pays et en mesure d'organiser des élections.

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : 1 organe central d'administration des élections et 10 bureaux satellite sur le terrain sont opérationnels et en mesure d'appuyer l'organisation des élections du Congrès national et un référendum sur la Constitution.

2013 (objectif) : l'organe central d'administration des élections et les 10 bureaux satellite sur le terrain sont dotés du personnel voulu et en mesure d'appuyer l'organisation des élections de l'Assemblée nationale.

iii) Les personnes en droit de voter sont recensées et inscrites.

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : 80 % des personnes en droit de voter sont inscrites sur les listes pour les élections du Congrès national.

2013 (objectif) : les listes électorales actuelles sont numérisées et un registre électoral mis à jour est établi pour les élections de l'Assemblée nationale.

iv) Les élections prévues par la Déclaration constitutionnelle et ses amendements sont organisées.

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : le Congrès national est élu.

2013 (objectif) : l'Assemblée nationale est élue.

Produits

- Dans le cadre de réunions quotidiennes, et par écrit, conseils et assistance technique fournis à l'organe d'administration des élections sur tous les aspects du référendum et des élections de l'Assemblée nationale, notamment l'élaboration de lois, de règlements et de procédures pour l'organisation d'élections
- Dans le cadre de 12 réunions annuelles, coordination des prestataires internationaux de l'assistance électorale
- Dans le cadre de 6 réunions annuelles avec les partenaires internationaux axées sur la participation des femmes aux processus électoraux, coordination des mesures prises à cette fin par la communauté internationale

- Dans le cadre de réunions tenues tous les 15 jours, conseils et assistance technique fournis à la police libyenne sur la planification et l'exécution du plan de sécurité en vue des élections
- Dans le cadre de réunions de coordination internationale tenues toutes les deux semaines, conseils fournis à l'organe d'administration des élections et à des organisations de la société civile et campagne de sensibilisation menée avec eux en faveur d'une participation active et éclairée du peuple libyen au processus électoral, notamment auprès des jeunes, des femmes et des minorités
- Conseils fournis à des organisations de la société civile et action de sensibilisation menée avec elles afin de favoriser la participation accrue des femmes au processus électoral par un appui à la création de groupes de travail de femmes dont le rôle sera de coordonner les activités de communication et de sensibilisation, et dans le cadre de réunions bimensuelles avec les groupes de femmes, de 10 forums et de 5 ateliers pour les groupes de femmes tenus dans toute la Libye et visant à renforcer leurs capacités à contribuer à la participation des femmes au processus électoral en tant qu'électrices et candidates
- Dans le cadre de réunions mensuelles, conseils techniques fournis au Congrès national sur l'élaboration, dans le cadre d'un processus ouvert à tous, d'une législation régissant les partis politiques
- Réunions mensuelles tenues avec les partis politiques pour donner des informations sur les systèmes électoraux et les processus démocratiques, ainsi que des conseils en vue de l'élaboration d'un programme cohérent et unifié en faveur de la participation à la vie politique
- Bons offices exercés pour régler les différends électoraux et donner suite aux plaintes déposées à l'issue des élections, le cas échéant

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Progrès vers l'adoption d'une constitution et mise en place des structures législatives nécessaires

b) i) Un processus constitutionnel ouvert à tous est mis en place.

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : un comité de rédaction de la constitution est formé.

2013 (objectif) : un comité constitutionnel organise des consultations auprès du public, notamment six audiences publiques dans trois lieux différents.

ii) La constitution est adoptée lors d'un référendum qui se déroule sans heurts.

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : un projet de constitution est rédigé et rendu public.

2013 (objectif) : le référendum a lieu.

Produits

- Dans le cadre de réunions tenues tous les 15 jours, conseils et aide fournis au Congrès national et à d'autres instances nationales sur la création d'un comité de rédaction de la constitution et sur la rédaction de la constitution
- Conseils quotidiens fournis aux autorités libyennes au sujet de l'organisation du référendum

- Dans le cadre de réunions tenues tous les 15 jours, conseils fournis à des organisations de la société civile et action de sensibilisation menée avec elles afin de faire contribuer davantage les femmes, les jeunes et les minorités à l'élaboration de la constitution
- Dans le cadre de réunions tenues tous les 15 jours pendant quatre mois, aide à la conception et à l'exécution du processus constitutionnel et conseils d'expert fournis sur des questions de fond relatives à l'élaboration de la constitution, notamment celles qui ont trait aux femmes, pour donner suite aux demandes formulées par les interlocuteurs libyens
- Dans le cadre de séances de formation et d'ateliers mensuels et de dispositifs de mentorat et d'accompagnement dirigés par des experts civils régionaux, appui et conseils fournis au Congrès national sur le fonctionnement des systèmes parlementaires et l'établissement des structures administratives et des procédures nécessaires au bon fonctionnement du pouvoir législatif
- Bons offices exercés à la demande pour régler les différends portant sur la rédaction de la constitution, notamment par des consultations hebdomadaires
- Dans le cadre d'échanges hebdomadaires avec le Congrès national et la société civile consacrés à la comparaison des expériences, communication de pratiques exemplaires inspirées d'autres processus constitutionnels observés dans la région et ailleurs en vue de la création d'un système politique ouvert à tous
- Appui en matière de coordination et assistance technique apportées aux organisations de femmes afin de favoriser leur participation à la rédaction de la constitution par une aide à la création de groupes de travail de femmes chargés de coordonner les activités de sensibilisation, par des réunions tenues tous les 15 jours avec les groupes de femmes, par l'organisation de 4 ateliers, de 6 forums régionaux et d'une conférence nationale des femmes, ainsi que par la rédaction de 2 mémoires exposant la position des femmes sur des questions constitutionnelles de fond
- 3 réunions tenues avec les membres du comité de rédaction de la constitution en vue de l'insertion dans la constitution de dispositions relatives aux droits de l'homme, notamment d'une clause prévoyant la création d'une institution nationale chargée des droits de l'homme
- 5 réunions tenues avec des groupes de la société civile afin de faire connaître le processus constitutionnel et le projet de constitution, notamment ses dispositions relatives aux droits de l'homme, et de faire en sorte que leur voix soit entendue par le comité de rédaction de la constitution
- 3 réunions tenues avec des avocats, y compris commis d'office, concernant le processus constitutionnel afin de faire en sorte que leur voix soit entendue par le comité de rédaction de la constitution
- 5 réunions tenues avec des avocats sur le projet de constitution et son application dans la pratique juridique
- 6 réunions tenues avec les ministères concernés ou avec les membres de l'organe créé en vertu de la constitution pour aider, par un appui technique, la future institution nationale chargée des droits de l'homme à exécuter son mandat
- Documents de référence rédigés en vue de l'intégration des questions relatives aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes dans les composantes de la Mission travaillant dans le domaine des élections, du secteur de la sécurité et de la rédaction de la nouvelle constitution

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

c) Dialogue politique ouvert à tous et réconciliation nationale en Libye

c) i) De grandes conférences régionales ou nationales ouvertes à tous sont organisées pour favoriser le dialogue politique et la réconciliation nationale

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : 3 conférences dont au moins
25 % des participants sont des femmes

2013 (objectif) : 5 conférences dont au moins
35 % des participants sont des femmes

ii) Les personnalités influentes sur le plan national et local participent de façon accrue aux interventions et aux activités de médiation organisées pour régler les conflits

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : 8 interventions

2013 (objectif) : dans 75 % des cas de violence armée ayant fait des victimes, des médiateurs locaux ou nationaux sont nommés et travaillent à résoudre le conflit dans la semaine qui suit

iii) Des partis politiques locaux et nationaux favorables à la réconciliation nationale et au dialogue voient le jour

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : 70 % des nouveaux partis, entités et coalitions politiques signent le code de conduite adopté pour les élections au Congrès national

2013 (objectif) : 80 % des nouveaux partis, entités et coalitions politiques signent le code de conduite adopté pour les élections à l'Assemblée nationale

Produits

- Dans le cadre de réunions mensuelles, et au jour le jour, conseils pratiques et appui technique fournis au Bureau de la réconciliation nationale au sein du Cabinet du Premier Ministre en faveur de la réconciliation nationale et du dialogue politique
- Dans le cadre de réunions tenues tous les 15 jours, conseils pour l'élaboration de stratégies de sensibilisation et la création de réseaux d'organisations de la société civile, y compris celles qui défendent l'ouverture à toutes les communautés, notamment par le recensement et le déploiement d'experts chargés d'aider la société civile à mieux s'y prendre pour encourager le dialogue et la réconciliation nationale et assurer la médiation de différends au niveau local
- Bons offices exercés et assistance technique apportée, notamment dans le cadre de visites mensuelles dans les régions non centrales, afin de renforcer la participation des groupes minoritaires à la vie politique
- Dans le cadre de réunions mensuelles, conseils formulés sur les initiatives régionales et sous-régionales menées pour faire tomber les obstacles à la réconciliation nationale, et coordination de ces initiatives
- Dans le cadre de 4 ateliers et par des conseils d'experts, aide au renforcement des moyens d'information des autorités libyennes et des organisations de la société civile

- Appui technique (partage d'informations, références, conseils) apporté à des organisations de femmes pour leur permettre de préparer le dialogue national et d'y participer, notamment pour qu'elles puissent élaborer des programmes communs et avoir accès aux plans d'action et programmes de travail en vue du dialogue national, et pour qu'une place soit réservée aux femmes dans les instances de dialogue, en particulier qu'elles puissent y prendre la parole, par la création de groupes de travail de femmes chargés de coordonner les activités de sensibilisation et par l'organisation de 4 ateliers de renforcement des capacités, de 6 forums régionaux destinés aux femmes et d'une conférence nationale

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

d) Renforcement de la sécurité publique

d) i) La coordination interministérielle pour la sécurité nationale est renforcée

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : un Comité national de coordination pour la sécurité est créé et ses membres sont nommés

2013 (objectif) : le Comité national de coordination pour la sécurité se réunit 12 fois

ii) Les capacités et moyens de la police au sein du Ministère de l'intérieur sont renforcés

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : le projet de note libre sur la police, qui recense les responsabilités, la structure et les rapports hiérarchiques au sein du Ministère de l'intérieur et des services de police, est rédigé

2013 (objectif) : l'exécution du plan de restructuration du Ministère de l'intérieur présenté dans la note libre est amorcée

iii) Les moyens du Ministère de la défense et des Forces de défense libyennes sont renforcés

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : un premier projet de livre blanc sur la défense est rédigé

2013 (estimation) : le livre blanc sur la défense est adopté par le Gouvernement libyen

iv) Les combattants révolutionnaires sont intégrés aux institutions de sécurité

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : 15 000 combattants sont intégrés au Ministère de l'intérieur ou à d'autres institutions de sécurité

2013 (objectif) : 40 000 combattants sont intégrés

au Ministère de l'intérieur ou à d'autres institutions de sécurité

v) Un système de gestion des armes et des munitions est mis en place et les munitions sont comptabilisées et entreposées en lieu sûr

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : une autorité nationale chargée de la lutte antimines est créée

2013 (objectif) : un plan de gestion des armes et des munitions portant notamment sur les restes explosifs de guerre, les stocks et les sites d'entreposage est élaboré et exécuté

Produits

- Un séminaire du Conseil des ministres organisé sur la question de la coordination et de la coopération interinstitutions, y compris le renforcement de la cohérence et de la communication au sein du Gouvernement; une consultation avec les experts et partenaires internationaux organisée sur les pratiques exemplaires et les expériences dans ce domaine
- Huit réunions de coordination avec le Ministère de l'intérieur et les partenaires internationaux organisées pour coordonner l'appui multilatéral au renforcement des capacités de la police
- Huit réunions de coordination avec le Ministère de la défense, la Force de défense libyenne et les partenaires internationaux organisées pour coordonner les mesures de restructuration et de développement de la défense libyenne
- Conseils et orientations stratégiques fournis pour renforcer les capacités et les moyens de la police au sein du Ministère de l'intérieur
- Dans le cadre de réunions de coordination mensuelles avec les services de police concernés, aide à l'élaboration d'un plan d'intégration des révolutionnaires au Ministère de l'intérieur
- Quatre ateliers sur la gestion et les domaines spécialisés de la police organisés pour au moins 200 agents de police libyens
- Six réunions du groupe de partage de l'information sur l'aide aux forces de défense, composé d'institutions bilatérales et multilatérales choisies par les autorités libyennes et souhaitant appuyer l'armée
- Conseils hebdomadaires fournis aux autorités libyennes sur l'amélioration de la sécurité, y compris dans le secteur de la défense, l'intégration des combattants, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, et déploiement de la Police des Nations Unies afin qu'elle contribue à créer et à gérer les groupes de travail du Ministère de l'intérieur
- Huit réunions de coordination organisées avec les autorités libyennes et les partenaires internationaux concernés sur la lutte contre la prolifération des armes, des armes de petit calibre et des restes explosifs de guerre

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

e) Renforcement de la sécurité aux frontières et du contrôle des frontières par l'État, dans le respect des normes et principes relatifs aux droits de l'homme

e) i) Un plan intégré de gestion et de sécurité des frontières terrestres et maritimes est adopté

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : un plan d'action prioritaire pour la sécurité et la gestion des frontières libyennes est adopté par le Conseil des ministres

2013 (objectif) : un plan intégré stratégique de gestion et de sécurité des frontières terrestres, aériennes et maritimes de la Libye, assorti d'un budget et d'un plan d'action, est adopté par le Gouvernement

- ii) La coopération bilatérale et régionale avec les voisins immédiats de la Libye et le Mali, le Maroc et la Mauritanie est renforcée

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : un secrétariat et un mécanisme d'exécution du Plan d'action de Tripoli (conclu en mars 2012) sont créés

2013 (objectif) : un plan d'action visant à renforcer la coopération régionale et sous-régionale en matière de contrôle des armes et de migrations irrégulières, de douanes et de maintien de l'ordre – dans le respect des normes internationales relatives aux droits des réfugiés – de demandeurs d'asile et de migrants est adopté par la conférence régionale

- iii) Un plan national pour la sécurité physique et la gestion de l'arsenal, y compris des armes légères et de petit calibre ou des mines, est mis à exécution

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : un plan national pour la sécurité physique et la gestion de l'arsenal, y compris des armes légères et de petit calibre ou des mines, est élaboré

2013 (objectif) : 25 % des tâches et des mesures prévues par le du plan national pour la sécurité physique et la gestion de l'arsenal sont menées à bien

- iv) Le service chargé de la sécurité des frontières est intégré à une structure de commandement et de contrôle commune à celle des forces armées libyennes

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : un premier livre blanc sur la défense est rédigé

Produits

- Appui stratégique à la coopération et à la coordination interministérielles, en particulier entre les Ministères de l'intérieur, de la défense et des finances, sur l'intégration de la sécurité et de la gestion des frontières, fourni dans le cadre de 4 réunions de coordination avec les principaux partenaires internationaux organisées pour examiner les progrès accomplis, partager les connaissances techniques, déterminer les besoins nouveaux et assurer la prise en compte des préoccupations relatives aux droits de l'homme, y compris à l'égalité hommes-femmes, dans les politiques et les pratiques de la Libye en matière de sécurité des frontières, l'accent étant mis en particulier sur le trafic de drogues et d'êtres humains
- Six réunions du groupe de partage de l'information (composé des autorités libyennes, des partenaires bilatéraux et multilatéraux, de l'OIAC et de l'AIEA) sur le matériel nucléaire, les armes chimiques et les armes non classiques
- Six réunions du sous-groupe de travail sur les systèmes portables de défense antiaérienne organisées avec les partenaires internationaux
- Dans le cadre de 4 réunions de coordination avec les autorités libyennes et les partenaires internationaux, conseils techniques fournis aux autorités nationales pour mobiliser et coordonner l'aide internationale dans le domaine de la sécurité des frontières
- Analyse et conseils fournis aux autorités libyennes sur l'incidence régionale des politiques et des pratiques de la Libye en matière de sécurité des frontières, ainsi que sur l'influence régionale subie par ces politiques et pratiques dans le cadre d'une participation aux activités du secrétariat chargé de l'exécution du Plan d'action de Tripoli et de la tenue de deux ateliers techniques sur l'amélioration de la coopération bilatérale et régionale dans les domaines de la lutte contre la drogue, de la circulation des armes, des migrations illégales ou irrégulières, du maintien de l'ordre ou de la lutte contre le terrorisme, en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies intéressés et d'autres partenaires bilatéraux, régionaux ou internationaux
- Présence sur place de divers organes internationaux de maîtrise des armes, tels que l'OIAC et l'AIEA, facilitée
- Six réunions du groupe d'experts (partenaires libyens et internationaux) organisées pour élaborer le livre blanc sur la défense destiné aux forces armées libyennes, dont deux séances de travail avec des experts internationaux invités
- Trois consultations facilitées avec les ministères et agences du Gouvernement, les membres du Congrès ou du Parlement national et la société civile pour leur demander leurs opinions et contributions au livre blanc et faire en sorte qu'ils se mettent d'accord sur une nouvelle conception, doctrine et structure des forces armées, y compris les forces de sécurité aux frontières
- Dans le cadre d'échanges hebdomadaires avec les conseils militaires notamment, avis techniques sur les moyens de continuer d'aider les autorités libyennes concernées à élaborer des programmes sur toutes les questions humanitaires relatives à la lutte antimines, aux restes explosifs de guerre, à la sécurité physique, à la gestion de l'arsenal et des munitions et aux armes légères et de petit calibre (notamment les systèmes antiaériens portables à dos d'homme)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

- | | |
|---|---|
| f) Renforcement de la capacité institutionnelle de la Libye à protéger et promouvoir les droits fondamentaux, et notamment les droits des femmes et des enfants | f) i) Nouvelles politiques nationales et nouveaux textes réglementaires et législatifs conformes aux normes relatives aux droits de l'homme |
|---|---|

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : 20 % des projets de loi, politiques et textes réglementaires adoptés par le Conseil national de transition ou les ministères, conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et à l'état de droit

2013 (objectif) : 50 % des projets de loi, politiques et textes réglementaires adoptés par le Congrès national ou les ministères, conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et à l'état de droit

ii) Société civile et défenseurs des droits fondamentaux, et notamment des droits des femmes, dotés de moyens accrus pour détecter et signaler les violations présumées des droits de l'homme

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : 5 nouvelles organisations qui rédigent un total de 10 rapports décrivant ou analysant la situation en matière de droits de l'homme à partir de leurs observations dans ce domaine

2013 (objectif) : 4 réseaux officiels de défenseurs des droits de l'homme mis en place au niveau régional

iii) Entités nationales de protection des droits de l'homme, notamment le Conseil national des libertés publiques et des droits de l'homme, renforcées

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : plan de sensibilisation, de recrutement et de gestion adopté par les membres du Conseil national des libertés publiques et des droits de l'homme

2013 (objectif) : au moins 2 protocoles mis au point concernant les enquêtes sur les violations des droits de l'homme et les mesures à prendre pour la réparation de ces violations

iv) Détenus placés sous le contrôle des combattants révolutionnaires transférés vers des lieux de détention relevant du Ministère de la justice et respectant les normes internationales minimales

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : 10 % des dossiers de détenus examinés par les procureurs

2013 (objectif) : 30 % des dossiers de détenus traités par les procureurs et 100 % des détenus sous le contrôle des combattants révolutionnaires transférés vers des lieux de détention relevant du Ministère de la justice et respectant les normes internationales minimales

Produits

- 5 réunions/ateliers sur les principes régissant les institutions nationales des droits de l'homme, organisés avec des groupes de la société civile et d'autres parties prenantes pour les aider à faire inscrire dans la Constitution la création d'un organisme national indépendant
 - Commentaire sur 3 lois fondées sur les normes internationales des droits de l'homme et sur le projet de constitution
 - 3 réunions organisées avec les fonctionnaires des ministères concernés sur les obligations qui incombent à la Libye en vertu des traités relatifs aux droits de l'homme auxquels elle a adhéré, notamment pour l'aider à répondre à ses obligations en matière de rapports à présenter aux organes créés par les traités
 - 10 séances de formation organisées à l'intention des groupes de la société civile dans différentes régions de la Libye pour renforcer leurs compétences dans les domaines du suivi et de la sensibilisation
 - 10 brochures expliquant les obligations qui incombent à la Libye en vertu des traités internationaux, publiées à l'intention des groupes de la société civile pour leurs activités pédagogiques
 - 5 réunions organisées avec les responsables des groupes de la société civile afin de renforcer leurs compétences en matière de gestion et d'organisation
 - 6 réunions organisées avec les membres du Ministère de l'intérieur pour les conseiller sur la mise en place d'une stratégie concernant les détentions liées au conflit
 - 200 officiers de police judiciaire formés à la gestion des centres de détention relevant du Ministère de l'intérieur
 - Réunions bimensuelles organisées avec les représentants de l'État pour les sensibiliser aux questions des droits de l'homme, notamment à la problématique hommes-femmes et à la protection de l'enfance
 - Participation aux réunions mensuelles du Groupe de travail sur la protection de l'enfance avec la communauté internationale
 - Documents, notamment des brochures, établis pour renforcer les capacités de la société civile, et formation de base au contrôle du respect des droits de l'homme et à la rédaction de rapports à ce sujet
 - En collaboration avec les conseillers de la Mission pour les questions de police, documents établis pour la formation des agents de la force publique et de la police judiciaire à la question des droits de l'homme
 - Dans le cadre de réunions stratégiques mensuelles, conseils techniques à l'institution nationale créée en application de la Constitution, et contribution à la formation des membres de l'institution pour qu'ils traduisent son mandat en termes opérationnels conformément aux Principes de Paris
 - Visites mensuelles dans les centres de détention et conseils fournis au Ministère de la justice pour qu'il continue d'améliorer les conditions de détention
-

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

g) Lancement du processus de justice transitionnelle et création d'un cadre législatif et d'organismes pour sa mise en œuvre

g) i) Stratégie de justice transitionnelle mise en œuvre

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : Commission d'établissement des faits et de réconciliation et Commission d'indemnisation des victimes créées

2013 (objectif) : plan de justice transitionnelle adopté

ii) Cadre juridique et plan d'action mis au point pour les personnes disparues, assortis notamment d'un registre

2011 : sans objet

2012 (estimation) : organes de justice transitionnelle créés en vertu de la loi sur la justice transitionnelle entrés en fonctions et dotés d'un plan d'exécution des programmes de justice transitionnelle

2013 (objectif) : 1 programme de renforcement des capacités tenant compte de la problématique hommes-femmes mis en œuvre pour la Commission d'établissement des faits et de réconciliation et la Commission d'indemnisation des victimes

iii) Procès nationaux ouverts

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : stratégie définissant les différentes phases des procès adoptée et publiée

2013 (objectif) : 4 procès ouverts, en lien avec des violations des droits de l'homme ou des crimes commis en période de conflit

Produits

- 5 réunions organisées dans différentes régions du pays pour inciter les responsables locaux, entre autres, à prendre part au processus de justice transitionnelle
- 1 atelier organisé avec la participation d'experts internationaux de la justice transitionnelle pour tirer les enseignements des expériences d'autres pays en la matière
- 1 atelier organisé avec la participation d'experts internationaux pour aider les organes libyens de justice transitionnelle à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie de justice transitionnelle
- 5 réunions organisées avec les organes de justice transitionnelle pour les aider à mettre en œuvre la stratégie dans différentes régions du pays
- 1 atelier organisé à l'intention des membres du Ministère des martyrs et des personnes disparues afin de les aider à mettre au point un cadre juridique pour traiter la question des personnes disparues

- 5 réunions organisées avec le personnel du Ministère des martyrs et des personnes disparues pour les aider dans leurs efforts de recherche et d'identification
- 5 réunions organisées avec les associations de victimes sur la défense des victimes et de leur participation à la justice transitionnelle
- 2 réunions organisées avec les associations de victimes et les organes de justice transitionnelle pour faire participer ces associations à la recherche de la vérité et à d'autres aspects de la justice transitionnelle
- 4 ateliers de formation organisés à l'intention des procureurs pour les aider à mettre au point une stratégie destinée à déterminer quelles détentions sont liées au conflit et traduire les détenus concernés en justice
- 2 programmes élaborés pour former les procureurs militaires au droit international humanitaire et aux normes internationales relatives aux droits de l'homme s'appliquant à la détention en période de conflit
- 5 consultations organisées avec les populations marginalisées ou vulnérables sur la stratégie de justice transitionnelle et notamment la problématique hommes-femmes
- 8 séances de formation organisées pour les procureurs, notamment militaires, sur les aspects pénaux de la justice transitionnelle
- Réunions mensuelles organisées avec les ministères compétents et le Congrès national pour parler de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des stratégies en matière de justice transitionnelle et de réconciliation

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

h) Progrès dans le respect de l'état de droit

h) i) Reprise des activités judiciaires

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : un quart des 33 tribunaux (cour suprême, tribunal de première instance, cour d'appel) rouverts

2013 (objectif) : totalité des 33 tribunaux rouverts

ii) Gestion des prisons libyennes dans le respect des normes internationales

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : 25 % des centres de détention placés sous le contrôle du Gouvernement et gérés par des agents des services pénitentiaires

2013 (objectif) : 100 % des centres de détention placés sous le contrôle du Gouvernement et gérés par des agents des services pénitentiaires

Produits

- 5 ateliers organisés pour aider les juges à traiter les dossiers liés aux élections
- 1 atelier destiné aux juges, sur l'application des principes d'indépendance de l'appareil judiciaire et des normes internationales relatives aux droits de l'homme
- 5 ateliers organisés pour aider les juges des cours d'appel à traiter les dossiers liés aux élections

- Dans le cadre de réunions bimensuelles, conseil aux autorités libyennes sur les cadres constitutionnel légal et institutionnel, et sur le fonctionnement, l'indépendance et le contrôle de l'appareil judiciaire
- Dans le cadre de réunions bimensuelles, conseils dispensés aux autorités libyennes pour les aider à renforcer le système pénitentiaire, en collaboration avec les organismes des Nations Unies, et à articuler efficacement les différents maillons de la chaîne judiciaire
- 5 séances de formation, notamment une sensibilisation à la problématique hommes-femmes, et conseils techniques dispensés aux agents pénitentiaires
- Visites mensuelles dans les prisons et conseils pour la réforme du système carcéral, au sujet notamment des normes applicables aux femmes et aux enfants
- Législation et code pénal libyens réexaminés, notamment sous l'angle de l'égalité des sexes et des droits de l'homme, dans le cadre des réformes entreprises par les autorités libyennes
- À la demande des autorités libyennes, conseils sur la justice pénale, la réforme constitutionnelle, les questions d'ordre judiciaire et pénitentiaire et d'autres besoins liés aux droits de l'homme et à l'état de droit, par l'intervention d'experts compétents

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

i) Un appui international à la transition bien coordonné, qui suit les priorités fixées par le Gouvernement libyen

i) i) Bon fonctionnement de la coordination avec la communauté internationale

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : 2 réunions de chacun des 6 groupes de travail sectoriels mis en place par le Ministère du plan avec la communauté internationale

2013 (objectif) : 4 réunions de chacun des 6 groupes de travail sectoriels

ii) Alignement de l'aide internationale : les priorités nationales

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : affectation de l'aide internationale dans chacun des 6 groupes de travail sectoriels

2013 (objectif) : affectation actualisée de l'aide internationale dans chacun des 6 groupes de travail sectoriels

iii) Nombre de programmes financés par le Fonds d'affectation spéciale pour le relèvement de la Libye qui contribuent à réaliser les priorités nationales

Mesure des résultats

2011 : sans objet

2012 (estimation) : 2 (élections et capacités civiles)

2013 (objectif) : 3

Produits

- Dans le cadre d'entretiens hebdomadaires, conseils techniques au Ministère du plan, pour la révision d'un plan stratégique national de transition
- Réunions mensuelles de coordination débouchant sur des projets et des programmes mis en œuvre avec l'appui de la communauté internationale
- Conseil d'orientation et Comité directeur du Fonds d'affectation spéciale pour le relèvement de la Libye créés, et réunions organisées, lorsque la situation l'exige, présidées par le Gouvernement et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (sous réserve de l'accord du Gouvernement libyen)
- 4 ateliers de planification animés par les autorités libyennes, les partenaires internationaux et l'équipe de pays des Nations Unies
- À la demande des autorités libyennes, conseils d'experts dans les domaines de la planification stratégique, de la réforme de la fonction publique et de la décentralisation, et dans d'autres domaines en fonction des besoins

Facteurs externes

341. L'objectif sera atteint et les réalisations escomptées obtenues à condition que a) les acteurs nationaux, notamment les partis, coalitions et entités politiques récemment formés continuent de respecter le calendrier de la transition démocratique, de façon à consacrer du temps et de l'espace aux consultations publiques, notamment avec les populations traditionnellement marginalisées, b) la communauté internationale poursuive son action en faveur de la Libye et apporte un appui coordonné et cohérent dans les domaines indiqués par le Gouvernement, c) la situation reste suffisamment stable sur le plan de la sécurité, d) les événements de la région n'affectent pas la Libye, au risque de détourner la volonté politique et les capacités et ressources nationales des objectifs imposés par la transition, et e) les donateurs et le Gouvernement libyen apportent les ressources suffisantes aux organismes des Nations Unies présents en Libye pour contribuer à diverses interventions prévues par les programmes et qui viennent compléter le travail de la Mission, comme l'envisageait le schéma opérationnel de la MANUL.

Tableau 22

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2012			Montants nécessaires pour 2013			
	Crédits ouverts (1)	Montant estimatif des dépenses (2)	Écart : solde inutilisé (dépassement) (3) = (1) - (2)	Total (4)	Total net ^a (5) = (4) - (3)	Dépenses non renouvelables (6)	Variation 2012-2013 (7) = (4) - (1)
Personnel civil	18 836,7	20 378,8	(1 542,1)	26 321,2	27 863,3	—	7 484,5
Dépenses opérationnelles	17 202,4	19 653,8	(2 451,4)	20 352,2	22 803,6	877,7	3 149,8
Total	36 039,1	40 032,6	(3 993,5)	46 673,4	50 666,9	877,7	10 634,3

^a Compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2012.

342. Si le Conseil de sécurité proroge le mandat de la Mission au-delà du 12 mars 2013 et si celle-ci est opérationnelle pendant les 12 mois de 2013, les dépenses estimées pour 2013 s'élèveront à 46 673 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et financeront les traitements de 288 fonctionnaires et les dépenses communes de personnel les concernant (26 321 200 dollars), le personnel fourni par le Gouvernement (819 600 dollars), les services de consultants (1 211 900 dollars), les voyages (1 449 700 dollars), les installations et infrastructures (11 025 100 dollars), les transports terrestres (649 500 dollars), les communications (2 230 900 dollars), l'informatique (577 300 dollars), les services médicaux (221 700 dollars) et les fournitures, services et matériels divers (2 166 500 dollars).

343. La variation entre les montants nécessaires pour 2013 et les crédits ouverts pour 2012 s'explique principalement par les postes supplémentaires proposés pour 2013, qui portent les effectifs nécessaires à 288, contre 272 en 2012, et par l'accélération de l'affectation du personnel – qui devrait être complètement déployé courant 2013 –, qui entraîne une hausse du coût de la location de logements destinés au personnel. Cette variation est compensée en partie par une diminution des achats d'équipement et d'actifs.

344. Le dépassement attendu pour 2012 s'explique : a) par des dépenses plus importantes que prévu pour le recrutement de fonctionnaires internationaux et de personnel temporaire et par un taux de vacance de postes plus faible que prévu; b) par une hausse du coût des logements destinés au personnel dans la seule résidence sécurisée, Palm City, en raison de l'augmentation des effectifs et de l'évolution du taux de change; et c) par des prix plus élevés que prévu sur le marché libyen, et la nécessité d'aménager et de moderniser les nouveaux bureaux. Ce dépassement est en partie compensé par des économies liées : i) au retard pris dans l'affectation du personnel recruté sur le plan national; ii) à la mobilité restreinte du personnel sur le territoire libyen; et iii) au retard pris dans le déménagement des bureaux de Palm City vers le nouveau siège de la Mission, qui a donc entraîné une baisse des dépenses prévues au titre des transports, des communications, de l'informatique et d'autres services.

Ressources extrabudgétaires

345. Aucune ressource extrabudgétaire n'était disponible pour la Mission en 2012, et aucune ne devrait l'être en 2013.

Tableau 23
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			Total		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Adminis- trateurs</i>		<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Effectif approuvé pour 2012	1	1	5	6	13	38	44	–	108	66	–	174	29	66	3	272
Effectif proposé pour 2013	1	1	4	7	12	38	40	–	103	68	1	172	33	79	4	288
Variation	–	–	(1)	1	(1)	–	(4)	–	(5)	2	1	(2)	4	13	1	16

Effectif global proposé

346. Les 288 emplois de temporaire proposés pour la Mission en 2013 se répartissent comme suit : 172 agents recrutés sur le plan international (103 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 69 agents des services généraux et des catégories apparentées), 112 agents recrutés sur le plan national (33 administrateurs et 79 agents locaux) et 4 Volontaires des Nations Unies, comme l'indique le tableau 23 ci-dessus.

347. L'effectif proposé pour la Mission en 2013 reflète une hausse nette de 16 emplois de temporaire, qui s'explique par : a) la création proposée de 31 emplois de temporaire (2 P-4, 4 P-3, 2 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux (Autres classes), 5 administrateurs, 15 agents locaux et 2 Volontaires des Nations Unies); b) la suppression proposée de 15 emplois de temporaire (1 P-5, 3 P-4, 7 P-3, 1 administrateur, 2 agents locaux et 1 Volontaire des Nations Unies); et c) le reclassement proposé d'un poste de la classe D-2 à la classe D-1, et d'un poste de la classe P-3 à la classe P-4.

348. Pour 2013, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

- a) Création de 31 emplois de temporaire, répartis comme suit :
- Bureau du Chef de cabinet : 1 formateur (P-3), 1 interprète (P-3) et 1 interprète (responsable de programme national) à Tripoli; 1 interprète (administrateur recruté sur le plan national) à Sabha;
 - Section de l'information et de la communication : 1 responsable de l'information (responsable de programme national) à Sabha;
 - Division des affaires politiques : 1 spécialiste des questions politiques (P-4) à New York; 1 spécialiste des questions politiques (P-3) à Sabha; 1 assistant administratif [(agents des services généraux) (Autres classes)] à New York; et 1 spécialiste des questions politiques (administrateur recruté sur le plan national) à Tripoli;

- Section de l'autonomisation des femmes : 1 spécialiste de l'autonomisation des femmes (P-4) à Tripoli; 1 spécialiste de l'autonomisation des femmes (responsable de programme national) à Benghazi; et 1 assistant administratif (agent local) à Tripoli;
 - Division de la coordination et de l'appui consultatif pour le secteur de la sécurité : 1 assistant administratif (agent local) à Tripoli;
 - Division de l'appui à la Mission : 1 médecin (P-3) à Tripoli; 1 assistant administratif (agent du Service mobile) à Sabha; 1 assistant (budget) (agent du Service mobile) et 1 assistant (budget) (agent local) à Tripoli; 2 assistants (communications et informatique) (agents locaux), l'un à Tripoli et l'autre à Sabha; 1 assistant à la réception et à l'inspection (agent local), et 2 assistants (gestion des installations) (agents locaux) à Tripoli; 7 chauffeurs (agents locaux) dont 4 à Tripoli, 2 à Benghazi et 1 à Sabha; et 1 assistant (attribution des véhicules) et 1 mécanicien (Volontaire des Nations Unies);
- b) Suppression de 15 emplois de temporaire, répartis comme suit :
- Division de l'assistance électorale : 1 observateur électoral hors classe (P-5), 3 observateurs électoraux (P-4), 6 observateurs électoraux (P-3) et 1 observateur électoral recruté sur le plan national à Tripoli; 1 observateur électoral (P-3) à Benghazi; et 1 assistant aux services linguistiques et 1 assistant administratif (agents locaux);
 - Section des communications et de l'informatique : 1 poste de Volontaire des Nations Unies;
- c) Reclassement d'emplois de temporaire, comme suit :
- Division de l'assistance électorale : conseiller électoral principal (de D-2 à D-1);
 - Bureau du Chef de l'appui à la Mission : fonctionnaire d'administration (Brindisi) (de P-3 à P-4);
- d) Réinstallation de membres du personnel, comme suit :
- 2 agents de sécurité (agents du Service mobile) et 2 agents de sécurité (agents locaux) de Tripoli à Sabha;
 - 1 fonctionnaire du budget (Service mobile) de Brindisi à Tripoli.